Objekttyp:	Issue
Zeitschrift:	Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band (Jahr):	114 (1978)
Heft 14	

02.05.2024

Nutzungsbedingungen

PDF erstellt am:

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek* ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

14 Montreux, le 21 avril 1978

éducateur

Organe hebdomadaire e la Société pédagogique de la Suisse romande et bulletin corporatif

Soirée scolaire (Voir page 330)



Photo Claude Durussel

Diffusion Payot Lausanne

MATÉRIELS SRA CROQ'LIVRE

L'IDÉE

Conduire progressivement l'élève vers le livre de bibliothèque.

LES OBJECTIFS

- 1. Incitation raisonnée à la lecture de livres de bibliothèque.
- 2. Elargissement de l'horizon de lecture.
- 3. Approfondissement de la lecture.
- 4. Développement chez les élèves d'un comportement de lecteur autonome :
- libre accès après test de niveau (lanceur) aux différents livrets;
- auto-évaluation de l'élève au moyen d'un appareillage pédagogique de questions à choix multiples.

LES NIVEAUX

Les livrets sont répartis en quatre niveaux signalés par des couleurs.

ILS SONT GRADUÉS EN FONCTION

- de la difficulté de l'œuvre (thèmes, syntaxe, vocabulaire);
- de la longueur du texte ;
- de la typographie ;
- du nombre et de la nature des questions.

VÉRIFICATION ET APPROFONDISSEMENT DE LA LECTURE

L'appareil pédagogique de questions à choix multiples permet :

- de s'assurer que les temps forts du texte ont été saisis ;
- de développer l'esprit critique.

DIFFÉRENTES FORMES DE LECTURE

- romans;
- textes d'auteurs ;
- documentaires.

Nous vous invitons à une démonstration CROQ'LIVRE à notre stand, Diffusion Payot, № 1832, halle 18, où sont également présentés les autres matériels de l'éditeur.



Sommaire

	ÉDITORIAL Loi sur les Hautes Ecoles		
	et la recherche		327
	COMITÉ CENTRAL		A Price
	Soutien à la loi sur les Hautes Ecole et la recherche Comité central du 17 mars Séminaire de Chexbres La chronique du groupe de réflexion L'école en question SLV		328 329 330 331 331 332
ı	VAUD Cotisations		
	AVMCO AVMTA Université populaire Communiqué GENÈVE		335 335 336 336 336
١	Corriger les inégalités 336, 3	338	339
١	Réflexion sur l'éducation	500,	339
١	Autopsie d'une pétition		340
١	NEUCHÂTEL		
1	Rapports concernant l'assemblée		
I	générale	343,	348
l	La participation		349
ı	Efficacité, résultats		350
١	Engagement ou nomination † Yvonne Rollier		350 351
١	JURA		351
١	Rapports destinés au comité		
	général 352, 353, 3 La SEJB se présente à la presse SEJ, du pain sur la planche SEJ, un demi-million de francs J'ai retenu de mes lectures Centre de perfectionnement AJEPS	354,	355 356 356 357 357 357 358
1	FRIBOURG		
	SPF 1979, perspectives Volapük		361
	Le comité remercie		362
	Rubrique école enfantine		362
	VALAIS		
	Audition musicale à l'école		364
	DIVERS		
	Que fais-tu en faveur de l'Europe ? Service de placements Les livres		364 365 365

éducateur

Rédacteurs responsables:

Bulletin corporatif (numéros pairs): François BOURQUIN, case postale 445, 2001 Neuchâtel.

Educateur (numéros impairs):

Jean-Claude BADOUX, En Collonges, 1093 La Conversion-sur-Lutry.

Comité de rédaction (numéros impairs):

Lisette Badoux, chemin des Cèdres 9, 1004 Lausanne.

René Blind, 1411 Cronay. Henri Porchet, 1166 Perroy.

Administration, abonnements et annonces: IMPRIMERIE CORBAZ S.A., 1820 Montreux, av. des Planches 22, tél. (021) 62 47 62. Chèques postaux 18 - 3 79.

Prix de l'abonnement annuel:

Suisse Fr. 38.—; étranger Fr. 48.—.

Editoria

Soutien massif des enseignants suisses à la loi sur l'aide aux hautes écoles et à la recherche (LHR)

Les votations fédérales des 27 et 28 mai 1978 verront soumettre au peuple la nouvelle loi concernant l'aide aux hautes écoles et à la recherche (LHR) élaborée par les Chambres fédérales. Référendum ayant abouti en la matière, le souverain devra donc se prononcer.

Les diverses associations suisses d'enseignants ont récemment toutes pris position en faveur de la loi aujourd'hui menacée. A ma connaissance, c'est la première fois que la SSPES (Société suisse des professeurs de l'enseignement secondaire), le SLV (Schweizerischer Lehrerverein) et la SPR adoptent une position commune en faveur d'une loi soumise à votation. C'est un fait important qu'il convient de saluer et qui témoigne indéniablement de la prise de conscience politique (au sens large du terme) qui s'effectue au sein des oganisations de maîtres et maîtresses de tous les degrés et dans l'ensemble du pays. Les adversaires de la loi ne s'y sont pas trompés et décochent déjà quelques flèches contre ces enseignants qui prétendent jouer un rôle prépondérant dans ce domaine et cela grâce à leurs organisations professionnelles.

Au surplus, constatons avec la même satisfaction que la KOSLO/CASE (Conférence des associations suisses d'enseignants), organisme faîtier suisse, invite instamment ses organisations membres à soutenir la nouvelle loi.

Sur le plan SPR, l'assemblée des délégués de décembre 1977 avait donné mandat au Comité central de soutenir cette loi et d'appuyer les démarches entreprises par les autres associations d'enseignants. Le Comité central, dans sa session des 17 et 18 mars derniers a confirmé cette option et pris un certain nombre de mesures pour faire connaître notre position.

L'« Educateur », comme d'ailleurs l'ensemble de la presse pédagogique suisse, s'est naturellement associé à cet effort d'information. Dès le N° 12 (page 268) il se faisait l'écho des débats intervenus à ce propos à la SSPES. Le présent numéro vous donne connaissance des communiqués de presse publiés par nos associations professionnelles et récapitule dans une bref article les données essentielles du problème. Les quelques numéros tant pédagogiques que corporatifs des mois d'avril et mai 1978 vous apporteront d'autres précisions. Enfin, est-il besoin de la rappeler, l'« Educateur » est votre journal et si vous souhaitez vous y exprimer, à cette occasion comme à d'autres, vos articles seront les bienvenus.

Aussi, pour que l'avenir des hautes écoles et de la recherche soit assurée dans notre pays (il s'agit en fait de la mise en valeur de nos seules « matières premières »), pour permettre une meilleure coordination de la recherche et des efforts des différents cantons, pour éviter la suppression de crédits destinés à l'enseignement et l'introduction d'un numerus clausus, il convient que tous les enseignants se prononcent en faveur de la nouvelle loi les 27 et 28 mai prochains.

F. Bourquin.

Trois associations d'enseignants pour une même cause

Lors de son assemblée des délégués, tenue le 15 mars 1978 à Olten, la Société suisse des professeurs de l'enseignement secondaire (SSPES) a adopté le communiqué suivant :

« La Société suisse des professeurs de l'enseignement secondaire (SSPES), le Schweizerischer Lehrerverein (SLV) et la Société pédagogique romande (SPR) ont décidé de se prononcer pour l'acceptation de la loi fédérale sur l'aide aux hautes écoles et à la recherche (LHR) soumise à référendum. En conséquence, les enseignants suisses recommandent à tous les électeurs de voter massivement oui le 28 mai 1978. Ils estiment de leur devoir de se prononcer par rapport à cette votation comme ils le feront au sujet de la loi sur la formation professionnelle

» La LHR est importante pour tous les enfants et jeunes gens qui achèvent leur scolarité obligatoire ou qui fréquentent une école professionnelle ou secondaire, qu'ils veuillent devenir universitaires, ouvriers ou vendeurs. » En effet, si la loi venait à être refusée, il manquerait les moyens et les possibilités — pas seulement l'argent! — d'offrir une place à tous les jeunes qui ont les capacités et la volonté d'entreprendre des études. Les titulaires d'un certificat de maturité qui se verraient refuser l'accès des hautes écoles, prendraient les places d'apprentissage et de travail — comme c'est maintenant trop souvent le cas — de ceux qui sortent d'écoles ne conduisant pas à la maturité. »

Koslo et loi sur l'aide aux hautes écoles et la recherche

Prise de position

Le comité directeur de la Conférence des associations suisses d'enseignants a décidé, lors de sa séance du 15 mars 1978, de recommander à toutes ses associations-membres, de se prononcer en faveur de la loi sur l'aide aux hautes écoles et la recherche. Il engage toutes les organisations suisses d'enseignants à prendre parti officiellement, tant sur le plan fédéral

que cantonal et, dans la mesure de leurs possibilités, à s'associer aux comités hors partis qui se constituent.

La loi proposée n'entend pas privilégier une situation acquise, au contraire, elle a pour but d'établir une meilleure répartition des charges entre cantons universitaires et non universitaires. Cet équilibre permettra seul de sauvegarder les chances d'accès à l'enseignement supérieur de tous les étudiants. Une réduction des places d'études dans les hautes écoles se ressentira automatiquement jusqu'au bas de l'échelle du système éducatif. Personne ne peut sérieusement envisager une diminution des possibilités de formation pour les élèves des écoles primaires.

Conférence des associations suisses d'enseignants

Le secrétaire de la conférence : F. v. Bidder.

Les enseignants suisses unis pour la défense des Hautes Ecoles et de la recherche I. SITUATION INITIALE

Le 10 décembre 1977, l'assemblée des délégués de la SPR, réunie à Delémont, se déclarait favorable à la loi sur les Hautes Ecoles et la recherche. La votation étant fixée au 28 mai 1978, nous nous proposons de vous faire part, chaque semaine, d'informations utiles au soutien de la position prise.

Conditions créées par le droit fédéral

Dans le domaine des affaires universitaires, le premier élément dont on doit actuellement tenir compte — et sans doute en sera-t-il de même au cours des prochaines années — est la répartition des compétences entre la Confédération et les cantons fixée actuellement par la Constitution fédérale. Les premières règles de politique universitaire ont été introduites il y a un peu plus de cent ans par l'article

27 de la Constitution fédérale. En matière d'enseignement, nous avons affaire actuellement à des responsabilités assumées individuellement par la Confédération et les cantons d'une part, et à une collaboration entre les collectivités d'autre part. La Confédération accorde une aide financière subsidiaire aux cantons pour leurs dépenses en faveur des Hautes Ecoles et assume entièrement la charge des deux écoles polytechniques et de leurs instituts annexes. L'article de la Constitution sur la recherche donne man-

dat au législateur de légiférer dans ce domaine.

Les cantons sont souverains en matière d'enseignement secondaire. Eu égard aux années à forte natalité et aux besoins de notre économie, ils en ont tous encouragé le développement au cours des dernières années. Pour que cette évolution se poursuive d'une manière judicieuse, la capacité d'accueil des Hautes Ecoles doit être accrue en conséquence.

On a proposé de divers côtés de modifier les dispositions constitutionnelles, car un nouvel article sur l'enseignement permettrait aux autorités de mener une politique cohérente en matière d'éducation et présenterait à cet égard de grands avantages. Il ne fait aucun doute que le problème des nouveaux articles constitutionnels sur l'enseignement doit être examiné. Des travaux préparatoires sont en cours. L'expérience a cependant montré qu'une nouvelle répartition constitutionnelle des compétences dans le domaine de l'enseignement est extrêmement complexe et exige par conséquent beaucoup de temps. Etant donné l'urgence des tâches qui doivent être accomplies dans le domaine universitaire, on ne peut attendre qu'une solution politique acceptable soit trouvée en ce qui touche la question des articles constitutionnels sur l'enseignement.

2. Evolution démographique

En Suisse, le nombre annuel des naissances s'est notablement accru jusqu'en 1964. On constate ensuite un net recul qui se maintient encore actuellement. Au cours des prochaines années et jusqu'en 1984/1985 environ, les enfants venus au monde dans les années de forte natalité atteindront l'âge d'entrer à l'université. On compte qu'il faudra former quelque 12 000 à 18 000 élèves du degré secondaire de plus d'ici le milieu de la prochaine décennie. Vu l'insuffisance des possibilités offertes aux bacheliers dans la poursuite de leurs études, des places supplémentaires devront être créées dans les Hautes Ecoles.

3. Principes fondamentaux de la politique de l'éducation

Notre système démocratique postule le libre choix de la profession. C'est pourquoi l'accès aux études universitaires ne doit pas être régi par des interventions de l'Etat. Chacun est responsable de sa propre voie de formation. Les pouvoirs publics ne doivent intervenir ici qu'à titre de conseillers par le truchement d'une orientation professionnelle adéquate.

Il faut s'en tenir au principe selon lequel le certificat de maturité reconnu par la Confédération doit être considéré sans réserve comme un titre donnant accès aux études universitaires.

Difficultés financières actuelles des pouvoirs publics

La situation précaire des finances publiques contraint la Confédération et les cantons à prendre de sérieuses mesures d'économie. Ces mesures ne sauraient cependant avoir la même ampleur dans tous les secteurs. Le fait de négliger des

activités dont les résultats n'apparaîtront pleinement que dans un avenir plus ou moins rapproché serait lourd de conséquences. Il importe bien plutôt de respecter, en matière d'économie, un ordre de priorité conforme à l'importance des tâches nécessaires au développement harmonieux du pays.

Les partis politiques sont presque unanimes à admettre que l'enseignement et la recherche appartiennent aux tâches prioritaires de l'Etat. Ce qui n'empêche évidemment pas de veiller à ce que les moyens limités dont disposent les pouvoirs publics soient utilisés à bon escient et le plus rationnellement possible au cours des années à venir. On a besoin pour cela d'un instrument efficace, qui permette de répartir judicieusement les tâches entre les Hautes Ecoles et d'assurer un contrôle raisonnable de l'emploi des fonds publics.

5. Importance de la recherche

a) Un pays industrialisé tel que le nôtre a besoin d'un potentiel de recherche moderne et efficace s'il entend trouver une solution aux nombreux et difficiles problèmes qui se poseront à l'avenir. La recherche est à la base de toute innovation dans l'économie et contribue ainsi à maintenir et promouvoir la qualité des places de travail. Les dépenses qu'elle exige sont des investissements à long terme, gages de la prospérité future du pays et de l'amélioration de notre niveau de vie.

Dans ce domaine, toute réduction des moyens financiers disponibles serait préjudiciable à la capacité de recherche du pays. Le potentiel de recherche mis en place au cours de nombreuses années serait menacé; c'est ainsi que pour le Fonds national, par exemple, de telles amputations entraîneraient le licenciement de nombreux jeunes scientifiques. Cela pourrait avoir également des conséquences néfastes pour l'ensemble du pays ; en effet, de nombreux boursiers et jeunes chercheurs soutenus par le Fonds national sont nécessaires à l'industrie privée et à l'administration. La recherche a besoin d'être encouragée en permanence, car elle ne porte véritablement ses fruits qu'à échéance lointaine.

En tant que nation jouissant d'une certaine aisance et ayant une longue tradition culturelle, la Suisse se doit de contribuer d'une manière appropriée à l'épanouissement des connaissances humaines. Nous encourageons par là même le développemnt d'une relève scientifique hautement qualifiée, car les hautes écoles font avant tout de la recherche fondamentale, qui constitue la partie essentielle de la

formation durant les dernières années d'études.

b) La recherche est actuellement si onéreuse que la Confédération doit participer dans une très large mesure à son financement. C'est en particulier le cas de la recherche universitaire, bien que l'industrie suisse, notamment les entreprises petites et moyennes, éprouve actuellement de plus en plus de difficultés à se maintenir au niveau des développements internationaux sans l'aide de l'Etat. Ici se pose le problème de la capacité de concurrence et du maintien des places de travail.

c) De nos jours, tout Etat moderne qui entend maîtriser les nombreux et difficiles problèmes qui se posent à lui (pollution, raréfaction des matières premières, aide aux personnes âgées) doit être soutenu par une recherche de haute qualité. Les administrations fédérale et cantonales n'ayant que peu d'installations de recherche en propre, elles ont un intérêt tout particulier à ce que les hautes écoles disposent de groupes de recherche et d'installations efficaces qui puissent se charger d'exécuter leurs commandes.

d) Dans de très nombreux pays, des fonds publics et privés considérables sont actuellement engagés dans la recherche. Grâce à ces efforts, le développement de la science et de la technique est en progression constante. Pour suivre l'évolution rapide qui se manifeste dans ces deux secteurs riches en promesses pour l'avenir, notre pays doit disposer d'un potentiel de recherche de haute qualité, reconnu au plan international.

En effet, c'est en mettant à disposition ses propres résultats que la Suisse pourra elle-même accéder aux connaissances les plus récentes obtenues par l'étranger et disposer également des spécialistes capables, au besoin, de mettre en valeur les données recueillies.

Comité central SPR

Les 17 et 18 mars derniers, le Comité central SPR siégeait, sous la présidence de Jean-Jacques Maspéro, en terre vaudoise, plus exactement à Orbe, pays du président de la SPV. Tant les autorités politiques que scolaires avaient tenu à saluer les représentants de l'exécutif SPR sans oublier naturellement le Comité cantonal vaudois qui nous reçut fort aimablement. L'ordre du jour de cette session était essentiellement consacré à la mise en place de certaines études préalablement discutées par le CC voire le bureau.

Information à propos du français

Le Comité central souscrit à l'idée de voir publier dans l'« Educateur » une série d'articles traitant de l'enseignement renouvelé du français. La collaboration d'une équipe de maîtres et de chercheurs qualifiés nous est d'ores et déjà acquise. Les rédacteurs et le bureau sont mandatés pour mettre à exécution ce projet.

Energie nucléaire

Comme décidé l'an dernier, un numéro spécial, composé exclusivement d'articles traitant du problème de l'énergie nucléaire, sera prochainement publié (fin avril). Un débat pourra être ouvert dans ces mêmes colonnes (numéros pédagogiques) à la suite de cette parution.

Loi sur la recherche et les hautes écoles (LHR)

Le Comité central fixe les modalités pratiques d'information à propos du soutien que la SPR entend apporter à cette loi. Voir à ce propos l'éditorial de ce numéro ainsi que les articles figurant en page 328.

Aide au Mali

L'association professionnelle de nos collègues du Mali se trouve placée devant des difficultés considérables notamment dans le domaine de l'information. Elle demande l'aide des organisations amies. Le CC entre en matière pour que soit fourni à nos collègues africains une aide appropriée et conforme à nos possibilités financières.

Semaine de cinq jours

A la demande de la SPV, le président SPR a constitué un dossier important sur les problèmes de la semaine de cinq jours ou autrement dit sur la répartition du temps d'école sur 9 demi-journées. Cet important document sera repris à la prochaine séance du CC.

En bref

Le Comité central s'est encore préoccupé des émissions de radio « Portes ouvertes sur l'école » et de différents congrès internationaux. Il a en outre rediscuté de l'information à faire à propos de la recherche-action.

Soirée scolaire

Invité par les écoles primaires d'Orbe, la CC a assisté vendredi soir à l'une des cinq soirées scolaires organisées par nos collègues du lieu. Il a pu ainsi apprécier les très nombreuses productions présentées tant par les petits élèves que par les adolescents des classes du degré supérieur. Il a été impressionné par l'ampleur du travail de préparation effectué par les collègues de la localité et a pu constater l'impact très favorable sur les parents et la population d'une telle manifestation. Encore bravo!

FB.

SOCIÉTÉ JEUNESSE ET ÉCONOMIE

XVIII° SÉMINAIRE PÉDAGOGIQUE

Presse, radio TV: quelles vérités?

CHEXBRES, 26 ET 27 MAI 1978

- 1. La presse suisse, par M. Ernest Bollinger, auteur de l'ouvrage « La presse suisse : structure et diversité ».
- 2. L'édition d'un grand quotidien romand, par M. Marc Lamunière.
- 3. Le travail du journaliste : ses sources, ses contingences, par M. Albert Tille, journaliste à la Radio romande.
- Présentation du traitement d'une ou de plusieurs informations par les mass media de Suisse romande. Discussion en groupes de travail.
- 5. Table ronde à ce propos avec la participation probable de M^{Ile} Jasmine Audemars, rédactrice du « Journal de Genève », M^{me} Françoise Michel, rédactrice de « J'achète Mieux », M. Roland Bahy, Télévision Suisse romande, M. V. Lassère, « Ordre Professionnel », M. Jean Clivaz, rédacteur de la « Revue Syndicale Suisse », M. François Gross, rédacteur de la « Liberté », M. J.-P. Masmejean, rédacteur de « Opinions », M. François Masneta, professeur de science politique à l'Université de Lausanne.
- Utilisation de la presse et des medias dans l'enseignement genevois, par M. René Duboux, enseignant secondaire, Genève.
- 7. La critique de l'information à l'école, par M. Maurice Cupelin, président du groupe de critique de l'information CO, Genève.
- 8. Presse, radio, TV: quelles vérités, par M. Jean Cavadini, conseiller communal à Neuchâtel.

Inscriptions

Pour les membres SPR, elles doivent être faites exclusivement au moyen du bulletin ci-dessous à retourner au président de la section cantonale jusqu'au 22 avril 1978, dernier délai.

Les congés pour assister à ce séminaire doivent être demandés selon les modalités cantonales en vigueur.

	BULLETIN
Nom:	Prénom :
Adresse complète:	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
* Désire qu'une cham	bre lui soit réservée pour la nuit du 26 au 27 mai
Date:	Signature:
* Biffer si besoin	

LA CHRONIQUE DU GROUPE DE RÉFLEXION

L'offre et la demande

X. ne sait pas dessiner. Ce qu'il fait n'intéresse personne. Tu vois, il y a les grands... et les autres. Salvador Dali, Picasso, voilà des artistes; tous les gens cultivés sont d'accord là-dessus. Mais X., ça n'existe pas. Bon, dans un cercle restreint, les amis, la famille, les collègues... mais ça n'est pas de l'art. En musique, remarque, c'est kif-kif. Tu joues du piano, moi aussi; mais en tant qu'interprètes, devant un public... tu n'es pas d'accord? Voilà une conception de l'art dont nous avons parlé jeudi dernier, et qui répond ou correspond à une loi : celle de l'offre et de la demande. Vous êtes artiste? vous vendez quoi? ou plutôt: vous arrivez à vous vendre? oui; alors c'est vrai, vous êtes un artiste, un vrai, vous avez un public, vous êtes authentifié comme artiste.

X. vend aussi, mais aux amis et connaissances; ce sont les copains qui viennent bouffer les petits fours, et qui achètent « pour lui faire plaisir » ; et puis sait-on jamais? des fois qu'on parlerait de lui un jour...

Quant au pékin, celui qui n'a été créateur qu'à l'école enfantine, on ne lui demande qu'une chose : admirer les vrais artistes, et placer X. au rang des amateurs. S'il a des économies, le pékin, on lui dira comment les placer : il y a des experts pour cela.

Est-il défendu de voir les choses autrement, comme cette personne qui nous parlait de l'art dans les sociétés dites primitives : « Chez eux, l'art a pour fonction de donner au créateur une certaine image de lui-même. Ils ne créent ni pour les galeries, ni pour la galerie, mais pour eux-mêmes, ce qui n'exclut pas les échanges...» Dans cette même perspective, on retiendra la formule: « Vous savez écrire (calligraphier); donc vous savez, vous pouvez dessiner et peindre... »

Sans vouloir priver les artistes professionnels de leur gagne-pain, ni leur thuriféraires de leur droit à une admiration exclusive et inconsciemment servile parfois, on peut craindre que ces gens, si nous les écoutions, nous privent du droit de créer pour nous-mêmes et nos semblables. D'ailleurs, c'est déjà fait, et le droit, pour les non-professionnels, à s'exprimer dans un langage artistique est une reconquête à faire. (Il en va de même pour les mass media, mais le problème est plus compliqué, nous y reviendrons).

L'école, dans ce domaine, ne porte-t-elle pas une lourde responsabilité?

Si, en effet, elle considère qu'elle doit ouvrir aux hommes, à travers une éducation initiale adéquate, l'univers de l'expression artistique - ce qui n'est pas un objectif assimilable à la simple initiation à la compréhension, à la lecture et à l'admiration du beau, le seul mode d'évaluation de son action serait de vérifier si les enfants qu'elle reçoit et « forme », devenus adultes, continuent à s'exprimer dans un ou plusieurs langages artistiques, de savoir s'ils chantent, jouent de la musique, s'ils peignent, dessinent, sculptent, tissent, s'ils écrivent de la prose ou composent des poèmes, s'ils ont conservé le goût de la correspondance.

Une école qui rendrait aux hommes ce que la loi de l'offre et de la demande, les « professionnels » et les affairistes — sans compter les mass media — leur ont enlevé, le plaisir de créer de la beauté, serait une école d'une prodigieuse efficacité! MM.

L'école en question

Ainsi donc, après cinq années de réflexion en groupes et l'organisation d'un congrès en 1975, le Mouvement populaire des familles (MPF) vient de faire paraître son livre sur l'école *. Le lancement de ce livre a été soutenu par une émission de télévision diffusée mercredi 23 mars à 21 h 30 sur la chaîne romande.

J'entends déjà un certain nombre de mes collègues s'exclamer : « Mais de quel droit les parents viennent-ils me parler décole?; je ne dis pas au maçon quel ciment il doit utiliser!» ou noter avec une certaine ironie: « ce livre est une accumulation de ragots et de faits divers : de toute manière, dans ma classe, ça ne se passe pas comme ça; je n'inflige jamais de telles punitions ».

Je ne partage naturellement pas de tels points de vue. Je voudrais au contraire inciter chaque enseignant de Suisse romande à lire ce document. Et cela pour les raisons suivantes:

- parce que l'enfant qui vient à l'école n'est pas l'enfant de l'instituteur ou de l'« institution », mais l'enfant de ses parents. Vérité première que le monde scolaire ignore trop souvent. Les parents, tout autant, et peut-être davantage, que l'autorité politique ou l'autorité économique ont le droit de dire quelle école ils veulent. Or ce livre « dans les innombrables ouvrages sur l'école est le seul où les habituels sans-voix s'expriment. Il apporte un élément indispensable et essentiel: ce que parents et enfants du milieu populaire vivent quotidiennement, ce qu'ils ressentent, ce qu'ils pensent.»
- parce que l'instituteur doit apprendre à écouter ; ce livre est une belle occasion de mieux connaître les parents de nos élèves; ce sont eux qui l'ont rédigé. « Les pages que vous allez lire ne sont pas le fait d'un seul homme ou même d'une équipe. Elles ont été écrites par des centaines de parents qui se sont retrouvés en quelque nonante groupes d'une dizaine de personnes chacun et cela dans toute la Suisse romande.»
- parce que ce livre ne donne pas de solutions toutes faites, qu'il ne se termine pas par des «thèses finement enveloppées ». Il est d'abord une accumulation d'exemples, de témoignages, de faits précis; il est ensuite une interrogation qui doit nous amener à « poursuivre la réflexion et l'analyse dans le but de provoquer une prise de conscience la plus large possible, aboutissant à la recherche de nouvelles bases pour changer l'école. C'est

^{*}L'ÉCOLE EN QUESTION. Mouvement popu-laire des familles, 1, rue Etienne-Dumont, 1204 Ge-nève. Prix: Fr. 15.—. Les passages en italique sont extraits du livre.

ainsi que les remarques, constatations, conclusions de chapitres sont rédigées, le plus souvent, en forme d'interrogation. »

— parce que l'école, comme le déclare la loi genevoise sur l'instruction publique, doit tendre à corriger les inégalités sociales. Cela exige de l'enseignant une attention particulière aux besoins, aux aspirations du monde ouvrier (dont les enfants, on le sait par toutes les enquêtes sociologiques, sont sous-représentés au niveau de l'université).

— parce qu'il est souhaitable aussi que nous nous interrogions sur les valeurs que nous transmettons par le canal de l'école. Pourquoi le monde ouvrier se sent-il étranger à la culture transmise par l'école? Pourquoi demande-t-il que sa propre culture soit également prise en compte? « Des notes d'orthographe et de mathématique, disait un papa lors de l'émission de TV, mais alors pourquoi pas une note de solidarité? »

— parce que ce livre est un tour d'horizon complet de l'école d'aujourdhui. Il n'est que de lire les titres des chapitres pour s'en convaincre: « les devoirs à domicile, les notes, punitions et discipline, réactions des enfants face à l'école, relations parents-enseignants, les programmes, les méthodes, sélection et structures, orientation professionnelle et apprentissage, les buts de l'école, école et pouvoir politique. »

— parce que ce livre est davantage une remise en cause du système scolaire que des enseignants eux-mêmes: « les observations faites mettent souvent en cause les enseignants. Mais il serait faux de croire que la cible visée ne concerne qu'eux. C'est tout le système scolaire qui est ici mis en cause. Les enseignants étant le plus souvent, eux aussi, prisonniers de ce système. »

— parce que, bien que le MPF n'ait pas encore défini «*l'école telle que la voudrait le milieu populaire*» on sent bien, tant à la lecture du livre qu'au visionnement de l'émission de TV, que cette école ne sera pas très différente de celle pour laquelle lutte la SPR. Une école où l'enfant a sa place, une école où chaque enfant peut s'épanouir pleinement, une école qui tient compte de la vie.

— parce qu'enfin, et très concrètement, l'analyse du MPF rejoint nos préoccupations au niveau du nombre d'élèves par classe; il n'y aura pas d'amélioration de l'école sans diminution des effectifs. A ce propos, Antoine Queloz écrit dans le numéro de mars du « Monde du Travail » (organe du MPF): « Les problèmes rencontrés dans la vie d'une classe seraient plus facilement résolus si le nombre d'élèves n'était aussi élevé. Le comportement de l'enseignant et ses possibilités seraient tout autres s'il se trouvait

avec 15 ou 18 élèves au lieu d'une classe composée de 25 élèves ou plus. »

« L'ÉCOLE EN QUESTION » (sans S à question car il s'agit bien d'une remise en cause de l'école et non de quelques questions posées à propos de l'école!), un ouvrage à lire et à méditer? Un document qui doit aider la SPR et ses sections cantonales à «changer l'école», à rechercher des «perspectives nouvelles».

P. Dunner.

SLV - Troisième séance du comité central

1er mars 1978 - Présidence : Willy Schott, président

FORMACO

Le questionnaire mis en circulation l'automne dernier a démontré, au moment du dépouillement des réponses, que le projet de construction d'un centre de perfectionnement sur le terrain acquis au Pâquier (FR) ne peut être réalisé. L'assemblée des délégués de FORMACO du 4 mars décidera de la nouvelle destination du terrain. La collaboration avec des organisations d'enseignants d'autres pays est envisagée avant que l'on procède à la « liquidation » du terrain.

Une orientation de l'état des plans du projet de centre de formation au Château de Liebegg est donnée.

UN FILM: « LA SUISSE VUE PAR DES ÉLÈVES » (titre de travail)

En 1980 aura lieu à Montreux le Congrès de la CMOPE. A cette occasion, un film sera produit. Son exploitation pourra déborder le cadre du congrès si bien que sa conception devra tenir compte de cette caractéristique. Le comité central accorde un premier crédit au projet sous certaines conditions et nomme les premiers membres du groupe chargé de ce travail.

MATÉRIEL DIDACTIQUE « POUR UNE NOURRITURE SAINE »

Le CC est prêt à créer un groupe d'étude dont les travaux serviront à mettre à disposition des collègues des moyens d'enseignement dans ce domaine de l'alimentation.

PRINCIPES DE BASE DE LA POLITIQUE DU SLV

Le groupe de travail qui avait rédigé les textes de cette proclamation-programme ne sera pas dissout mais poursuivra ses activités en tant que conseillers techniques (et pratiques) et collaborera aux études des divers problèmes pédagogiques et politiques de l'association. (Loi sur les Hautes Ecoles, année de l'enfant, enseignement des langues étrangères, droits démocratiques de l'enseignant, etc.).

SOUTIEN AUX ÉCOLES SUISSES A L'ÉTRANGER

Par le biais de la loi fédérale instituant l'aide aux écoles suisses à l'étranger, une commission pour l'étude de ces problèmes a été créée. Trois représentants du corps enseignant siègent officiellement

(par l'intermédiaire de KOSLO) dans cette commission « fédérale ». De ce fait la commission « ad hoc » du SLV devient caduque. Toutefois, cette nouvelle commission fédérale n'est pas toujours l'instrument idéal dans le domaine des affaires syndicales. Le CC/SLV décide de continuer d'assumer son rôle de centrale de renseignements pour nos collègues de l'étranger dans ce domaine bien précis des affaires syndicales. Comme par le passé, ces collègues peuvent être membres du SLV à part entière et bénéficient ainsi de toutes les prestations du SLV. Le journal du SLV sera envoyé à tous nos collègues à l'étranger, gratuitement, et jouera pleinement son rôle d'organe de contact.

COLLABORATION ÉCOLE -AUTORITÉ - PARENTS

Dans le contexte de la démocratisation de la formation scolaire, diverses questions sont traitées, à divers niveaux, dans un esprit de collaboration trilatérale. Le projet SIPRI est prioritaire et le SLV définira le mandat d'un groupe d'étude (propre au SLV) qui prendra l'étude du projet SIPRI en charge.

RELATIONS INTERNATIONALES

Une discussion très animée a lieu au sujet d'un document de travail rédigé par Willy Schott: « Collaboration du SLV au niveau international ».

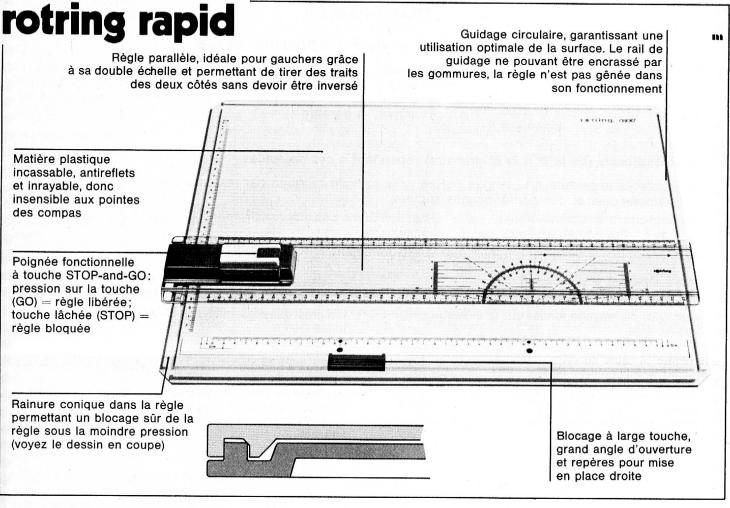
De tout temps, l'enseignant a occupé une position clé dans la société. La liberté individuelle confrontée à la collectivité, les qualités sociales et éthiques, les droits et obligations de l'enseignant ne sont que quelques exemples de nos préoccupations, de nos « domaines de réflexion ». Sans oublier la réforme permanente de l'état d'esprit dans lequel l'enseignant évolue quotidiennement. Il existe des organisations d'enseignants engagées politiquement. Le SLV est membre de la CMOPE dont on connaît la neutralité au plan politique et idéologique.

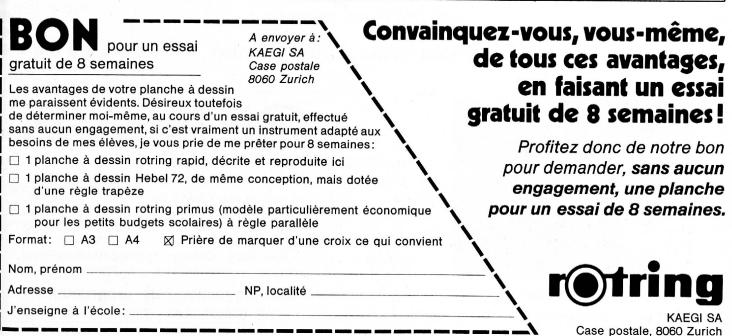
Le développement et la consolidation de cet organisme faîtier international est une œuvre de solidarité. Il vaut donc la peine de participer activement à la préparation du prochain Congrès de Montreux en 1980, ceci en étroite collaboration avec la SPR et la SSPES.

(traduction-résumé : J.-P. Buri.)

Les instruments modernes de dessin de précision rotring permettent à vos élèves d'être meilleurs en dessin industriel. Et ils suivent mieux encore vos cours.

Par exemple la planche à dessin rotring rapid





• • Editions A. de Boeck - Bruxelles •

UNE MÉTHODE NOUVELLE DANS L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS A L'ÉCOLE PRIMAIRE

A. De Meur

G. Huget

FRANC-PARLER

de l'expression orale à l'expression écrite

3º année Fr. 14.25 4º année Fr. 15.— 5º année Fr. 19.40 6º année à paraître

Quatre volumes (de la 3º à la 6º primaire) répondent à ces objectifs :

- Accorder la priorité à la langue parlée, très souvent bloquée par les contraintes de la correction grammaticale et des conformismes sociaux.
- Apprendre à communiquer, « s'exprimer » n'étant pas nécessairement synonyme de « être compris » : oralement d'abord, par écrit ensuite.
- Développer la sensibilité autant que le raisonnement.

Les moyens pédagogiques mobilisés pour atteindre ces objectifs sont en accord avec les programmes actuels :

exercices de langage fondés sur la mémoire;

l'observation;

l'imagination;

exercices structuraux;

comptes rendus oraux de lectures ;

jeux de langage ;

travaux d'équipes ou individuels ;

scènes mimées et parlées ;

textes d'auteurs choisis pour leur qualité de style et

leur richesse humaine;

goûter le beau et le vrai ;

intégrés dans un mouvement qui vise à élargir les idées :

affiner le jugement;

reconstitutions de textes par questions et réponses;

phrases à enrichir;

comptes rendus d'enquêtes;

étude de moyens d'expression utilisés par les auteurs

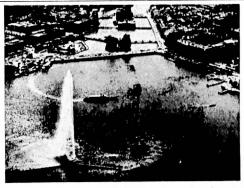
pour convaincre et pour plaire ;

conseils pratiques pour acquérir une méthode de tra-

vail, etc.

Diffusion Payot, Lausanne

En vente chez votre libraire



GENÈVE

une course d'école fascinante

une leçon d'histoire passionnante

visites musées aéroport - vieille ville - palais des nations - CERN, etc. histoire naturelle, des instruments anciens, de l'horlogerie, de l'automobile, de l'histoire des sciences,

d'ethnographie, etc.

excursions:

Salève - Hermance - Château de Coppet - St-Cergue, etc., croisières sur le lac et sur le Rhône.

► Ecrivez-nous! nous vous enverrons volontiers des suggestions de programmes. Office du tourisme de Genève - 1, Tour-de-l'Ile - 1211 Genève 1 - Tél. (022) 28 72 33 - Télex : 22 795.

Cotisations 1978

Suivant décision du Congrès 1977, elles s'élèvent à :

membres actifs

y compris cotisation de la section:

Fr. 134.—

Les membres actifs de la section de Ste-Croix qui encaisse elle-même ses cotisations locales, ne paient cependant que: Fr. 129.—

membres associés

y compris cotisation de la section :

Fr. 26.-

Les membres associés de la section de Ste-Croix qui perçoit elle-même ses cotisations locales ne paient toutefois que:

Fr. 21.—

Nous vous remercions de vous acquitter sans tarder de votre contribution 1978 au CC 10 - 2226.

Le bulletin de versement encarté dans un précédent numéro de l'« Educateur » vous y aidera ; il constituera ensuite votre carte de membre : gardez-le donc soigneusement.

S'il s'est égaré, c'est volontiers que le secrétariat général vous en enverra un autre pour vous faciliter le paiement.

ATTENTION

LORS DU CONGRÈS DU 13 MAI 1978, EN CAS DE VOTATION OU D'ÉLECTION AU BULLETIN SE-CRET, SEULE LA CARTE DE MEMBRE 1978 SERA VALABLE.

ABONNEMENT A L'« ÉDUCATEUR »

Pour un membre actif: compris dans la cotisation

Pour un membre honoraire:

Fr. 28.—

Pour un membre associé (s'ajoute à la cotisation de membre associé!):

Fr. 28.-

Pour un retraité à la fois membre honoraire et membre associé (s'ajoute à la cotisation de membre associé!):

Fr. 12.—

Secrétariat général SPV.

Association vaudoise des maîtres de classes à options

Création d'une rubrique d'informations

Comme les membres présents à la dernière assemblée générale ont pu en juger, les classes à options sont sur le point de franchir une nouvelle étape de leur histoire. Divers projets qui les concernent, dont deux particulièrement importants (voir plus loin les nos 1. et 2.) sont actuellement étudiés par le DIP. L'un de ceuxci pourrait prochainement faire l'objet d'une décision officielle.

Pour rendre compte de cette actualité mouvante qui nous touche de près et pour pouvoir faire des communications sans devoir attendre l'assemblée générale annuelle, le comité ouvre aujourd'hui une rubrique d'informations.

Informations

1. Rapport sur l'organisation, les programmes et la législation des classes à options

Il vient d'être déposé par la commission départementale ad hoc, après 20 séances de travail, étalées sur plus de 2 ans. Rappelons que cette commission était composée d'inspecteurs, de directeurs et de deux collègues représentant, l'un la SPV et l'autre l'AVMCO.

Ce rapport de 79 pages traite entre autres des lignes principales de l'organisation, des objectifs généraux, des méthodes, de la grille-horaire, des programmes des disciplines en base et dans les groupes des options A et B, enfin d'un projet de législation et de réglementation que le DIP a ajouté, dans un second temps, au mandat de la commission.

Il est inutile de souligner l'importance de ce rapport, puisqu'il s'occupe de l'organisation générale et du statut officiel des classes à options. Cependant, il ne semble pas avoir atteint sa forme définitive. Le DIP peut encore le modifier et nous ne savons pas dans quelle mesure il le fera. Nous ignorons également dans quel délai il sera appliqué. Il pourrait l'être déjà au début de la prochaine année scolaire!

C'est pourquoi il est **urgent** que la plupart des maîtres de classes à options puissent le consulter. A la fin du mois dernier, le comité a envoyé les 20 exemplaires dont il diposait, dans les centres scolaires qui groupent le plus grand nombre de classes à options et il a demandé à des collègues de les faire circuler **jusqu'à fin avril.**

Tous les collègues qui sont dans un centre scolaire où il y a moins de quatre classes à options pourront, soit s'en faire prêter un exemplaire dans un centre plus grand que le leur jusqu'à fin avril, soit s'inscrire aussitôt auprès du secrétaire de l'association, pour en recevoir un en consultation dans les deux premières semaines du mois de mai (durée maximum : 2-3 jours).

Le comité demande à tous les lecteurs de lui faire parvenir leurs observations. Si l'intérêt suscité par ce rapport est assez grand et si un débat est souhaité, celui-ci sera organisé dans les semaines qui suivent

2. Rapport sur la formation des maîtres de classes à options

Adopté à la dernière assemblée générale, ce projet est entre les mains de la commission responsable des cours de formation. Cette commission a invité deux membres de l'association à l'une de ses séances, ce mois, pour leur demander des précisions.

3. Nouveau manuel de lecture

Pour remplacer le manuel de lecture actuel, qui est épuisé, le DIP, après consultation de l'association, a décidé de choisir un nouveau manuel. Il a convoqué pour ce mois plusieurs collègues pour les faire participer à ce choix.

4. Séminaire « Jeunesse et économie »

Il reste des places. Le comité recommande aux membres de l'association, mais aussi aux autres maîtres de classes à options de suivre ce séminaire, dont le sujet les concerne spécialement. Il est possible de s'inscrire au secrétariat de la SPV, Allinges 2, à Lausanne.

5. Rubrique d'informations

Enfin, le comité est prêt à recevoir vos remarques et vos suggestions au sujet de cette rubrique. Vous pouvez les envoyer au président ou au secrétaire.

Le président: Raymond Darioly Rue du Centre 60 1025 St-Sulpice Tél. (021) 35 67 30 Le secrétaire : Paul Lachat Route de la Maladière 16 1022 Chavannes Tél. (021) 35 74 63

AVMTA

Comité 1977-1978

Présidente :

M^{11e} R. Leresche, Grottes 10, 1337 Vallorbe, tél. (021) 83 13 20.

Vice-présidente :

M^{mc} M. Etter, route Bremblens, 1026 **Echandens**, tél. (021) 89 06 57.

Caissière .

M^{11e} V. Guisan, chemin des Mésanges 3, 1012 **Lausanne**, tél. (021) 32 46 95.

Secrétaires :

M^{Ile} M. Rosazza, chemin de Beau-Val 16, 1012 Lausanne, tél. (021) 33 04 09.
 M^{me} R. Tobler, route du Villars 37, 1024 Ecublens, tél. (021) 35 32 41.

Membres:

M^{mc} E. Berthoud, Le Crétillon, 1055 **Froideville**, tél. (021) 81 27 59.

M^{mc} L. Siegenthaler, Ferme du lac de Bret, 1604 **Puidoux**, tél. (021) 56 22 09.

Université populaire de Lausanne

L'ouverture des cours du semestre d'été (12 semaines) a eu lieu le 10 avril 1978.

12 cours au programme à Lausanne, d'autres à Montreux, La Tour-de-Peilz, Mézières, Oron, Avenches, Moudon.

Choix éclectique:

- arts, littérature ;
- philosophie, psychologie;
- mathématiques, sciences.

Renseignements, programme complet, inscriptions au Secrétariat de l'Université populaire, rue Pichard 12, Lausanne, tél. (021) 22 43 48.

Monique S.

Communiqué

Maîtresses enfantines

En dehors des assemblées, ne serait-il pas agréable de pouvoir se retrouver?

L'occasion nous en est donnée les mardis 25 avril et 6 juin au Möwenpick dès 16 h. 30. Retenez ces dates

Noëlle Maire.

Rédactrice de la rubrique vaudoise : M^{II e} Monique Schafroth 13, Praz-Bérard, 1844 **Villeneuve.** Tél. (021) 60 12 09.

Genève

A PROPOS DE...

Corriger les inégalités

(Voir « Educateur », Nº 8 du 24.2.78)

Ce texte a provoqué les réactions que vous lirez plus loin. Afin d'éclairer mieux le point de vue exposé dans l'article du 8.2.78, nous avons estimé utile de préciser les intentions du comité — intentions reflétant, entre autres discussions, celles de l'assemblée du 31 janvier 1978.

Chronologiquement...

Le 31 janvier l'assemblée de la SPG se prononce à une très grande majorité pour le soutien de la recherche-action « Rapsodie » avec l'exergue :

« En aucun cas Rapsodie ne devra porter préjudice aux équipes pédagogiques. »

Nous relevons plus loin: «L'accent doit être porté sur la pédagogie compensatoire sous ses diverses formes: équipes pédagogiques avec enseignant complémentaire, recherche-action Rapsodie ou autres, soutien, bibliothèques scolaires, etc.»

Le 7 février en commission emploi DEP-SPG nous apprenons que dans la répartition des postes disponibles pour la rentrée 78, aucun n'est prévu pour Rapsodie, que par contre 12 postes seront attribués à la généralisation de « Fluidité » et 9 au soutien 3P.

Les équipes pédagogiques, elles, auront droit à 6 postes.

Récapitulons:

Rapsodie:	0
Soutien et fluidité 9 + 12 :	21
Enseignants complémentaires :	6

Que penser de cette répartition, sinon qu'elle manque pour le moins d'équilibre ? (Voir texte des maîtresses de soutien 3P.)

Le comité, unanime, a estimé indispensable de transmettre au chef du département son point de vue sur l'équilibre à maintenir entre les différentes mesures possibles en vue de corriger les inégalités de chance de réussite scolaire.

En effet, jusqu'ici rien ne permet de dire qu'une stratégie est à privilégier entre toutes et nous continuons à penser (préambule, p. 175, « Educateur », N° 8) que

« Si initialement toutes ces démarches visent le même but, elles empruntent des voies différentes, parfois complémentaires et il serait regrettable d'imputer à l'une ou l'autre, seule, le bénéfice de la réussite, de les opposer, d'en minimiser certaines, voire de les éliminer. »

Peut-on être plus clair?

L'entrevue avec le chef du département se termine par la recommandation de ce dernier de ne pas privilégier une mesure par rapport à une autre et d'y inclure Rapsodie.

La séance des délégations du 27.2.78 (« Educateur », N° 12 du 10.3) discute les différentes propositions de la DEP et de la SPG. Les parties tombent d'accord sur :

Fluidité :	10 postes
Soutien:	3 postes
	13 postes
Ens. compl. :	11 postes
Rapsodie:	8 postes

On nous accordera que sans atteindre la perfection, cette répartition est plus proche de l'équilibre que celle proposée le 7 février. Fluidité garde la presque totalité de son contingent initial (moins 2) tandis que le soutien 3P, lui, est perdant pour les 2/3.

Vu les difficultés de la discussion, la SPG ne s'est pas immiscée dans l'alternative « Fluidité » et/ou « Soutien 3P » pour ce qui est de la répartition des postes.

Lever les ambiguïtés...

L'expérience « Fluidité » approuvée par la SPG a débuté en 1974/1975. Elle était limitée à une trentaine de classes. Nous lisons dans « Information DEP » du 2.4.76:

« A la fin de l'année 77 le rapport sur l'évaluation de l'expérience « Fluidité » que déposera le SRP, permettra à la DEP de faire des propositions au DIP concernant la suite qu'il conviendra de donner à cette importante étude. »

P.V. délégation du 10.12.76:

« L'expérience « Fluidité » doit se poursuivre au-delà de l'année en cours, soit jusqu'au début de la 3P (accueil en 3P et évaluation jusqu'à Noël 77). Il ne pourra donc y avoir généralisation de l'expérience en 1977/1978...»

Il est donc normal de s'attendre à ce

- que « fluidité » soit évalué :
- que la SPG ait connaissance des résultats de cette évaluation ;
- qu'elle puisse se prononcer sur la généralisation de « Fluidité » et sur les modalités de cette généralisation.

L'expérience s'est donc terminée à fin juin 1977. Les collègues qui ont travaillé en soutien 1P-2P dans l'année scolaire 1977/1978 sont en partie issues de « Fluidité », mais bon nombre d'entre elles n'avaient jamais pratiqué un tel appui.

Le soutien 1P-2P de 1977/1978 n'est donc pas à assimiler à « Fluidité », administrativement en tout cas.

Nous admettons volontiers qu'il n'y a pas antinomie entre ces deux démarches pédagogiques mais il demeure toutefois une certaine ambiguïté. D'autre part, si dans les écoles où l'on connaissait déjà « Fludité » les choses se sont déroulées normalement, ce ne fut pas toujours le cas ailleurs, principalement du fait qu'aucune concertation préalablement n'avait eu lieu entre le corps enseignant titulaire et les enseignants de soutien.

Il est donc absolument légitime que la SPG demande à avoir connaissance de l'évaluation de « Fluidité » avant d'en accepter la généralisation et que cette prudence soit assortie de la consultation de l'assemblée.

Pourtant à ce jour, aucun rapport d'évaluation ne nous est connu. Contient-il des propositions de modifications, les objectifs sont-ils affinés?

Rappelons qu'entre 1974, début de l'expérience, et 1976, date de l'arrêt, de nombreuses améliorations ont été apportées, des solutions nouvelles ont été proposées.

Plusieurs collègues impliquées dans cette démarche ont rédigé un rapport fort intéressant étayé de considérations pédagogiques sérieuses.

Leur analyse est objective, elle fait des propositions à court et à long terme.

Elles soulignent l'intérêt de la globalisation de l'appui apporté aux enfants.

« Tenir compte de celui-ci (l'enfant), dans sa globalité, nous semble être le fondement de la réussite scolaire à long terme. Cette manière d'envisager un soutien, nous paraît devoir être généralisée. »

Leur désir : voir s'instaurer une collaboration plus intense avec les titulaires. Elles préconisent également une formule de soutien plus souple et relèvent que des difficultés sont apparues par manque de continuité entre la classe de soutien et la classe ordinaire cela pour des raisons diverses : effectif trop chargé, nécessité que le programme soit présenté à tous les enfants alors que les niveaux d'acquisition sont différents, etc.

La question de l'évaluation en 2P les a également préoccupées. Elles abordent enfin l'importance de travailler en collaboration avec les parents, les titulaires et le SMP avec pour corollaire la nécessité de prévoir le temps nécessaire. Il s'agit d'un rapport constructif, positif envers « Fluidité », avec des remarques importantes sur la suite à donner.

En conclusion, nos collègues écrivent :

« Les propositions faites plus haut, nous semblent être un premier pas à réaliser dans un avenir à court terme, mais nous ne sommes pas sûres qu'à plus longue échéance la formule actuelle du soutien soit la seule valable. Cette dernière n'empêche-t-elle pas une diminution réelle des effectifs en vue

- de mieux individualiser l'enseignement;
- d'assouplir davantage le programme;
- d'évaluer les enfants et de leurs permettre une autoévaluation encourageante et non pénalisante;
- de pouvoir partir de ce que l'élève sait et non de ce qu'il devrait connaître;
- de valoriser chez l'enfant des qualités peu ou pas reconnues dans notre école et d'accepter leur originalité? »

Nous espérons très vivement qu'il sera tenu compte du bilan établi par ces enseignantes et de leurs propositions. Nous aimerions voir se concrétiser ce souhait officiellement, tant par des mesures prises dans les directions indiquées (la suppression de la note d'orthographe et le décloisonnement partiel classe ordinaireclasse de soutien en sont 2 exemples) mais aussi par un document complet contenant évaluation et propositions pour l'avenir.

Sur le fond

En ce qui concerne le soutien en 3P, une enquête a été effectuée auprès des titulaires dont les élèves bénéficient de cette mesure.

Les résultats nous les apprenons, comme les lecteurs de l'« Educateur », par la communication que nous en font les maîtresses de soutien 3P et que vous trouverez ci-dessous.

Nous retenons le contenu théorique du soutien : en particulier accueillir l'enfant dans sa globalité : une personnalité, avec ses problèmes, ses richesses, son vécu antérieur, sa vie extérieure à l'école et « chercher les stratégies permettant de renforcer la confiance de l'enfant en ses propres capacités, l'aider à acquérir une autonomie suffisante face à son travail d'écolier pour que le soutien ne soit plus nécessaire les années ultérieures ».

Nos inquiétudes demeurent tout de même face à une généralisation du système.

— Une extension à tous les enfants?

Ne faudrait-il pas que **tous** les enfants puissent bénéficier d'un apport, qu'une plus grande différenciation et une individualisation de l'enseignement soient offertes à l'ensemble des élèves?

La question reste ouverte mais si on lui accorde une quelconque pertinence on voit tout de suite quelles modifications de l'attitude pédagogique elle entraîne et combien il faudrait prendre de précautions (information, consultation, etc.) pour qu'une telle opération réussisse.

Et ce n'est pas en déléguant sans autre forme d'explication une escouade d'enseignantes de soutien — même très bien intentionnées, qui a jamais dit le contraire? — dans une école, qu'on parviendra au but.

Des difficultés de contact et de collaboration sont apparues dans plusieurs cas, personne ne le niera, les collègues de soutien les premières. Et si, souvent, l'opération « soutien 3P » a donné des résultats satisfaisants, ce n'est pas au système qu'on le doit mais bien à l'entregent et à la bonne volonté des collègues.

Rien a priori dans le soutien 3P n'indique que la concertation préalable est une condition sine qua non de mise en place et de réussite. Sans le faire ici — pour des raisons faciles à comprendre — nous pourrions citer plusieurs écoles où la méconnaissance des buts du soutien (aider l'élève et non porter un jugement sur le travail d'une titulaire à travers les résultats de ses élèves), l'absence de contacts préalables et de discussions communes sur la stratégie à adopter, ont créé des situations difficiles (pour ne pas dire plus) préjudiciables en tout cas à l'épanouissement souhaité des enfants.

Beaucoup de points restent à éclaircir. Le SRP déclare lui-même (« Soutien 3P, octobre 1977 » communiqué début 1978) « l'existence même du soutien exige que des solutions neuves apparaissent dans la classe ». Que fait-on dans ce sens ?

A propos de critères d'échecs scolaires, on peut s'interroger sur la signification de cette phrase du même texte:

« D'autres critères peuvent être retenus, pour autant qu'ils paraissent constituer des explications à l'échec: manque de confiance en soi, difficulté de concentration, anxiété, etc. » (C'est nous qui soulignons.) Est-ce à comprendre que ces constats (anxiété, etc.) ne sont pas obligatoirement à retenir comme facteurs d'échecs?

Nous croyons, quant à nous, au contraire, qu'ils constituent des causes importantes d'échecs scolaires.

Enfin, sur le plan de l'organisation de la classe, peut-on admettre sans sourciller que 47 % des titulaires interrogés estiment que le soutien les gêne ? Rejoignant l'avis de bon nombre de membres de la SPG, 34 % aimeraient que le soutien touche davantage d'élèves (extension aux autres enfants de la classe, donc différenciation et individualisation de la majeure partie de l'enseignement) tandis que 57 % approuvant le soutien, demandent des modifications.

Dans plusieurs bâtiments, les relations établies ont été si fructueuses et positives que dès l'an prochain les enseignants et la maîtresse de soutien se constitueront en équipes pédagogiques. Nous nous réjouissons vivement de cet heureux aboutissement et nous observons une fois de plus que la bonne marche de ce genre d'action, le meilleur service des enfants, passe PAR la collaboration.

Dans ces conditions, qu'on nomme le travail dont s'agit soutien, fluidité, équipe ou autre chose, peut nous chaut! L'essentiel est dans le contenu, non sur l'étiquette.

De nombreuses questions restent non traitées: l'extension du soutien s'étendrat-elle à tout l'enseignement (jusqu'en 6P)? etc.

Mais il est temps de conclure. Les collègues qui ont cru que la SPG se permettait de critiquer leur travail nous ont mal compris, mal connu.

Par contre, il est certain, et nous le réaffirmons ici, que nous attendons de l'autorité scolaire plus de transparence tant sur les modalités pratiques que sur les objectifs précis des démarches entreprises en vue de corriger les inégalités de chance de réussite scolaire.

Il est du devoir d'une association professionnelle telle que la nôtre de demander qu'on lui fournisse ces explications.

Pour le comité:

Liliane Urben.

P.-S. A quel réflexe revient le geste des collègues qui, momentanément en désaccord avec leur association — ce qui est leur droit le plus strict — se croient obligés de transmettre copie de leur correspondance avec la SPG à la direction de l'enseignement primaire?

Le comité s'étonne! Cela d'autant plus que, de toute façon, nul n'ignore que l'« Educateur » a des lecteurs assidus, 6, rue de l'Hôtel-de-Ville...

Réponse à l'article « Corriger les inégalités... »

Suite à l'article « Corriger les inégalités de chance de réussite scolaire » (« Educateur » N° 8 du 28.2.1978) l'équipe du soutien 3P désire présenter son travail tel qu'il a été défini par ce groupe et non d'après les vues de la SPG.

Un des objectifs de cette dernière n'est-il pas de défendre les différentes expériences : « rapsodie », enseignants complémentaires, « soutien » ? Pourquoi en vient-elle alors à dénigrer le travail fait au soutien pour obtenir des postes supplémentaires dans les autres domaines ?

Nous ne nions pas la valeur des autres activités, mais nous n'acceptons pas que l'« Educateur » ne présente aux enseignants que les aspects négatifs du soutien alors que cette expérience a déjà fait ses preuves depuis quelques années : notamment la diminution des redoublements

OBJECTIFS DE L'EXPÉRIENCE

Réf. « Le soutien en 3° année », lignes générales :

- 1. Tenter d'apporter un soutien immédiat aux élèves en difficulté.
- 2. Etudier les problèmes généraux que pose l'enseignement en 3P.
- 3. Développer des méthodes et des moyens efficaces pour assurer le soutien des élèves en difficulté.
- 4. Chercher les stratégies permettant de renforcer la confiance de l'enfant en ses propres capacités, de l'aider à acquérir une autonomie suffisante face à son travail d'écolier pour que le soutien ne soit plus nécessaire les années ultérieures.

Si la maîtresse de soutien retire le plus souvent de leur classe les élèves momentanément en difficulté, nous pensons que c'est une situation privilégiée pour différentes raisons :

- a) **sur le plan affectif**, la situation de petit groupe peut rassurer les élèves, les revaloriser et leur redonner confiance en eux-mêmes :
- b) sur le plan pédagogique, les enfants ont ainsi la possibilité de suivre un apprentissage à leur rythme, individualisé, sous une forme différente de celle présentée en classe. Il est à noter qu'un enfant ne sera pas retiré de sa classe pendant les moments agréables tels que piscine, dessin, etc.; il ne manque qu'une leçon « normale » qu'il ne peut, la plupart du temps, pas suivre vu le retard accumulé dans ce domaine. D'entente avec la maîtresse, l'enfant ne doit pas se trouver devant un surcroît de travail à son retour en classe.
 - c) la situation de petit groupe permet

à la maîtresse de soutien de mieux comprendre l'enfant, de déterminer et préciser les causes de ses échecs.

Les enfants ne sont pas systématiquement retirés de la classe, il nous arrive aussi de travailler en collaboration avec la maîtresse dans sa classe ou même d'échanger les rôles. Par ailleurs, nous cherchons à rendre cette collaboration entre maîtresse de classe et maîtresse de soutien plus effective dans un proche avenir.

Actuellement, le soutien reste un moyen temporaire pour pallier les difficultés des enfants qui nous sont confiés.

En conclusion, l'action du soutien n'a pas la prétention de tendre vers un enseignement spécialisé mais vise une pédagogie de l'individualisation.

Les maîtresses de soutien 3P.

Pour information, voici les résultats du sondage effectué auprès des maîtresses de classe concernées par le soutien 3P.

- Je suis opposée au principe du soutien: 1 %.
- Je ne suis pas opposée au soutien, mais j'ai de fortes réserves quant à la manière dont il est conçu: 9 %.
- Je suis favorable au soutien mais je souhaiterais un certain nombre de modifications: 57 %.
- Je suis satisfaite du soutien tel qu'il existe actuellement : 33 %.

Le soutien :

- gêne mon organisation de classe : 47 %;
- facilite mon travail: 30 %;
- touche trop peu d'élèves : 17 %;
- ne prend pas assez souvent chaque élève : 32 %.
- lèse une partie des élèves : 14 % ;
- me permet de mieux me consacrer aux autres élèves faibles de ma classe : 30 %.

Pour une annonce

dans I'«Educateur»

une seule adresse:

Imprimerie Corbaz S.A.

22, av. des Planches, 1820 Montreux. Tél. (021) 62 47 62.

A propos de « Corriger les inégalités de chance de réussite scolaire » *

Genève, le 15 mars 1978.

Madame,

C'est tardivement que je prends la plume pour vous exprimer mon étonnement et ma déception concernant votre article « Corriger les inégalités de chance de réussite scolaire » paru dans l'« Educateur » du 24 février 1978.

Comme vous vous en souvenez, vous m'avez téléphoné le lundi soir 20 février et ce n'est que le 21 février que j'ai pu vous expliquer brièvement les points positifs et bénéfiques de l'expérience « Fluidité ». Cependant notre conversation n'apparaît pas du tout dans votre article.

— Pourquoi alors m'avoir contacté si tardivement pour un sujet et une information si importants.

D'autre part de nombreuses erreurs apparaissent dans le passage intitulé : Maîtresses de soutien.

J'en relève quelques-unes car je connais très bien ce sujet.

- 1. L'enfant qui quitte la classe reçoit une aide globale et vit à son rythme. Pendant ce temps, la classe étant organisée en groupe, il ne perd rien d'important.
- 2. L'enfant s'y rend avec beaucoup de plaisir.
- 3. Cela ne crée aucune perturbation dans la classe, au contraire la maîtresse se retrouve avec un effectif allégé.

- 4. Quant aux contacts entre maîtresse de classe et maîtresse de soutien : ils s'élaborent progressivement. Cependant il peut y avoir, je le reconnais, des relations moins aisées.
- 5. Toute cette démarche de soutien apporte à l'enfant en difficulté une aide extrêmement précieuse lors des passages 1P 2P 3P.

Or votre article dépeint tout le contraire et j'en ai été sincèrement désolée.

Par avance je vous remercie de votre réponse et je vous prie de recevoir, Madame, mes salutations distinguées.

A.-M. Dugerdil, J. Sommerer, F. Vuternaehre,

maîtresses de soutien IP/2P.

* Voir article paru dans l'« Educateur » N° 8/1978, p. 175.

La commission « Education permanente » de la SPG et la section de pédagogie de la FPSE ont le plaisir de vous convier à un cycle de **conférences-débats**

RÉFLEXIONS SUR L'ÉDUCATION

VENDREDIS 28 AVRIL, 12 MAI, 26 MAI, UNI Salle 101:

Professeur M. de CERTEAU:

« QUELLE(S) CULTURE(S) A L'ÉCOLE?

- Lire, écrire, parler (28 avril)
- Impact des pratiques quotidiennes (12 mai)
- Histoire, mémoire et imaginaire » (26 mai)

Michel de Certeau

Michel de Certeau est inclassable. Historien ayant écrit sur le XVIIe siècle mais résolument engagé dans le présent, ethnologue sud-américaniste à l'affût de la culture qui naît ici de nos villes, membre de l'Ecole freudienne de Paris mais non psychanalyste, religieux mais refusant de parler au nom d'aucune vérité, d'être délégué d'aucun « message », cet homme d'une lucidité extrême se reconnaît optimiste, veut établir « un rapport heureux à ce qui s'éveille, à ce qui se passe, vient et va sans moi ». Malgré l'ampleur de son œuvre écrite *, c'est un homme de la

parole et de l'échange direct. Qui tient tout particulièrement à ce que ses inter-locuteurs puissent compléter, contredire, réfuter ce qu'il propose, en fonction de leur vécu. C'est pourquoi une large place est prévue pour la discussion dans les trois rencontres qu'il accepte d'animer.

Quelle(s) culture(s) à l'école ?

Le singulier ou le pluriel? Pour Michel de Certeau c'est un choix fondamental. Si le but recherché par l'école est homogène, s'il est au singulier, c'est la culture: il faudra que les enfants écrivent et parlent « bien », qu'ils se conforment aux modèles reconnus. Mais nous le savons: à la fin de leur scolarité, la majorité d'entre eux ne s'exprimera pas

« bien », ils n'auront pas accédé à la culture, celle-ci restera la marque distinctive d'une élite. On aura beau multiplier les méthodes compensatoires, travailler à combler les « déficits », chercher à « rehausser le niveau », une partie des enfants sera quand même déclassée, renvoyée à un sentiment d'échec engendrant résistance et passivité. Et puis, au nom de l'homogénéité, quelles singularités aurat-on raboté, quelles productions vivantes aura-t-on empêché?

Si la culture est au pluriel, alors le but à atteindre est multiple, constamment à découvrir: toutes sortes de formes de culture naissent dans la vie ordinaire, y compris chez les enfants; le travail à entreprendre consiste, pour commencer, à les reconnaître. Cest une découverte de l'inattendu, un entraînement du regard.

^{*}Les livres les plus marquants sont : en anthropologie, La culture au pluriel (coll. 10/18) et La
prise de parole (Desclées) ; en religion, Le christianisme éclaté (Seuil) ; en histoire, Une politique
de la langue, la révolution française et les patois
(Gallimard) et L'écriture de l'histoire (Gallimard).

La première de ces positions est commode au départ : il peut sembler exaltant d'œuvrer à unifier la culture de tous. Mais n'est-ce pas une position qui mène au découragement, par cette présence constante de l'échec? Et n'en résulterat-il pas un appauvrissement, par l'exclusion de modes de pensée et de vie qui ont leur valeur même (et peut-être surtout) s'ils sont autres? La seconde position est moins confortable au départ elle implique des remises en cause, une reconnaissance des différences - mais elle pourrait être le meilleur moyen de sortir du découragement envahissant, et elle enrichit prodigieusement l'intérêt de notre métier.

— Trois opérations quotidiennes

Pratiquement qu'est-ce que cela signifie? Eh bien notre métier c'est d'apprendre à lire, écrire, parler (1re conférence-débat). Pas question de remettre en cause l'importance primordiale de ces trois actes qui constituent toute culture (en Occident du moins, pour les deux premiers), mais on peut préciser, très concrètement, ce que ces trois moyens de communication sont en train de devenir dans la société actuelle - et notamment dans nos classes. Que se passe-t-il (d'oublié ou d'insoupçonné de notre part) dans l'apprentissage? Quelles séries d'« opérations » effectue un écolier d'ici et de maintenant pour devenir, par exemple, un «lecteur»? Ces questions, dans un premier temps, peuvent sembler abstraites, mais notre conférencier nous en montrera les aspects concerts. La communication est-elle en recul dans la vie quotidienne des enfants et des adultes? La place conquérante des mass media paraît l'indiquer, mais regardons-y de plus près: les gens ne se défendent pas si mal. Si certaines formes de communication disparaissent, d'autres sont en train de naître, et l'école peut jouer un rôle non négligeable pour que, de simples « consommateurs » qu'ils paraissent, les enfants deviennent vraiment des recréateurs de culture. Qu'en pensons-nous? C'est ce qui sera discuté le 28 avril.

- L'intérêt du banal

L'école est à l'intérieur de la société, elle n'en est pas le guide. On ne peut plus guère croire à un « effet de boule de neige » qui, à partir de l'école, transformerait les relations sociales. Examiner alors l'impact des pratiques quotidiennes (2° conférence-débat), c'est tenir compte de la culture que nous fabriquons tous les jours, au niveau conscient et inconscient : actes peu voyants à travers lesquels les choses, peut-être, se mettent à bouger, au long des courants qui s'interpénètrent

hors de l'école et dans l'école. Ces « procédures minuscules et quotidiennes » sont ce qui intéresse le plus notre conférencier, et c'est là, aussi, qu'il attend nos interventions et nos observations.

- Le gadget et le mythe

Enfin nous sommes, c'est évident, dans une histoire (3e conférence-débat): nous ne construisons pas sur une table rase, nos gestes ont la mémoire des gestes de nos devanciers, même si on assiste, dans notre « société de consommation », à une évacuation du passé - sauf sous forme de gadgets folkloriques. Pourtant, l'histoire, nous continuons à l'enseigner, et nous y mettons tout un imaginaire qui nous donne de l'assurance. Par exemple cette trajectoire que nous traçons des « hommes de cavernes » jusqu'à nous, appelée « progrès ». On est bien obligé, actuellement, de se poser des questions sur notre progrès, sur les valeurs qu'il promet et les exclusions qu'il entraîne. Aussi n'est-ce pas un hasard si notre conférencier-historien est aussi ethnologue : seule une sortie hors de notre société peut éclairer le débat sur la(les) culture(s).

- Les enfants - les Sauvages

L'ethnologie nous met en question. Car il y a des ressemblances trop frappantes pour que ce soit une coïncidence entre ce que, jusqu'à un passé récent, les voyageurs et ethnologues européens ont dit des Sauvages et ce que les adultes disent des enfants.

Les Sauvages (les enfants) n'ont disent-ils — qu'un langage élémentaire et non structuré, ils n'ont pas de passé, ils sont inconscients de ce qu'ils font, ils vivent dans une sorte de paradis, perdu pour nous. Et puis aussi... ils nous mangent (ça s'entend dans les salles de maîtres, avant les vacances surtout!).

Entre parenthèses, il est curieux de remarquer qu'au XVI^c siècle, le premier à publier un livre sur les (bons) Sauvages d'Amérique, Jean de Léry, était parti de Genève et y est revenu, et que le premier à parler du paradis de l'enfance est notre Jean-Jacques Rousseau. Michel de Certeau est bien conscient de cette importance de Genève, où on crée des mythes explicateurs de l'Autre, et cela n'est pas entièrement étranger à sa venue ici.

Alors peut-être que les Sauvages, au moment où ils disparaissent, ont quelque chose à nous dire de la part des enfants, de ce qui chez les enfants ne s'exprime pas à l'école.

L. P. et P. de V.

Autopsie d'une pétition

La pétition des maîtresses de travaux à l'aiguille, relative à la motion Lucchetta-Christin sur la suppression de la ségrégation entre filles et garçons lors des leçons de couture et de travaux manuels (voir « Educateur » Nº 12, 24 mars 1978), est fort intéressante tant par la forme que par le fond. Comment « emballer » des idées sans démontrer leur justesse, tout en les faisant passer pour évidentes, voilà pour la forme; quant au fond, à part la défense du statu quo, on ne trouve pas grand argument, que ce soit en référence à la psychologie de l'enfant, à la pédagogie actuelle, et encore moins à la division sexuelle des rôles.

La forme

L'emballage est remarquable par la dichotomie utilisée dans les termes. D'un côté, la sécurité: « un système ayant fait ses preuves », « ce qui correspond le mieux aux intérêts des enfants », l'« évidence » des besoins, l'« évidence » du succès, les « cas spéciaux »... « très peu nombreux ». De l'autre, toutes les raisons de

craindre pour nos malheureux élèves: « tendance excessive », « laxisme », idée « dangereuse et aberrante », « expériences de laboratoire », « de nature hasardeuse et fantaisiste », « principe d'enquête contestable », et « conditions mal définies ». Si après un tel exposé, vous n'êtes pas convaincu que la nature féminine est en danger grave, vous devez être soit illettré, soit aveugle, soit, pire, gauchiste!

Ces mots-pour-faire-peur s'appuient encore: - sur l'autorité (recours aux « instances cantonales romandes ») pour mieux garantir leur bien-fondé; et - sur la disproportion entre « une poignée d'enfants » (une « poignée de » ça a des relents peu honnêtes, non?) et la LOI, sérieuse, impressionnante, générale; enfin, de quoi ces gosses se mêlent-ils? Va-t-on écouter ces petits? Va-t-on se mettre à repenser des systèmes en fonction de « quelques cas spéciaux d'élèves ayant des problèmes »? Après tout, la perfection n'est pas de ce monde et l'on ne peut contenter tout le monde et son père! Et si l'on faisait coudre aux « fillettes » des draps pour le lit de Procuste?

Le fond

Une fois la pétition dépouillée de sa forme virulente et agressive, analysons plus en détail ses arguments, qui pourraient faire postuler pour le statu quo en matière de travaux à l'aiguille. Pour ma part, j'en vois de trois sortes: ceux qui ont trait à l'organisation scolaire, ceux qui se rapportent à « l'enfant » en général, et ceux qui touchent à la différence fillegarçon.

L'organisation actuelle

En faveur de l'organisation actuelle, aucune justification réelle n'est avancée; on se borne à affirmer des « évidences » et l'existence de « preuves », mais sans nous dire lesquelles. Ce n'est guère suffisant pour nous convaincre.

L'enfant

La vision sous-jacente de l'enfant, elle, est en parfaite adéquation avec l'école... avant les travaux de Claparède, Decroly, Dewey, Kerchensteiner, Piaget, et bien d'autres. En effet, de nombreuses recherches sur le terrain de l'observation scientifique, et de multiples applications au niveau de la pratique ont permis, en ce vingtième siècle, de préciser « les intérêts des enfants »; entre autres, si « le besoin d'une certaine discipline » existe, celle-ci peut prendre des sens et des formes très différentes; on sait, par exemple, que tant la « discipline » que l'enseignement doivent tenir compte de facteurs nombreux et complexes tels que le stade de développement moteur et cognitif de l'enfant, sa situation affective, son milieu socio-culturel, les interactions sociales existant dans la classe, etc.

C'est bien pourquoi l'on s'aperçoit de plus en plus dans les classes, en confirmation des travaux théoriques, que toute organisation conçue comme « monolithe », imposée de façon identique à tous, pose des problèmes insolubles; et c'est pourquoi aussi, toujours en accord avec les concepts théoriques, toutes les recherches scolaires depuis cent ans se dirigent vers des formes d'enseigement différencié, qui peuvent d'ailleurs être assez éloignées les unes des autres, mais qui, toutes, reposent pour une part importante sur la possibilité donnée à l'enfant d'exprimer sa motivation, ses besoins, ses intérêts personnels. C'est-à-dire que, loin de juger les options enfantines comme « prématurées », on s'appuie sur elles pour nourrir l'activité - au sens d'effort fondé sur l'intérêt - indissociable de tout développement mental.

Le texte de la pétition fait référence à une vision ancienne de l'enfant, celle d'un être incomplet, adulte imparfait et

ignorant, dans lequel il faut introduire plus ou moins péniblement un certain nombre de notions, indispensables à l'âge adulte; plutôt « cruche vide à remplir que fleur qui s'épanouit », selon l'expression de Maria Montessori.

Or, l'enfance n'est pas un mal nécessaire, mais une étape permettant l'adaptation au milieu physique et social, adaptation qui ne saurait se développer à son optimum sans faire appel aux mobiles internes, aux tendances propres de l'être. L'enfant n'est pas « imparfait », « incapable », il est « différent » sur le plan des structures cognitives, des représentations du réel, et « semblable » sous le rapport du fonctionnement, réponse par l'activité à un besoin ou un intérêt.

Entre l'ancienne et la nouvelle vision de l'enfant, un changement de point de vue tel, qu'on l'a appelé la « révolution copernicienne » de l'éducation : au centre, non plus ce qu'il faut apprendre (quoique la connaissance reste essentielle!), mais l'enfant et ses caractéristiques. « Intérêts », « discipline », « option », y prennent un autre sens 1.

Fille-garçon

Entre l'ancienne et la nouvelle vision des rapports entre sexes, on pourrait aussi parler de « révolution copernicienne »! Ce qui se passait, dans notre civilisation occidentale, pour être la « nature » masculine et la « nature » féminine se trouvait au centre de la division sexuelle des rôles. Cette « nature » postulait des attitudes, conduites, tâches particulières assignées à l'homme et à la femme : d'où la nécessité « d'un enseignement spécifiquement féminin », « réservé aux filles seules », et d'un enseignement de travaux manuels bénéfique psychologiquement et pédagogiquement » s'il est lui aussi réservé, aux garçons.

Mais on s'interroge de plus en plus sur la « nature de la nature », entre autres en constatant que les contenus des rôles sexués sont différents selon les époques, civilisations, lieux, c'est-à-dire que dans ce domaine, la nature originelle n'est guère universelle! En constatant aussi qu'au fil de l'évolution de l'être humain, les données de « nature » sont devenues indissociables de l'expérience anthroposociale, « laquelle n'est nullement un échafaudage que l'on peut démonter, l'édifice achevé, mais continue à faire corps avec l'édifice lui-même » ².

Comment, dès lors, attribuer à la « nature féminine » des caractéristiques qui

sont « imbibées » de toutes les représentations sociales forgées depuis des siècles, de toute l'organisation économique, culturelle, morale que nous vivons actuellement? Vue sous cet angle, la « nature féminine » cède le centre de l'intérêt aux données situationnelles, qui mettent en évidence deux tendances : d'une part, la pauvreté des modèles féminins par rapport à la diversité des images de références masculines, la passivité des normes et valeurs dans lesquelles la femme est élevée, la place de seconde, de complément, qu'on lui laisse en général dès qu'elle cherche à sortir de son « foyer »; d'autre part, ces données actuelles montrent aussi une prise de conscience de cette situation, une réaction de bien des femmes à la ségrégation sexuelle, une volonté de plus grande participation, d'égalité devant l'éducation, devant le travail professionnel, devant la loi, même si les problèmes de « double emploi » qui en résultent sont loin d'être résolus car les tâches familiales et parentales ne sont pas encore partagées couramment.

Dans un tel contexte, le maintien d'une éducation « spécifiquement féminine » va à l'encontre des luttes et efforts des femmes pour faire évoluer non seulement le contenu du rôle féminin, mais aussi la vision portée sur lui, vers plus de justice et d'équité dans la hiérarchie des valeurs et des pouvoirs. Réserver la couture aux filles et les travaux manuels aux garçons, c'est postuler que les filles porteront seules la responsabilité de toute une partie du ménage: « on n'imagine guère, d'ailleurs, un grand nombre de garçons désirant choisir la discipline des travaux à l'aiguille », est-il écrit ; et si l'on se demandait POURQUOI les garçons pourraient ne pas désirer cette discipline? Ne serait-ce pas justement parce qu'elle implique des valeurs bien plus profondes que celles du seul apprentissage d'une technique? Parce qu'il paraît « naturel » que, non seulement la couture, mais l'ensemble des tâches domestiques soient « spécifiquement féminines »? Or, ces valeurs attachées au rôle féminin, ces valeurs qui lient les femmes prioritairement et parfois exclusivement aux tâches ménagères, les excluent, dans la mesure même où elles y sont réduites, d'une participation plus générale et efficace, les maintiennent dans un rôle de spectateur plutôt que d'acteur : les garçons ne s'y trompent pas. Réserver la couture aux filles, c'est donc postuler aussi que les filles doivent se préparer d'abord à UN métier, celui de ménagère (pour quelques-unes, celui de couturière?), auquel les garçons n'auront rien à voir, si ce n'est peut-être installer des étagères lors des déménagements! C'est postuler enfin que les filles sont faites

¹ Voir sur ce thème « Psychologie et pédagogie » Jean Piaget, Denoël, 1969.

² Edgar Morin, « La méthode », 1. La nature de la nature, Seuil, 1977.

pour les choses douces, légères, menues, frivoles... « l'intérieur », et les garçons pour les matériaux solides, résistants, durs, forts... « les luttes extérieures ».

C'est finalement renforcer les schémas culturels qui s'élaborent dès la naissance et qui rendent inégaux filles et garçons, alors que la psychologie du développement ne suggère aucune inéquivalence entre eux. C'est aussi renforcer les iné-

galités sociales, professionnelles, économiques, culturelles, que l'on tente, difficilement, de repenser.

Au lieu de contribuer à maintenir des images, des modes de pensée, et des structures institutionnelles que l'on cherche ailleurs à dépasser pour mieux les adapter à des connaissances et situations nouvelles, l'école ne devrait-elle pas contribuer à réduire les différences, à améliorer les

compréhensions, à rapprocher les êtres, que ce soit entre enfants et adultes, ou entre hommes et femmes?

Liliane Palandella.

Rédactrice de la rubrique genevoise : Mme Liliane URBEN, c/o SPG, bid Georges-Favon 14, 1204 GENÈVE, tél. (022) 29 26 60.

Si vous êtes

ENSEIGNANT ANIMATEUR

- intéressé à une activité à temps partiel;
- apte à organiser et diriger des loisirs collectifs (sports, spectacles cercles d'étude, ateliers de créativité) dans un cadre laissant place à l'initiative personnelle.

nous recevrions volontiers vos offres.

Etablissements de la Plaine de l'Orbe, 1350 Orbe.

Renseignements: M. Vulliemin, directeur-adjoint, tél. (024) 41 38 91.



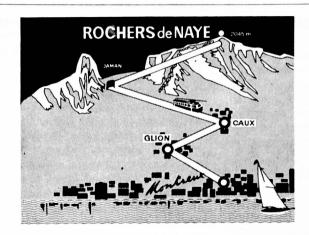
Société vaudoise et romande de Secours mutuels

COLLECTIVITÉ SPV

Garantit actuellement plus de 2500 membres de la SPV avec conjoints et enfants.

Assure : les frais médicaux et pharmaceutiques, des prestations complémentaires pour séjour en clinique, prestations en cas de tuberculose, maladies nerveuses, cures de bains, etc. Combinaison maladie-accident.

Demandez sans tarder tous renseignements à Fernand Petit, 16, chemin Gottettaz, 1012 Lausanne.



Panorama le plus grandiose de Suisse romande 2045 m.

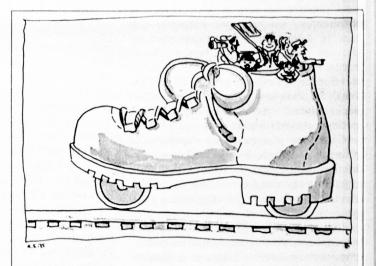
Nombreux circuits pédestres

Jardin alpin - Hôtel-restaurant

Film 16 mm couleur et prospectus à disposition

MGN

Chemin de fer Montreux (ou Territet) Glion - Caux - Jaman Rochers-de-Naye 1820 Montreux Tél. (021) 61 55 22



Montreux - Les Avants/Sonloup - Château-d'Œx - Gstaad - Zweisimmen - Lenk.

Nombreux circuits combinés train / télécabine / car / marche.

Film 16 mm couleur et prospectus à disposition

MOB

Chemin de fer MONTREUX-OBERLAND BERNOIS 1820 Montreux Tél. (021) 61 55 22

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 10 MAI 1978

A. Rapport de gestion du comité central du SAE-SPN pour 1977

I. Introduction

Notre rapport de gestion pour 1976 avait tenté de déterminer certaines options fondamentales de notre syndicat et de dégager quelques voies politiques. Aujourd'hui, nous examinerons, à l'écart des plates-bandes de la philosophie, le sort que nous avons réservé à nos intentions du mois de mai 1977, avant de nous pencher sur les nombreux problèmes qui se sont présentés à nous. Ce sera pour nous l'occasion de nous apercevoir une nouvelle fois que la vie des sociétés comme celle des individus n'est jamais circonscrite entre les bornes de nos intentions, mais qu'elle déborde dans le vaste domaine des affaires courantes et imprévi-

II. Des intentions aux réalisations

II. 1. RASSEMBLEMENT DE TOUS LES ENSEIGNANTS NEUCHÂTELOIS

Le corps enseignant de notre canton, dont la situation sociale est l'une des moins bonnes de Suisse, nous déconcerte par ses réticences à réagir de la seule manière efficace : en s'engageant dans une organisation syndicale capable d'assumer ses problèmes.

Nous avons eu pourtant la satisfaction de voir se constituer, au sein du SAE-SPN, la nouvelle section des maîtres de dessin. De plus, quelques membres des corps enseignants secondaires inférieur et supérieur se sont affiliés à notre association, mais en nombre trop restreint pour être en mesure de se structurer en section. Nous ne doutons cependant pas que nos démarches actuellement en cours le permettront bientôt.

Le vaste syndicat d'enseignants auquel nous songeons fait donc ses débuts avec quelque lenteur. Mais, nous le savons, le mouvement amorcé est irréversible, parce qu'il est conforme aux aspirations du corps enseignant. Pour notre part, nous avons tenu à faciliter l'intégration de nos collègues des degrés secondaire et supérieur par la modification statutaire que nous proposons à cette assemblée.

Il nous reste à développer notre action de propagande et de recrutement dans tous les milieux pédagogiques. Nous y serons aidés non seulement par quelque commission spéciale, que nous pensons créer, mais surtout par toutes les initiatives susceptibles d'être prises par nos sections et par nos membres dans le domaine de l'information.

II. 2. AMÉLIORATION SOCIALE DE LA SITUATION DES ENSEIGNANTS NEUCHÂTELOIS

Devant la situation matérielle des enseignants et des fonctionnaires neuchâtelois, quelle association, quel syndicat, quelle corporation auraient-ils l'audace de se vanter aujourd'hui de l'efficacité de ses interventions?

Mesurant, pour notre part, leur fragilité, nous en avons appelé à l'action concertée de toutes les associations de fonctionnaires et d'enseignants neuchâtelois.

II. 2. 1. Le Groupement des associations de fonctionnaires et d'enseignants neuchâtelois (GAPEN)

Notre syndicat a donc pris l'initiative de convoquer les délégués de toutes les associations de fonctionnaires et d'enseignants en vue de présenter à l'Etat des revendications communes portant, par exemple, sur le rétablissement des primes de fidélité, l'abaissement de l'âge de la retraite, une nouvelle revalorisation des traitements. Les associations représentées ont décidé d'emblée, donnant suite, avec une chaleureuse approbation, à notre proposition de constituer un groupement et de convier toutes les associations de fonctionnaires et d'enseignants à s'y joindre.

Le succès de notre initiative a été éclatant: le 3 novembre 1977, le GAPEN était créé, se donnant un bureau présidé par notre collègue Francis Houriet, et rassemblant 2000 fonctionnaires et enseignants affiliés à toutes les associations existantes, à l'exception de celles rattachées à la VPOD.

Nous avons ainsi mis sur pied l'orga-

nisme dont l'absence chez nous a peutêtre été l'une des causes de la dégradation de la situation matérielle des serviteurs de l'Etat de Neuchâtel.

II. 2. 2. La commission consultative paritaire de travail chargée de l'étude d'une échelle de traitements et d'un statut des fonctionnaires

Le GAPEN trouvera en la commission précitée son principal moyen d'intervention. Cet organisme a chargé une première sous-commission de mettre sur pied un projet de grille de classification des différentes fonctions publiques, et une deuxième sous-commission, d'élaborer un projet de statut des titulaires de fonctions publiques.

Il était donc d'autant plus important pour notre association d'être représentée dans ces groupes de travail, d'où nous étions évincés jusqu'ici, et nous y avons désigné M. Georges-A. Monnier. Désireux, en outre, de connaître les questions qu'on avait débattues à notre insu, nous avons obtenu une importante entrevue avec le président de la commission paritaire, M. Georges Maurer.

II. 2. 3. Assouplissement des mesures de restriction

L'amélioration survenue dans la situation économique de notre canton, concrétisée par un bouclement favorable des comptes de l'Etat, a incité ses autorités à apporter un certain assouplissement aux mesures de restriction prises par décrets il v a deux ans. C'est ainsi que les versements des primes de fidélité sont rétablis dès 1978, sans toutefois que le retard de deux ans causé par l'interruption de ces versements ne soit comblé. Il a été décidé ensuite que seraient prorogées les mesures permettant à nos collègues qui le désireraient, de prendre une retraite prématurée, en leur assurant une compensation dans l'attente des prestations de l'AVS. Enfin le Conseil d'Etat a accordé, en conséquence d'une légère hausse de l'indice du coût de la vie, une allocation de renchérissement, qui porte le taux de nos traitements à 144 % de leur niveau légal.

Les circonstances ont sans doute dicté ces décisions. Celles-ci, destinées à atténuer la rigueur des décrets d'austérité promulgués par le Conseil d'Etat, ne nous satisfont cependant que partiellement. En effet, elles entérinent une injustice dans le processus de versements des primes de fidélité. De plus, elles n'admettent que provisoirement la mise au bénéfice d'une retraite prématurée, assortie d'une allocation compensatoire. Enfin, elles ne tiennent pas compte du renchérissement du coût de la vie survenu au cours de l'année 1977.

Il nous paraît surtout inquiétant qu'une part considérable de 44 % de notre traitement soit justifiée par le seul renchérissement du coût de la vie et puisse être amputée de notre salaire actuel au gré des seules circonstances économiques.

II. 2. 4. Egalité de traitement entre hommes et femmes

Le principe de l'égalité de traitement entre toutes les personnes exerçant la même fonction a toujours figuré au programme de nos revendications. Nous l'avons défendu en maintes occasions, que nous avons rappelées dans un communiqué de presse, et que nos autorités ne sauraient ignorer.

Ce sont précisément les atermoiements de ces dernières devant toute prise en considération de cette question qui nous ont conduits, en mai 1977, à nommer une commission d'égalité de traitement entre hommes et femmes. Cet organisme, composé exclusivement d'institutrices et présidé par M^{Ile} Hélène Guillaume, a vu sa mission modifiée par la décision du Tribunal fédéral.

Cette instance judiciaire, répondant à une requête d'une institutrice neuchâteloise, a prononcé, en effet, un jugement qui donne force de loi au principe: « A travail égal, salaire égal », et institue l'égalité de traitement entre hommes et femmes dans le domaine de l'enseignement. Le comité central du SAE-SPN a rappelé, dans le communiqué de presse publié en l'occurrence, les interventions qu'il avait engagées afin d'obtenir la promulgation d'une telle mesure. Il a regretté en même temps que la politique de consultation, à laquelle il avait accordé sa confiance, se soit révélée moins efficace que le recours à un tribunal.

Donnant suite à ce jugement, le Conseil d'Etat a nommé une commission d'égalité de traitement chargée d'étudier ses modalités d'application. Bien que le président du SAE-SPN soit membre de cet organe de droit public, notre association n'a pas admis la procédure de nomination de cette commission; elle a demandé que cet organisme soit remplacé par un autre, de nature paritaire, dont les membres se-

raient désignés et mandatés par leur association professionnelle. Cette requête a été rejetée, au nom du Conseil d'Etat, par le chef du DIP qui a toutefois admis, sur notre demande, que le rapport en voie d'élaboration soit soumis, le moment venu, à la consultation des associations intéressées.

Le SAE-SPN, que son représentant à la commission d'égalité de traitement n'engage pas envers cette dernière, ne saurait mieux faire actuellement que se préparer à défendre sa position sur la question.

II. 2. 5. La liberté de domicile

Lors de sa session de février 1978, le Grand Conseil neuchâtelois a adopté une motion en faveur de la liberté de domicile de tous les enseignants du canton. Cette décision, que nous enregistrons avec une grande satisfaction, répond à l'une de nos principales revendications formulées lors de la présentation, il y a quelques années, d'un projet de statuts du corps enseignant. Elle enlève ainsi l'un des obstacles importants qui nous avaient empêchés d'accepter ce document.

Bien que nous ne soyons pas à même de juger de leur efficacité, nous signalons les interventions de notre syndicat auprès des partis politiques, de certaines personnalités, et du DIP, pour leur rappeler notre position au sujet de la liberté de domicile des enseignants et pour leur demander leur appui.

II. 2. 6. Mesures discriminatoires au préjudice des femmes mariées engagées dans l'enseignement

Le SAE-SPN a toujours défendu, inconditionnellement et en pleine pléthore de personnel, les droits de la femme mariée à exercer une activité professionnelle complète. Il est donc très à l'aise aujourd'hui pour se réjouir des mesures prises par le DIP afin de permettre à nos collègues, institutrices mariées, de retrouver un emploi dans l'enseignement. Nous regrettons toutefois que l'apparition d'une nouvelle menace de pénurie ait mieux su plaider une cause, que le sens de l'équité. Nous déplorons surtout qu'il soit trop tard aujourd'hui pour réparer le préjudice causé à certaines institutrices évincées de l'enseignement par certaines pressions. Aussi ne faut-il pas trop s'étonner que les appels du DIP, engageant ces enseignantes à accepter un nouveau poste, n'aient rencontré que très peu de succès.

II. 3. L'INFORMATION DU PUBLIC ET LES RELATIONS AVEC LES PARTIS POLITIQUES

Notre politique d'information est à la mesure de nos moyens, qui sont modestes. C'est pourquoi on s'est aperçu en quelques circonstances que notre syndicat est trop peu connu du public et même de beaucoup d'enseignants.

L'information du public passe naturellement par la presse, où nous ne pouvons intervenir que par certains correspondants agissant dans le cadre de leurs obligations ou de leurs relations. C'est à leur plume que nous devons le compte rendu d'une assemblée générale et, de temps à autre, celui d'une séance de section. Une telle activité mériterait d'être mieux organisée et développée.

Le rôle de ces correspondants de presse nous révèle son importance à la lumière des difficultés que nous rencontrons généralement pour obtenir la publication d'un communiqué de presse. C'est ainsi que le SAE-SPN a pris position sur trois des objets soumis à la votation populaire de fin février 1978, mais que le public neuchâtelois n'en a rien su: les deux grands journaux de notre canton n'ont, en effet, pas daigné publier le communiqué que nous leur avons adressé à ce sujet. Par contre, on aura pu lire, dans leurs colonnes, le communiqué que nous avons rédigé à l'occasion du jugement rendu par le Tribunal fédéral concernant l'égalité de traitement entre instituteurs et institutrices. Nous dépendons donc, dans le domaine de l'information, de l'humeur et des caprices des rédactions de jour-

Dans ces conditions, nous n'attachons que plus de prix à l'« Educateur », le journal des enseignants romands. Il appartient non seulement à ses rédacteurs, mais à tous ses lecteurs d'en faire un organe efficace et digne d'une plus vaste audience.

Nos relations avec les partis politiques, inaugurées lors de nos entrevues avec leurs délégués, nous ont permis d'intervenir auprès de leurs comités, avant que ne s'engagent, devant notre Grand Conseil, les débats sur la liberté de domicile ou sur le futur statut des enseignants. Nous avons rappelé avec force, en ces occasions, les revendications que nous considérons comme des préalables à toute acceptation de notre part d'un projet de statuts.

II. 4. MAINTIEN DE LA VALEUR DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET ORIENTATION SCOLAIRE

La qualité de l'enseignement dispensé dans nos écoles est souvent mise en cause, non seulement à l'occasion de certaines campagnes électorales, mais chaque fois que des méthodes nouvelles sont introduites dans nos classes ou que des élèves parvenus à la fin de leur scolarité primaire rencontrent quelques difficultés dans la poursuite de leur formation. On peut déplorer que le DIP n'informe pas toujours le public des changements de méthodes intervenant dans l'enseignement.

Les problèmes qui se posent dans le secteur primaire nous ont semblé assez graves aujourd'hui pour faire l'objet d'une entrevue entre le chef de service de l'enseignement primaire et notre comité central. Cette rencontre nous aura permis de discerner les secteurs de l'enseignement qui doivent retenir notre attention au cours des mois à venir.

Nous devons exprimer une nouvelle fois nos préoccupations relatives à l'orientation scolaire. Certes, quelques-unes de ses modalités ont été améliorées et nos représentants dans la commission de lecture des épreuves de connaissances et d'information, MM. André Monnier et Jean-F. Matthey, ont reçu des pouvoirs plus étendus que naguère pour y intervenir sur des points fondamentaux.

Il n'en demeure pas moins que le système d'orientation scolaire n'a pas subi les réformes profondes que nous demandons. Nous pouvons donc nous attendre à voir se dérouler, pendant quelque temps encore, les conséquences néfastes d'un système d'orientation de mauvaise qualité: difficultés des élèves à l'école secondaire, déceptions des familles, troubles de comportement chez des écoliers mal à leur aise, désordre dans les différentes sections secondaires, et surtout dégradation de notre section préprofessionnelle privée du sens de la mission que la réforme lui avait fixée.

On ne résoudra évidemment pas en un tournemain des problèmes qui sont le fruit de graves erreurs commises dans le passé. Nous ne cessons d'y être attentifs. Nous sommes amenés à mettre en cause non seulement des structures scolaires et des modalités de procédure, mais toute la société actuelle dans laquelle se meuvent aujourd'hui les enfants et la jeunesse.

II. 5. LA SYNDICALISATION DE LA SPR

Dans sa séance du 12 novembre 1977, l'assemblée des délégués de la SPR a pris une décision qui a profondément troublé notre syndicat. Echappant aux questions précises que lui posait le rapport « Orientation nouvelle de la SPR », se refusant même à mettre cet important document en discussion, nos collègues romands ont accepté, à sa place, un « Préavis du comité central de la SPR ».

De tels procédés et un tel règlement, même provisoire, de la question syndidicale sur le plan romand ont répandu largement, dans nos milieux, la méfiance quant à la bonne volonté de la SPR de parvenir à sa syndicalisation. Nous croyons nous être exprimé assez clairement, à ce sujet, devant nos organes romands, pour y avoir fait prendre au sérieux les sentiments de nos collègues neuchâtelois.

Toutefois, deux éléments nous paraissent susceptibles d'éviter la crise aiguë dont on redoutait l'éclatement entre notre association et la SPR:

- la décision prise par l'asssemblée des délégués de la SPR, réunie à Delémont le 10 décembre 1977, d'ouvrir un nouveau débat sur le rapport « Orientation nouvelle », dans le délai d'un an ;
- le contenu du « Préavis du comité central romand », qui est incontestablement de nature syndicale.

Nous sommes donc, au sein de la SPR, dans une situation où l'on fait du syndicalisme sans en prononcer le nom, où se forme déjà, au travers des relations entre la SPR d'une part, des organisations telles que le SLV, KOSLO, la FIAI d'autre part, une solidarité sur les plans suisse et international. Cette dernière s'est d'ailleurs déjà manifestée par des signes comme cette prise de position de la FIAI, forte de 800 000 membres, en faveur des revendications matérielles des enseignants neuchâtelois.

II. 6. L'ÉDUCATION PERMANENTE

L'éducation permanente est l'objet chez nous de toute l'attention que lui valent le travail de MM. Gabriel Ruedin et Jean-Pierre Buri, respectivement président et vice-président des commissions d'éducation permanente du SAE-SPN et de la SPR.

Nous avons admiré, cette année, de très beaux reflets de cette activité dans les expositions présentées au Locle, à Neuchâtel, au Château de Môtiers, dans les conférences et dans les auditions musicales à l'occasion de la Quinzaine de l'éducation permanente.

On peut croire à l'influence de telles manifestations sur le public : témoins les relations qui en ont été données dans la presse, à la radio et à la télévision.

Nous ne sommes malheureusement pas sûrs qu'un nombre suffisant de nos collègues se soient intéressés à la Quinzaine de l'éducation permanente et qu'ils aient saisi cette occasion d'affirmer davantage leur présence et celle de leur syndicat dans la société.

II. 7. DÉFENSE DES INTÉRÊTS DES DIFFÉRENTES CATÉGORIES D'ENSEIGNANTS

On ne peut assurer, dans le domaine de l'enseignement, qu'une défense globale des intérêts des uns et des autres. Le syndicalisme ne saurait commencer autrement. La défense de ces intérêts est donc soumise à la condition essentielle que les diverses catégories d'enseignants soient précisément rassemblées dans une même organisation professionnelle. C'est pourquoi nous poursuivons, avec ténacité, nos efforts en vue de réaliser le syndicat de tous les enseignants.

Cet objectif ne s'impose jamais autant à notre esprit qu'au moment où nous affrontons des tâches difficiles. Parmi ces dernières, les plus redoutables sont celles qui impliquent la mobilisation de l'opinion publique ou des décisions politiques. Nous faisons allusion ici à deux points de notre déclaration d'interventions: l'officialisation des jardins d'enfants et l'aide aux élèves en difficulté.

Nos collègues jardinières d'enfants, par leur participation aux cours d'éducation permanente, par leur collaboration aux travaux de certaines commissions romandes, par leur présence dans notre syndicat, ont pris place parmi les membres du corps enseignant neuchâtelois. Nous avons ouvert les portes de notre association aux étudiantes jardinières d'enfants de Delémont et de l'Institut de Sorimont en les convoquant en une séance d'information. Nous avons pris conscience à cette occasion de leurs soucis devant les maigres perspectives d'emploi qui s'ouvrent à elles.

Il s'agit maintenant, pour nos jardinières d'enfants, d'acquérir droit de cité officiel dans la République neuchâteloise. C'est notre préoccupation.

Elle est de même nature que notre volonté d'aider les élèves qui se heurtent, dans leur formation, à des difficultés dont la société elle-même porte une grande part de responsabilités. Elle rejoint enfin notre souci d'améliorer la formation pédagogique des maîtres. Il nous semble logique que les cours de perfectionnement et de recyclage, qui jalonnent la carrière des enseignants d'aujourd'hui, soient précédés, durant leurs études, d'une année supplémentaire de formation à l'école normale. Mais les entretiens que nous avons eus à ce propos n'annoncent pas de changements prochains dans le régime des études de nos futurs collègues.

III. Problèmes pédagogiques particuliers

III. 1. ENSEIGNEMENT A MI-TEMPS (DUO)

La période d'expérimentation de ce système pédagogique étant parvenue à son terme, le DIP a estimé qu'il était opportun de l'institutionnaliser et de ne plus le remettre en cause durant les quatre prochaines années. Cette décision devait s'imposer, selon le DIP, comme la conséquence à tirer du bon fonctionnement du système expérimenté et des rapports favorables établis à son sujet.

Un groupe de travail, dans lequel le SAE-SPN était représenté, a donc procédé à une revision des textes légaux relatifs au duo. Notre association, consultée à nouveau, s'est déclarée satisfaite par les garanties sociales que l'arrêté et les règlements d'application offrent à ceux qui désirent pratiquer l'enseignement à mitemps.

Nous avons néanmoins exprimé certaines réserves, suggérées par les assemblées de nos sections, qui portent sur la valeur pédagogique du système et sur l'utilisation abusive que les autorités seraient tentées d'en faire, selon les circonstances économiques, pour régler certains problèmes.

Dans sa perplexité, notre association a admis qu'il convenait de laisser la responsabilité de pratiquer l'enseignement à mi-temps à nos collègues qui désireraient s'y engager.

III. 2. ENSEIGNEMENT DE LA LANGUE ALLEMANDE EN SECTION PRÉPROFESSIONNELLE

Les démarches de notre comité central visant à introduire dans les programmes de 3e et de 4e années préprofessionnelles une troisième période d'enseignement de l'allemand, et la sanction des notes pour cette discipline, se sont achoppées à la double opposition des directeurs des établissements de l'enseignement secondaire et du syndicat VPOD/SNEPP. Forts de l'accueil des plus favorables que le DIP avait réservé à notre proposition et de l'appui que lui avait apporté notre assemblée générale annuelle, nous avons tenté d'obtenir que ces modifications des conditions d'enseignement de l'allemand soient admises au moins à titre expérimental.

III. 3. LA QUALITÉ DE L'ENSEIGNEMENT

Nous abordons cette question par le biais d'une série de propositions, présentées par la section du district de Neuchâtel, destinées à étayer les positions pédagogiques à prendre face au DIP et à préserver les écoliers des méfaits d'une réforme trop rapide et trop brutale.

Ces textes ont été soumis à la commission pédagogique du SAE-SPN et présentés à l'assemblée générale extraordinaire de notre association en novembre 1977. De nouvelles propositions, élaborées par la commission précitée, ont été transmises à notre comité central

Ce dernier ne songe pas, dans l'immédiat, à en tirer une sorte de charte de l'enseignement. Il lui semble plus judicieux de veiller, grâce aux moyens d'intervention qu'il détient dans les organes romands et neuchâtelois chargés de missions pédagogiques, au respect des principes que nous défendons.

Notre souci de la qualité de l'enseignement et de la formation des élèves nous a rendus particulièrement attentifs aux attaques, qui se sont déchaînées à la faveur de campagnes électorales, contre certaines méthodes pédagogiques et quelques tendances de la réforme scolaire. Les pédagogues, accaparés par leurs cours de recyclage et de perfectionnement, paraissent s'accommoder docilement de la situation nouvelle, même s'ils font quelquefois les frais des manifestations de mécontentement du public. Ils devront bien, pourtant, trouver un jour quelque loisir pour se livrer à l'exercice de la critique et pour examiner, sur le terrain des réalisations pratiques, le bilan de la réforme.

III. 4. LA COORDINATION SCOLAIRE

Il est vrai que le corps enseignant a l'air de se préoccuper le moins de ce qui le concerne le plus : l'école de demain, les tâches qu'il est appelé à y remplir, la situation sociale qui lui sera réservée. C'est ainsi que les nouveaux programmes établis par les sous-commissions de CIRCE, et publiés dans l'« Educateur », ne suscitent que peu de réactions de la part de collègues. Pourtant, alors que CIRCE II va terminer son travail, CIRCE III, que concernent les derniers degrés de la scolarité obligatoire, a commencé le sien. Nous y avons désigné M. Roger Schwab pour y représenter le SAE-SPN et, par notre association, tous les enseignants neuchâtelois.

D'autres collègues, que nous avons mandatés, doivent participer aux travaux de plusieurs commissions romandes et, de cette manière, prendre la responsabilité de déterminer l'avenir de notre carrière professionnelle.

Le problème de la consultation du corps enseignant nous est donc posé. Peu satisfaits des conditions dans lesquelles le membres de notre syndicat ont été appelés à donner leur avis sur les programmes de CIRCE, nous sommes à la recherche d'une procédure de consultation.

La coordination scolaire met à l'œuvre une quantité extraordinaire de groupes de travail et de commissions; elle s'accomplit inexorablement en Romandie. La SPR est pour nous la seule voie qui nous permette d'y participer.

IV. Problèmes sociaux

IV. 1. ALLÈGEMENT DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Les circonstances actuelles militent en faveur d'un allègement des conditions de travail des fonctionnaires et des enseignants. Des mesures prises à cet effet pourraient être considérées, en particulier, comme une juste compensation aux préjudices matériels que nous subissons dans le domaine des traitements.

La solidarité syndicale qui nous lie, dans le cadre du GAPEN, aux fonctionnaires et aux magistrats de notre canton, nous a commandé d'appuyer leur modeste revendication à une prolongation de leurs vacances.

Sans délaisser le degré primaire, où nous attendons une réduction des heures d'enseignement à la suite des travaux de la commission d'égalité de traitement, nous avons considéré les prestations des instituteurs de l'enseignement préprofessionnel. Intervenant en leur faveur, nous avons demandé que leur temps d'enseignement soit de même durée que celui de leurs collègues des sections classique, scientifique et moderne.

Un autre aspect de cette revendication relative à un allègement des conditions de travail, concerne l'ensemble de nos collègues pour lesquels nous réclamons une décharge horaire pour raison d'âge plus importante.

IV. 2. LES CONTRATS COLLECTIFS D'ASSURANCES

Trois sociétés d'assurance maladie ont conclu des contrats collectifs avec le SAE-SPN: la Fraternelle de Prévoyance, la Chrétienne-Sociale et l'Helvétia.

Nous avons examiné avec les représentants des deux premières la situation actuelle assez insatisfaisante à la suite d'une carence apparue dans le nombre de nos jeunes membres qui sont englobés dans nos contrats collectifs. Mais le seul remède envisageable, le sens de la solidarité entre les classes d'âges, semble difficile à faire accepter par tous.

Dans ces conditions, nous devons poser à l'assemblée la question de l'opportunité de proroger ces contrats collectifs.

IV. 3. DÉFENSE JURIDIQUE ET CONFLITS AVEC L'AUTORITÉ SCOLAIRE

Notre assurance juridique a été mise à contribution dans quelques cas qui, malgré leur caractère peu grave, constituent des signes prémonitoires de la fragilité de notre situation en face de l'opinion publique. Nous pouvons le dire alors que nous venons d'intervenir dans des affaires graves, où certains collègues se trouvent en présence de difficultés qui compromettent leur carrière elle-même.

Il sera évidemment toujours très facile à ceux qui prétendent juger les actes des enseignants dans leurs classes, de leur rappeler la loi sur les châtiments corporels, de leur reprocher des erreurs de psychologie, de dénigrer leurs méthodes pédagogiques. Il sera plus difficile à ces redresseurs de torts de dénoncer l'attitude de parents qui ne prennent pas leurs responsabilités à l'égard de leurs enfants et qui refusent au corps enseignant les moyens de les exercer à leur place. Il leur sera pénible de reconnaître le rôle néfaste de l'opportunisme politique dans les étranges procédés dont usent certains responsables scolaires pour régler les conflits où nous sommes impliqués.

L'apparition de la pléthore dans le domaine de l'emploi aussi bien que l'introduction de nouvelles méthodes pédagogiques semblent propres à affaiblir la position du corps enseignant devant le pouvoir de l'autorité et l'incompréhension du peuple. Dans ces circonstances, tout en demeurant ouverts au dialogue avec ceux que les questions scolaires concernent, nous sommes résolus à ne tolérer aucune immixtion dans notre domaine. Et nous sommes avertis que nous n'avons pas de secours à attendre de la part de ceux qui ne connaissent pas nos problèmes.

Ces considérations nous amènent à renforcer notre association syndicale en y rassemblant tous ceux qui travaillent vraiment sur le même terrain.

IV. 4. LA PROCÉDURE DE L'ENGAGEMENT DANS LES NOMINATIONS

A la faveur de la pléthore qui a affecté le domaine de l'emploi, les autorités ont usé et abusé quelquefois de la procédure de nomination par engagement. Notre syndicat s'est manifesté par quelques interventions auprès du DIP et à propos de cas particuliers lorsqu'il lui est apparu que cette procédure plaçait certains enseignants dans une situation précaire quant à leur avenir et dans un état moral incompatible avec leur dignité. Nos démarches ont rencontré quelque succès.

Les poussant plus loin, nous avons demandé une étude juridique pour être assurés du fondement légal de ce mode de nomination.

IV. 5. LE STATUT DES ENSEIGNANTS

Nous avons été tenus à l'écart, nous l'avons dit, des travaux de la commission paritaire consultative chargée de l'étude d'une échelle de salaires et d'un statut des fonctionnaires. Notre présence dans cet

organisme permettra au corps enseignant d'y trouver de meilleurs défenseurs de ses intérêts que durant ces dernières années.

Les travaux de cette commission neuchâteloise pourraient en outre être orientés, peut-être, par un important rapport qui va parvenir aux 7000 membres de la Société pédagogique romande et à bon nombre de personnalités des milieux de l'école de notre pays. Ce document est, en quelque sorte, le nôtre puisqu'il a été élaboré sur le thème que le SAE-SPN avait proposé: Le statut de l'enseignant. Il sera présenté au Congrès de la SPR, en novembre prochain à Fribourg, et il ne manquera pas, comme tous les rapports de la SPR, de marquer la vie de l'école et de ceux qui sont à son service.

V. Le SAE-SPN dans la SPR

La crise de confiance qui a troublé nos relations avec la SPR au sujet du problème de la syndicalisation nous a incités, seule réaction positive et salutaire, à utiliser la période de patience qui nous est imposée pour intensifier notre travail sur le plan romand en faveur du syndicalisme.

C'est pourquoi notre engagement dans la SPR n'a jamais été aussi total qu'aujourd'hui. Un membre de notre comité central M. Jean-Pierre Buri, a accepté le poste de vice-président de la SPR où il remplace, au bureau de notre association romande, M. Yves Demarta, démissionnaire, que nous remercions de l'accomplissement de son mandat et de son activité. M. Jean Huguenin, administrateur de notre association, remplaçant M. Eric Huguenin, est, avec le président de notre syndicat, l'un des deux autres membres de la délégation neuchâteloise au comité central de la SPR.

Dans notre volonté de renforcer l'action de cette dernière, nous avons admis, renonçant à la lier à la solution du problème syndical, la nomination d'un président permanent de la SPR en la personne de M. Jean-Jacques Maspéro. Cette modification de nos statuts romands, et les frais qui en découlent, ne se justifient à nos yeux que par la mise en œuvre d'attributions syndicales et l'exercice de pouvoirs d'intervention dans chacun de nos cantons romands.

VI. Organisation interne

Le comité central du SAE-SPN tente d'affronter les très nombreux problèmes que lui posent la vie de l'école et de notre syndicat en siégeant au rythme accéléré de deux fois par mois. La fréquence de ces séances et leur durée lui suffisent à peine à accomplir sa tâche. Il a donc accordé à son président une décharge

horaire de deux heures hebdomadaires qu'il s'apprête à porter, à la suite d'une proposition présentée à une assemblée générale, à trois heures.

La stabilité et la cohésion, dont notre exécutif bénéficie, lui facilite beaucoup le travail. Aussi n'en ressent-il qu'avec plus de regrets le départ de l'un de ses membres: M. Eric Huguenin gravement atteint dans sa santé, a dû se démettre de sa charge, assumée pendant 6 ans, et des fonctions qu'il exerçait dans diverses commissions, dont en particulier au comité central romand. Nous avons souligné dans l'« Educateur » l'importance des services que notre collègue Eric Huguenin à rendus à son syndicat et la reconnaissance que nous lui devons. Nous sommes heureux qu'il continue de nous assurer sa collaboration en qualité d'archiviste.

Les sections ont reçu de notre part de nombreuses circulaires qui sollicitaient leur avis. Nous les avons informées de la nécessité qui s'imposait de plus en plus à elles de réunir assez fréquemment des assemblées afin d'apporter leur contribution à l'activité de notre association. Leurs présidents ont été convoqués lors de la crise déclenchée par les discussions relatives au rapport « Orientation nouvelle de la SPR » et leurs caissiers ont participé à une séance du comité central pour mettre au point plusieurs questions administratives.

VII. Notre efficacité

Au terme de ce rapport, on examinera nos intentions, nos interventions, notre activité, et l'on mesurera la distance qui les sépare des réalisations. On appréciera ainsi notre efficacité.

Un tel exercice ne saurait jamais que nous décevoir. Aussi vaut-il mieux nous détourner des jeux malsains de cette nature, dont nous sortirons toujours diminués, affabilis et découragés.

Nous invitons plutôt les responsables de notre syndicat, ses membres et ceux qui cherchent une raison de nous rejoindre, à se former un caractère d'adultes habitués aux rudes disciplines de l'éducation. Nous considérerons donc une association professionnelle syndicale non pas comme un bon moyen, quasiment commercial, d'obtenir tels avantages, mais comme le lieu d'application d'un engagement et d'une fidélité à une cause. Il en sera alors de l'efficacité comme du bonheur: elle ne sera jamais aussi présente que dans les circonstances où l'on n'en parle pas.

Buttes, le 22 mars 1978.

Pour le comité central du SAE-SPN:

Gérald Bouquet, président.

B. Déclaration d'intentions du comité central du SAE-SPN pour 1978

Le comité central du SAE-SPN s'efforcera en 1978 de parachever le travail déterminé par les objectifs qu'il s'était fixés il y a un an. Dans la voie ainsi ouverte et orientée, il précise aujourd'hui ses intentions en se préparant à consacrer ses forces et son temps à :

- accorder toute son attention à la question de la liberté de domicile en faveur des enseignants jusqu'à la complète reconnaissance de ce droit par la loi;

- obtenir l'officialisation des Jardins d'enfants, tout en préconisant les mesures propres à résoudre les problèmes relatifs à la formation et à l'emploi du personnel de ces classes scolaires ;

- étudier les problèmes fiscaux qui se posent à ceux qui exercent la fonction enseignante;

- déployer de nouvelles actions énergiques en vue d'une revalorisation des traitements des enseignants et des fonctionnaires en intervenant par l'intermédiaire du GAPEN et, dans certaines circonstances, par des démarches entreprises directement auprès des instances concernées;

- maintenir et établir des contacts avec les partis politiques, les syndicats et le public;

parvenir à l'aboutissement des efforts tendant à la constitution, sur le plan romand et dans le cadre de la SPR, d'un syndicat unique d'enseignants ;

- déterminer les conditions qui permettront à la section préprofessionnelle de retrouver le sens de sa mission et de la remplir.

Devant la tâche qui l'attend, le comité central du SAE-SPN fait appel, pour la mener à bien, à la collaboration de tous les membres de son association et du corps enseignant neuchâtelois.

Neuchâtel, le 21 mars 1978.

Le comité central du SAE-SPN.

43 584.1 Avoir au 28.2.1978 Diminution de l'avoir Fonds d'entraide ENTRÉES Impôt anticipé Intérêts compte-épargne Intérêts livret Couverture B. Total des entrées SORTIES Impôt cantonal Prêt B. Prêt A. Taxe CCP Total des sorties Total des sorties Total des entrées Diminution SITUATION AU 28.2.1978

Avoir au 31.3.1977

49 742

875.15

250.30

2 046.20

5 000.-

8 171.65

96.60

-.10

5 000.-

4 000.-

9 096.70

9 096.70

8 171.65

925.05

Titres	26 000.—
Livret	12 575.55
Compte-épargne	42 057.45
CCP	3 148.75
Total de l'avoir	83 781.75
Avoir au 31.3.1977	84 706.80
Avoir au 28.2.1978	83 781.75
Diminution de l'avoir	925.05

C. Comptes 1977

Fonds général		SITUATION AU	J 28.2.1978			
ENTRÉES		Titres		7 000.—		
Cotisations	64 764.—	Livret		464.60	Fonds des congrès	
Impôt anticipé et int. livret	362.85	Compte-épargne		31 245.35		
Compte-épargne (intérêts)	840.30	Caisse		3 375.80	Livret au 31.12.1977	3 835.90
Recettes diverses	1 313.50	CCP		1 498.40	Livret au 31.12.1976	3 759.60
Total des entrées	67 280.65	Total du fonds s	général	43 584.15	Augmentation de l'avoir	76.30
Total des entrees	07 200.03					
SORTIES						
Cotisations romandes	23 548.—					
Ristourne aux sections	4 821.—					
Honoraires caissiers	803.50	Récapitulation	n généra	ale		
Administration	16 336.50	neouphulum	on genera	410		
Séances CC	5 143.50					
Commissions	6 403.20	Titres	Fonds géné		7 000.—	1000000
Déplacements, délégations	1 186.90		Fonds d'ent		26 000.—	33 000
Subventions	1 330.—	Livrets	Fonds géné		464.60	
CAP (PJ)	1 495.70		Fonds d'ent		12 575.55	
La Neuchâteloise (RC)	2 025.—		Fonds des	-	3 835.90	16 876.05
Dépenses diverses	10 345.20	Compte-épargne	Fonds géné		31 245.35	
Total des dépenses	73 438.50		Fonds d'ent		42 057.45	73 302.80
		CCP	Fonds géné		1 498.40	A A A A
Total des sorties	73 438.50		Fonds d'ent		3 148.75	4 647.15
Total des entrées	67 280.65	Caisse	Fonds géné	éral	3 375.80	3 375.80
Diminution	6 157.85	Total de l'avoir				131 201.80

riggiouses virtue on i	Fonds général	Fonds d'entraide Fon	ds des congrès
Titres	7 000.—	26 000.—	
Livrets	464.60	12 575.55	3 835.90
Compte-épargne	31 245.35	42 057.45	
CCP	1 498.40	3 148.75	
Caisse	3 375.80		
Totaux	43 584.15	83 781.75	3 835.90
Fonds général	43 584.15	Diminution	6 157.85 +
Fonds d'entraide	83 781.75	Diminution	925.05 +
Fonds des congrè	s 3 835.90	Augmentation	76.30 —
Total	131 201.80	Diminution totale	7 006.60
Avoir total au 31.	3.1977		138 208.40
Avoir total au 28.2	2.1978		131 201.80
Diminution de l'av	oir total		7 006.60
Le Locle, le 28.2	.1978. SE ou O	Le caissier : Jed	ın Huguenin.

Budget 1978

Fonds général

Base de calcul: 400 membres

Cotisation unique: Fr. 180.— par an, par membre

ENTRÉES Cotisations

Impôt anticipé

mpet uniterpe		700.
Intérêts compte-épargne		800.—
Recettes diverses		1 000.—
Total des entrées		74 200.—
SORTIES		
Cotisations romandes (Fr. 68.—)		27 200.—
Ristourne aux sections (Fr. 15.—)		6 000.—
Honoraires caissiers (Fr. 2.—)	The state of the state of the same of	800.—
Admnistration		16 500.—
Séances CC		5 500.—
Commissions		3 000.—
Déplacements, délégations		1 500.—
Subventions		1 300.—
CAP		1 500.—
La Neuchâteloise		2 000.—
Frais généraux		10 000.—
Total des sorties		75 300.—
Déficit présumé		1 100.—

La participation devient « Mitbestimmung »

Le DIP a sanctionné le projet chauxde-fonnier de restructuration de l'école secondaire. Un délai de deux ans a été accordé et constitue la période d'essai à l'issue de laquelle un rapport sera rédigé.

Actuellement, la direction de l'école secondaire est assumée par une seule personne et ne peut satisfaire aux besoins essentiels de contact avec les enseignants, les élèves et les parents.

Malgré l'aide apportée par la collaboration de deux sous-directeurs, cette lacune n'a pu être comblée. Précisons qu'il ne s'agit pas d'un problème de personne mais bien de structures.

La nouvelle organisation prévoit des relations plus étroites entre le directeur, le corps enseignant, les élèves et les parents, une définition plus précise des responsabilités des membres de la direction et enfin une PARTICIPATION du corps enseignant aux décisions prises dans l'école.

Décentralisation

Dès avril 1978, trois centres multilatéraux, au lieu d'un, seront opérationnels. L'unité administrative et pédagogique subsistera. Une seule direction et un seul secrétariat. Le Centre Numa-Droz sera dirigé par MM. Willy Kurz, directeur et Y. Miglioriri, sous-directeur; le Centre des Forges par MM. Willy Lanz, directeur et J.-F. Robert, sous-directeur; le Centre de Bellevue - Crêtets - Bois-Noir par MM. André Dubois, directeur et F. Zosso, sous-directeur.

Chaque directeur a les mêmes compétences que ses collègues. Chaque directeur assumera, à tour de rôle et pour deux ans, la présidence de la direction générale. M. André Dubois présidera jusqu'en mars 1980. Sa mission sera avant tout de régler tous les problèmes relatifs à la bonne marche de l'école. Son rôle essentiel sera celui d'un coordinateur.

Participation

72 000.---

400.-

Le Conseil de l'école et la Conférence des centres compteront des représentants du corps enseignant. Ces deux organismes disposent de pouvoirs décisionnaires. Un veto suspensif pourra être adressé à la Commission scolaire par la Direction générale au cas où elle ne pourrait donner son accord à une décision prise à la majorité du Conseil ou de la conférence. La direction générale est en effet l'interlocu-

teur de la CS donc le premier responsable.

La possibilité d'adresser un recours à la CS ou de demander un arbitrage existe pour les représentants du corps enseignant au cas où une décision prise dans un domaine reconnu de leur compétence était contestée par la direction. Ce droit

existe aussi pour la direction dans la situation inverse. Toute demande de recours ou d'arbitrage devra être faite dans un délai de dix jours.

Nous remarquons que les droits des partenaires sont parfaitement respectés : il ne s'agit pas d'une aventure mais d'une expérience s'étendant sur deux ans, une expérience qui n'a pas nécessité l'engagement de personnel nouveau (ni dans la direction ni au niveau administratif). Expérience à suivre et pas uniquement parce qu'elle est vraisemblablement la première de ce genre en Suisse.

J.-P. Buri.

Efficacité... Résultats...

De plus en plus cette qualité est citée, jugée nécessaire et indispensable dès que le mot syndicat ou association est prononcé. Le plus souvent ce sont nos collègues « en attente » qui exigent des résultats tangibles, des actions retentissantes, des revendications précises dont ils nous laissent toutefois le soin de déterminer la forme, la cible et les moyens à envisager. On attend... pour voir. Comme si en quelque sorte un syndicat était une organisation pour elle-même, une sorte d'organisme indépendant, à mi-chemin entre la base et les partenaires avec lesquels sont menées les négociations, une mécanique sachant intuitivement OU porter ses ef-

Je ne crois pas du tout à cette conception de l'association syndicale. Elle doit au contraire représenter la majorité sinon la totalité des travailleurs soit du corps enseignant dans « notre » cas! Tout comité, toute commission devrait être mandaté par TOUS les collègues, réagissant en adultes SOLIDAIRES, coresponsables du bon fonctionnement de l'école, à quelque niveau que ce soit dans la hiérarchie scolaire. Je trouve par trop simpliste voire égoïste l'attitude de ceux qui nous suggèrent de l'EXTÉRIEUR telle ou telle solution-miracle, de ceux qui nous jugent plus ou moins sévèrement sans prendre leur part de responsabilité dans l'ensemble des enseignants.

C'est mettre la charrue devant les bœufs. La démarche devrait être exactement INVERSE: le besoin de communiquer, d'informer, de suggérer, de proposer, de décider devrait être « inscrit » dans le programme de tout enseignant conscient.

Certes la propagande est une manière de se faire connaître, d'encourager les collègues hésitants à s'engager mais cette débauche d'énergie est luxueuse, voire intolérable car il est presque incroyable qu'un maître d'école puisse travailler en solitaire sans ressentir cet élan vers ses collègues. Non pas seulement dans les problèmes de l'enseignement proprement dit mais dans tous les domaines qui touchent à l'école, à son évolution, à sa politique, à ses responsables dans la société, à ses responsables politiques au niveau

communal ou cantonal, voire romand ou helvétique... Le monde du commerce et de l'industrie ne peut plus travailler en vase clos comme trop souvent nous le faisons. Les sondages d'opinion, les recherches menées dans le cadre des études de marché, la consultation des consommateurs sont autant de moyens qui, ADAPTÉS aux caractéristiques de l'école pourraient améliorer l'image qu'on se fait de l'école.

Alors seulement pourrons-nous parler d'une efficacité « spectaculaire ». Une efficacité naturelle et spontanée, où les besoins seront décelés immédiatement à cause du grand nombre des adhérents, OU chacun sera connu et pourra exiger de l'INTÉRIEUR les remèdes à tous les maux, la suppression de tous nos déficits. Notre canton a la « chance » d'offrir momentanément deux possibilités de s'affilier à une organisation d'enseignants primaires et préprofessionnels. Lorsque ces deux associations parallèles oublieront leurs « différences » et mettront en commun ce qui leur est... commun, alors nous aurons fait un grand pas vers ce but auquel nous aspirons, de plus en plus nombreux.

J.-P. Buri.

Engagement ou nomination?

La « mésaventure » que vit actuellement notre collègue Luc Rochat, aux Ponts-de-Martel, remet en cause cette procédure dite d'engagement pour des enseignants qualifiés, procédure contre laquelle le SAE-SPN s'est opposé fréquemment, mettant en évidence le caractère arbitraire de l'engagement lorsque ce dernier est « utilisé » par une autorité politique et administrative se targuant tout à coup de compétences pédagogiques, n'écoutant pas l'inspecteur des écoles, seul compétent en la matière, mais plus volontiers des parents mal informés de la situation actuelle (et à venir...) de certaines branches du programme.

L'engagement peut être tolérable, A LA LIMITE, lorsqu'une certaine incertitude PEUT régner quant au nombre de classes (ou de postes) dans les années à venir. Il peut être admis, A LA LIMITE, lorsque l'engagé(e) est au courant de cette particularité locale, lorsqu'il a été RENSEIGNÉ du « risque » au moment où il fait acte de candidature dans cette commune. Il est inacceptable lorsque la promesse d'une nomination à titre définitif a été faite, même si cette promesse n'est que verbale. Un contrat renouvelé d'année en année est-il légal?

Au moment où ces lignes sont écrites, nous attendons un avis de droit à ce sujet de notre avocat-conseil. De toute manière, il est navrant de constater les mesures... vexatoires que la récession (que ne lui a-t-on fait endosser à cette récession si bienvenue pour certains...) a en-

traînées. Le qualificatif est peut-être trop faible.

Revenons des généralités à la... réalité.

Bref historique

(très résumé)

Eté 1974. Notre collègue prend contact avec la commission scolaire des Ponts-de-Martel qui se déclare enchantée d'accueillir des enseignants désireux de s'établir « à vie » dans leur village. (Entretemps, notre collègue a acquis un terrain dans cette commune et a construit une maison; son épouse enseigne également dans cette localité.)

Avril 1975. Envoi des candidatures de Luc et Christiane Rochat.

30 avril 1975. Engagement de notre collègue Luc pour une année avec promesse de régularisation (nomination à titre définitif) dans une année.

Juin 1975. La CS, réunie en séance, décide d'engager et de ne plus nommer les enseignants en fonction aux Ponts-de-Martel mais pas encore nommés définitivement.

9 mars 1976. La CS décide de reporter à mars 1977 toute nomination d'enseignant à titre définitif.

Fin mars 1976. Nouveaux contrats d'engagement.

9 juin 1976. Notre collègue adresse un recours à ce sujet au DIP.

23 novembre 1976. Les enseignants

« nonstabilisés » sont nommés. Sauf notre collègue Christiane Rochat, confirmée dans son engagement. Le réengagement de Luc Rochat n'est pas reconduit.

17 mars 1977. Nouveau réengagement de Luc Rochat pour un an.

5 mars 1978. Deuxième lettre de parents mécontents de l'enseignement donné par notre collègue Luc.

9 mars 1978. La CS siège à huis clos. Mars 1978. Deux collègues de Luc Rochat désavouent leur collègue.

20 mars 1978. Lettre du collègue Eric Benoît confirmant par écrit ce qu'il a dit « tout bas ».

22 mars 1978. Séance de la CS. Décision: Luc Rochat n'est pas réréréengagé. (11 commissaires contre 3.)

Ce résumé incomplet ne veut que démontrer la lenteur de la procédure d'engagement lorsque cette dernière est exploitée « à fond ».

Revenons à deux « moments » de cette suite d'épisodes. Tout d'abord à la lettre d'Eric Benoît, lettre demandée par Luc Rochat qui n'en crovait pas ses oreilles! Eric Benoît a « bien voulu » donner suite à la prière de Luc Rochat et il a développé par écrit les déclarations faites au directeur de l'école secondaire. Il affirme, dans la lettre, « qu'il a constaté que les notions acquises par les élèves sont imprécises si bien qu'il ne peut rien construire de solide sur des connaissances aussi branlantes ». (Vous aurez deviné que les élèves de Luc Rochat « passent » dans la classe d'Eric Benoît.) Rappelons toutefois que ces élèves si mal préparés n'ont pas «subi» Luc Rochat pendant CINQ ans mais en 4c et 5c seulement.

Il affirme plus loin dans sa lettre: « Jamais je n'accepterai d'enseigner dans de si mauvaises conditions. Je ne crains pas de m'en aller. Pourtant je tiens à garder toute la liberté quand (!) à l'avenir. Cependant si les autorités scolaires estiment que mon départ peut résoudre les problèmes actuels, alors j'accepte tout de suite d'aller enseigner ailleurs. » Il déclare encore « être conscient de la gravité de ses déclarations et en prendre à lui seul la responsabilité ».

Vous avez bien lu! Il s'agit d'une lettre reproduisant la réalité. Il y a des collègues ainsi...

Qu'un inspecteur scolaire, connaissant bien Luc Rochat — ou n'importe lequel d'entre-nous — après l'avoir averti à plusieurs reprises au cours de ses visites de classe que quelque chose ne va pas dans son enseignement, après lui avoir demandé de corriger le tir, après lui avoir donné l'antidote (!), qu'un inspecteur se trouve « obligé » de rédiger un rapport négatif à ce point, on pourrait l'admettre. Car il en a la compétence. Mais qu'un collègue... Et sans avoir jamais fait

part de ses inquiétudes à Luc Rochat. Ne devrait-on pas le prendre au mot lorsqu'il propose ou accepte d'aller enseigner ailleurs. Mais serait-il collégial de « placer » ailleurs un collègue si prompt à **juger** son prochain?

Aussi, le CC sera saisi d'un projet de procédure de boycottage vis-à-vis de la commission scolaire au moment des mises au concours.

Une information complète et interne sera donnée aux normaliens. Nos futurs collègues seront renseignés sur les difficultés qu'ils pourraient rencontrer en appliquant les principes reçus à l'EN. A ce sujet, Luc Rochat ne fait qu'appliquer le programme romand tel qu'il est prévu dans CIRCE I et II.

Le but de nos démarches n'est pas de faire revenir Luc Rochat sur sa décision de ne pas tenter de retrouver sa place aux Ponts-de-Martel mais d'éviter que de tels faits se reproduisent. De mettre en garde formellement quiconque se laisserait tenter de « condamner » un collègue à l'incertitude, de laisser une cabale se développer dans un village.

Deuxième « moment ».

Il s'agirait plutôt d'une question. Dans sa lettre du 23 mars 1978 à Luc Rochat, la CS des Ponts-de-Martel invoque des motifs pédagogiques:

— notre collègue n'aurait pas tenu compte de remarques (orales) faites par des commissaires au moment de leur passage dans la classe de Luc. Ces remarques étaient même des recommandations.

— la coordination primaire-secondaire

devient difficile (refus « implicite » de la part d'Eric Benoît de reprendre la classe de Luc en 1 MP).

Une CS peut-elle ne pas tenir compte de l'avis pédagogique de l'inspecteur (rapports positifs) et trancher elle-même la question de savoir si tel ou tel enseignant fait son travail bien ou mal? Peut-elle avancer des motifs d'ordre pédagogique dont elle s'est octroyé la compétence pour renvoyer un instituteur qualifié et nommé précédemment à Neuchâtel, puis à La Chaux-de-Fonds, un instituteur formé à l'EN dont on peut se demander, ainsi que le disait M. Charles Muller au cours de l'entretien que nous avons eu chez Luc Rochat, si elle (l'EN) a sa raison d'être. Cette argumentation de la commission scolaire ne remet-elle pas en question une sanction du DIP qui a ratifié la nomination de Luc Rochat à Neuchâtel, puis à La Chaux-de-Fonds?

En l'état actuel des choses, le SAE-SPN ne peut accepter ce précédent par trop dangereux. Le prochain CC étudiera attentivement le dossier complet réuni par Luc Rochat, secondé par deux commissaires n'ayant pas acquis la conviction que tout a été fait absolument correctement dans cette affaire.

Le SNEPP-VPOD sera informé de nos décisoins à ce sujet car **tout** le corps enseignant est concerné.

Par le canal de notre journal, la SPR et le SLV seront renseignés très largement.

J.-P. Buri.

† Yvonne Rollier (1927-1978)

Les amis et connaissances d'Yvonne Rollier, institutrice, ont appris avec une profonde émotion son décès survenu le 24 mars dernier, après une longue et douloureuse maladie.

Au cours de 28 années d'enseignement, Yvonne Rollier avait acquis une expérience pédagogique remarquable dans différents domaines; elle pratique d'abord les travaux à l'aiguille et l'enseignement ménager à Fleurier, Saint-Blaise, Neuchâtel et Corcelles, puis elle dirige pendant trois ans une classe de développement à Delémont; elle revient dans les écoles neuchâteloises en 1962, à Saint-Blaise plus précisément, avant de reprendre des classes à La Coudre, puis à la Maladière, école qu'elle aimait entre toutes et qu'elle servit avec un courage lucide jusqu'à la limite de ses forces.

Parallèlement à une activité aussi dense, aussi riche, Yvonne Rollier poursuivit des études universitaires à Neuchâtel, puis à l'Ecole de psychologie et des sciences de l'éducation de Genève.

Ses talents exceptionnels l'incitaient à exercer une profonde et constante réflexion pédagogique, dont elle faisait bénéficier les petits élèves qui lui étaient confiés et les étudiants de l'école normale car Yvonne Rollier fut également titulaire d'une classe d'application de cette institution.

Ses collègues valaisans et fribourgeois ont apprécié ses séminaires d'initiation au « sablier », méthode d'apprentissage de la langue maternelle.

Accessible aux idées généreuses et sachant défendre avec conviction les méthodes que son intuition pédagogique et son imagination lui suggéraient, elle communiquait à chacun ses recherches, son enthousiasme, respectant avec délicatesse la liberté personnelle de ses collègues comme celle de ses élèves.

Cette institutrice a largement pratiqué l'amitié, elle l'a répandue autour d'elle avec un sens profond de ce qu'elle donnait et de ce qu'elle recevait. Chacun gardera le souvenir très cher d'une ensei-

gnante à laquelle l'école doit beaucoup, d'une pédagogue aux dons inépuisables, consciente de sa mission.

Rappelons encore qu'elle participa à la vie de son association professionnelle au plan cantonal et romand. Elle fit partie de l'équipe rédactionnelle chargée du rapport « L'Ecole, perspectives nouvelles » du Congrès 1974 de la Société pédagogique de la Suisse romande.

Rédacteur de la rubrique neuchâteloise : Maurice TISSOT, rue de la Gare, 2205 Montmollin. Tél. (038) 31 40 54.

Jurc

Réunion du comité général de la SPJ

Le comité général de la SPJ s'est réuni le 15 mars à Delémont. Le président Berberat a salué particulièrement la présence de MM. Maspéro, président SPR; Guéniat, ancien directeur ENP; Widmer, recteur de l'Ecole cantonale; Kohler, représentant du Collège St-Charles; Chappuis, président de l'Association des enseignants retraités.

En augmentation de 19, l'effectif de la SPJ est de 1290 membres, soit 298 pour Delémont; 290 pour Bienne-La Neuveville; 217 pour Porrentruy; 210 pour Moutier; 191 pour Courtelary et 84 pour les Franches-Montagnes.

Divers rapports ont été ensuite présentés et approuvés. Nous les publions intégralement ci-dessous.

Rapport d'activité

par le président SPJ, Marc-Alain Berberat.

Au seuil d'une nouvelle année, il appartient traditionnellement au président de la SPJ de brosser le tableau de l'activité de son comité en particulier, de la société en général. Ce rapport est sans doute l'avant-dernier et l'année dans laquelle nous sommes aujourd'hui la dernière de la longue existence de la Société pédagogique jurassienne.

La SPJ, bientôt fini

Dans peu de temps, en effet, les deux associations provisoires se seront formellement constituées par l'adoption de leurs statuts et des mandats confiés à leurs comités. En fait, il n'aura pas fallu attendre ces événements historiques pour les enseignants jurassiens pour voir le champ d'action de la SPJ considérablement réduit.

Diminution du champ d'activités

Certes, depuis que le corps enseignant jurassien a reconnu l'impossibilité de maintenir notre association par-dessus les frontières cantonales et que des groupements provisoires ont pris la relève dans le sud comme dans le nord du Jura, le comité SPJ a dû limiter son action aux seuls problèmes concernant encore l'ensemble de nos six districts. Ainsi pour citer un exemple, la Société pédagogique jurassienne en tant que telle, ne s'est pas prononcée sur les dernières décisions concernant la formation des enseignants primaires dans le canton de Berne, ces décisions n'étant déterminantes que pour le Jura sud. Elle ne s'est pas non plus prononcée sur les nombreux problèmes suscités par la mise en place de l'école du futur canton du Jura.

Mais de nombreux dossiers communs, malgré tout

Ce qui précède ne devrait pas faire croire à nos collègues que le comité SPJ a chômé durant l'année 1977, bien au contraire. De nombreux problèmes d'intérêt immédiat lui ont été posés de semaine en semaine.

En début d'année, il a tout d'abord fallu se préoccuper de la situation de nos collègues et de leurs réactions à la suite de la limitation du nombre d'heures supplémentaires. On sait que cette mesure a permis d'offrir un certain nombre d'emplois aux jeunes diplômés sans place. Nous saurons prochainement, à la suite d'un sondage qui vient d'être mis en route, si ces mesures ont été jugées heureuses par les divers intéressés.

Les structures de l'école jurassienne ont donné lieu à une enquête particulièrement intéressante. A ce sujet, on peut simplement regretter le peu d'empressement que nos collègues mettent à donner leur avis sur des problèmes aussi déterminants pour leur avenir.

Comme par le passé et ce jusqu'à la fin de l'année 1978, nous continuons de représenter les enseignants jurassiens au sein de la SPR. Il importe de noter, à ce sujet, que les rapports de la SPJ avec cette association faîtière se sont considérablement améliorés, plusieurs malentendus ayant pu être dissipés. L'appartenance de nos collègues de l'enseignement secondaire à notre association jurassienne nous permet de jouer un rôle particulièrement intéressant à la SPR qui ne rassemble, ailleurs, que des enseignants primaires. Pour un problème aussi important que celui de la syndicalisation de la SPR, l'attitude des membres de la SPJ a été sans équivoque et nos délégués ont eu la tâche aisée à Yverdon pour entrer dans les vues d'« orientation nouvelle ».

CIRCE | et ||

L'introduction des programmes romands, étape indispensable vers l'école romande, ainsi que ses nombreuses implications ont constitué un élément important de l'activité du CC SPJ et de ses délégués au sein des multiples commissions chargées de la préparation des programmes, de la mise au point des moyens d'enseignement ou de l'évaluation.

Malgré la bonne volonté de nos représentants, malgré les efforts réalisés par les responsables pour qu'une véritable consultation du corps enseignant soit possible, nous avons dû enregistrer une baisse d'intérêt considérable de nos collègues pour ces problèmes. Désintérêt lorsqu'il s'agit de venir donner son avis lors des réunions de la commission pédagogique ; désintérêt et crainte de s'engager lorsqu'on est appelé à faire partie d'une commission quelconque. Notre dévoué secrétaire P. Simon sait combien d'appels téléphoniques il a dû effectuer, à chaque requête de la SPR, lors de la constitution d'une nouvelle commission, ou lorsqu'une vacance se présentait. Il serait particulièrement regrettable que dans quelques années, lorsque les réformes importantes proposées par CIRCE I, II et espérons-le III seront opérationnelles, nos collègues, prenant enfin conscience des réalités nouvelles, se lamentent de ne pas avoir été consultés.

Conséquence directe de l'introduction des plans d'études romands, conséquence aussi de la pléthore, la SPJ a été appelée à appuyer les six semaines de recyclage ACM et environnement de l'automne passé. La SPJ avait en effet proposé ce type de mesure, afin d'épargner au corps enseignant des deux premières années de nouveaux cours de recyclage en 1978. Une période de répit ne s'imposait-elle pas avant d'aborder le nouveau programme de français?

Et CIRCE III?

Au moment où l'on envisage l'adoption officielle des plans d'études de CIRCE II, CIRCE III, concernant les degrés 7 à 9, vient de se mettre péniblement au travail; péniblement car il semble bien que l'enthousiasme qui caractérisait les travaux précédents ait fait place à la résignation. Alors que le corps enseignant primaire de Suisse romande avait bien accueilli l'idée d'une coordination des programmes, nos collègues de l'enseignement secondaire semblent plus réticents, du moins dans certains cantons. Comme la Société pédagogique romande, la SPJ, représentée à CIRCE III par notre dynamique collègue Pierre Jelmi, tient à ce que la coordination ne soit pas tronquée ou réduite à sa plus simple expression, en ne s'appliquant comme d'aucuns le proposent, qu'à certaines sections des degrés 7 à 9 et ceci pour un nombre restreint de disciplines. De façon concrète, on se demande actuellement de quel moyen d'enseignement disposeront les classes pilotes, en automne 1978, pour l'enseignement de la mathématique en 7e année. Il est très peu probable que ce moyen, s'il est réalisé à temps, soit romand.

Au CC

L'activité du CC s'est déroulée durant toute l'année dans un excellent esprit de travail, de dévouement et de camaraderie. Le CC forme un groupe de travail homogène que ne touche heureusement pas le climat qui divise notre pays.

La sérénité qui a caractérisé tous nos débats a cependant été rompue lorsque, en début d'août dernier, la presse jurassienne nous apprenait le décès, dans des circonstances particulièrement tragiques, de notre collègue et représentant de la section de Bienne, Michael Wallis. Dynamique et parfois même combatif, Michael avait très bien compris nos problèmes syndicaux, il nous était d'un grand secours lorsque nous nous trouvions face à des problèmes juridiques particulièrement complexes. Nous devons malheureusement constater que jusqu'à ce jour, la section de Bienne n'a pas encore désigné son remplaçant.

Les visites

De façon assez régulière, le CC a reçu en son sein des personnes concernées par ses problèmes. En début d'année, nous avons eu le plaisir de recevoir, in corpore, le bureau de la SPR conduit par J.-J. Maspero. Dans le courant de l'été, plusieurs responsables d'activités patronnées par la

SPJ ou d'associations diverses sont venus nous rendre compte de leurs travaux. En novembre, A. Hof, président de la Commission « Education permanente » et son collègue A. Schwab ont provoqué au sein du CC un débat passionné sur ce problème d'une actualité toujours brûlante dans notre corporation. A la séance suivante, M. Jeanneret, directeur du Centre de perfectionnement, accompagné de M. Luc Monnier, responsable du secteur ACM au centre, nous ont dressé un bilan très intéressant de la première phase du recyclage obligatoire ACM. C'est durant cette même rencontre que certains malentendus ont pu être dissipés, avec la direction du centre, en ce qui concerne la qualité des animateurs engagés pour certaines disciplines.

En 1978, le CC envisage de multiplier ces rencontres, en particulier celles concernant ses représentants dans les commissions tant cantonales que romandes. Il entend ainsi épauler tous les collègues qui, sans ce contact avec l'organisation qui les délègue, se sentent fréquemment isolés et embarrassés lorsqu'il s'agit d'engager la SPJ en prenant une position quelconque.

Ces collègues, comme d'ailleurs tous les membres de la SPJ, doivent savoir que le CC n'entend pas désarmer avant que ne soient constituées officiellement les deux associations qui reprendront en charge la totalité de leurs préoccupations syndicales et pédagogiques.

Rapport de la Commission Croix-Rouge Jeunesse

par Violaine Némitz, présidente

En 1977, la Commission Croix-Rouge Jeunesse de la SPJ a tenu quatre séances au cours desquelles les problèmes suivants ont été débattus: enseignement des premiers secours à l'école, vente du 30e anniversaire, demandes de subventions, journée de formation Croix-Rouge Jeunesse.

Enseignement des premiers secours

Le groupe de travail mis sur pied par la commission a mis au point un projet de fiches à l'usage de l'élève intitulé « Le geste qui sauve ». Ce projet a reçu un préavis favorable de la commission médicale suisse. Actuellement, ce matériel est en voie d'édition. La commission prévoit de demander une expérimentation de ce matériel dans différentes classes du Jura.

30e vente du Mimosa

Pour l'organisation de la vente du 30° anniversaire, un effort tout particulier a été entrepris pour le recrutement de

vendeurs. C'est ainsi que pratiquement toutes les communes du Jura figurent sur la carte de vente du mimosa, à l'exception de quelques petites communes dans lesquelles la vente n'a pas pu être organisée cette année.

Demandes de subventions

Durant l'année 1977, la commission a accordé de nombreuses subventions aux enseignants qui ont aidé bien des enfants de leur école. D'autre part, le fonds commun a permis de répondre favorablement aux demandes émanant d'institutions telles que Caritas, le Centre social protestant de Moutier, Pro Juventute, le Centre de puériculture et le Centre social de Delémont. Toutes ces institutions ont secouru de nombreuses familles en difficulté dans nos différents districts.

Journée de formation du CICR

Le Secrétariat romand de la CRJ a organisé une journée de formation à Genève pour les membres de la commission et les membres du groupe de travail « Premiers secours à l'école ». Cette journée s'est déroulée au CICR et à la Ligue des sociétés de la CR en décembre 1977. M^{me} Frauenfelder, M^{lle} Buchwalder et M. Krüttli y ont participé.

Remerciements

La commission adresse ses remerciements sincères à tous ceux qui travaillent, dans chaque localité, à la diffusion des idéaux de la Croix-Rouge et qui assurent le succès de la vente du mimosa.

d'une série sur les batraciens (35 clichés),

éditée par le Centre de documentation

neuchâtelois avec lequel nous échangeons

L'Association des maîtres de classes uni-

ques ayant été dissoute, ses responsables

nous ont remis le solde de son matériel

(860 cahiers de grammaire de 3e année)

et de sa fortune (une somme de plus de

rencontre avec les responsables de la

SJTMRS en vue d'établir un mode de col-

laboration entre les deux organismes. Le

CIP pourra servir de centre de diffusion

des travaux préparés par la SJTMRS.

Au cours de l'année, nous avons eu une

Fichier d'orthographe sur les homonymes (200 fiches autocorrectives).

— Une nouvelle cassette de chansons

— Un montage audio-visuel sur Christophe Colomb.

La matière des 3 derniers sujets nous a été proposée par un groupe de collègues de Delémont dont le responsable est Daniel Girod.

Nous sommes heureux de constater que notre appel lancé il y a deux ans, n'est pas resté vain. Nous souhaiterions que d'autres collègues se joignent à nous et proposent leurs travaux, leurs découvertes, leurs suggestions pour continuer à enrichir le CIP.

Au cours de l'année écoulée, les ventes de matériel ont encore augmenté par rapport à l'exercice précédent. Ce fait est réjouissant. Mais le CIP est encore trop peu utilisé par les enseignants auxquels il appartient. Il n'offre évidemment pas encore assez de matériel diversifié. Il faudrait peu à peu abandonner son aspect « épicerie artisanale », fonctionnant grâce au bénévolat de quelques collègues pour en faire un véritable centre de documentation moderne et efficace, à l'image de ceux existant dans d'autres cantons.

Pour la troisième fois, nous nous permettons de vous proposer une discussion, dans un délai proche, concernant les perspectives d'avenir du CIP. Cette discussion pourrait se faire sur la base des suggestions faites dans nos deux précédents rapports, elles-mêmes basées sur un rapport fouillé établi à la demande de la SPJ par le groupe « Ecole de la Vie » en 1969.

Le CIP devrait pouvoir s'organiser sur trois plans :

- Création et diffusion de matériel proposé par les enseignants.
- Exposition permanente de matériel nouveau et musée pédagogique ouvert à chaque enseignant.
- Centre de prêt de matériel et d'ouvrages divers.

La mise en place d'une telle organisation nécessiterait au moins la présence d'une personne à temps partiel, voire à temps complet au Centre d'information. Il faudrait définir ses tâches avec précision. Compte tenu de la situation pléthorique actuelle, une solution dans ce sens devrait pouvoir être trouvée sans trop de difficulté.

Dans l'intervalle, l'équipe actuelle du CIP continuera à réaliser les projets énoncés plus haut, souhaitant voir toujours plus d'enseignants apporter leur contribution à son amélioration et à son développement.

Rapport du Centre d'information pédagogique

ÉCOLE NORMALE DE PORRENTRUY

par le responsable, Georges Varrin

Au cours de l'exercice écoulé, l'équipe du CIP a tenu 23 séances de travail.

Nous avions proposé au CP de faire figurer dans son programme annuel de cours, une semaine intitulée « Préparation matérielle de l'année scolaire », dont nous aurions assuré l'animation. Faute d'inscriptions suffisantes, cette semaine n'a pu être organisée. Cette annulation ne nous a pas empêchés de nous réunir durant la dernière semaine des vacances d'été pour préparer des travaux destinés au CIP exclusivement.

d'achèvement

Travaux en voie

nos productions.

3000 francs).

Diapositives: Les rapaces, série préparée par notre collègue Marcel Challet de Vendlincourt. Cette série sera accompagnée de croquis et fiches descriptives.

- Vallée de Delémont.
- Us et coutumes du Jura: La St-Martin, Les Brandons.
- Bellelay: série existante, refaite en couleur.

Travaux achevés

- Cassette « Marianne s'y promène ». 50 cassettes ont été enregistrées par un professionnel. Les dossiers d'accompagnement comprenant paroles, musique, directives méthodologiques, un conte inédit, ont été imprimés par nos soins à l'école normale. Nous en avons tiré 400 exemplaires.
- Fiches-guides de géométrie. Le dossier comprend 16 exercices destinés aux élèves dès la 6¢ année. Un exemplaire a paru dans l'« Educateur ». Cette forme de diffusion a permis une plus large audience dans le corps enseignant et des commandes nous sont parvenues de tous les cantons romands.
- **Dossier : Jura 23^e canton suisse.** Il comprend 17 fiches (croquis et cartes) et 32 diapositives des documents figurant à l'exposition itinérante de la Constituante. Nous avons pu constituer ce dossier grâce à l'amabilité de notre ancien collègue, Ch.-A. Gunziger qui a bien voulu mettre ces documents à notre disposition.
- **Diapositives.** Les séries existantes « St-Ursanne » et « La maison romaine d'Augst » ont été refaites en couleur.

Notre collection de dias s'est enrichie

Travaux en préparation

- Diapositives: insectes avec croquis et fiches descriptives.
 - Le Château de Belvoire.
- Fiches-guides sur l'emploi de l'Indicateur officiel des CFF.
- Dossier: déblocage de l'expression atelier de poésie (sur la base des nouvelles orientations du programme de français CIRCE).

Programme d'activité 1978 du CC SPJ

par le secrétaire, Paul Simon

Le CC SPJ travaillera sur trois plans pour sa dernière année d'activité, soit sur le plan jurassien, sur le plan cantonal et sur le plan romand.

Plan jurassien

Le Centre d'information pédagogique et la Commission Croix-Rouge Jeunesse sont deux organes qui fonctionnent à la satisfaction générale du corps enseignant. Le CC ne peut qu'encourager leurs responsables à continuer de déployer leur activité au service de l'école.

Le CC veillera, comme l'année passée, à ce que l'introduction des programmes romands ne soit pas précipitée. Il s'assurera, auprès du Centre de perfectionnement, que tout soit mis en œuvre pour éviter un recyclage pratiqué à la hâte et qui ne permet pas aux praticiens d'assimiler correctement les nouveaux programmes.

Dans bien des domaines, le CC s'en remet aux deux comités provisoires (SEJ et SEJB) pour l'étude de dossiers propres à chacune des deux parties du Jura. Il s'agit avant tout des problèmes de la formation des maîtres.

Le CC demande au comité général de lui confier le mandat de préparer le partage des biens de la SPJ. Les deux comités provisoires seront associés aux tractations puisqu'ils ont leurs représentants dans le CC SPJ. Le partage aura lieu à la fin de l'année et il devra être ratifié par la dernière assemblée du comité général qui procédera également à la dissolution de notre société.

Plan cantonal

Dans ce secteur, l'activité du CC SPJ a fortement diminué du fait que la SEB, pour la plupart des problèmes, ne peut consulter que les responsables des sections du Jura-Sud.

Le CC veillera toutefois à régler le problème de l'envoi de la Feuille officielle scolaire aux enseignants sans place et il apportera sa contribution aux mesures qui pourraient être proposées dans le cadre de la lutte contre le chômage des enseignants.

Plan romand

C'est sur le plan romand que le CC continuera à être le représentant des enseignants jurassiens jusqu'à la séparation politique. Sur le plan interne de la SPR, le CC défendra la position et les intérêts du corps enseignant jurassien, tant à l'AD qu'au CC.

Par l'intermédiaire de ses représentants

dans de multiples commissions, la SPJ sera présente pour poursuivre l'œuvre entreprise par CIRCE I et II et qui doit être poursuivie par CIRCE III.

Comptes 1977 de la SPJ

1	Cotisations	12 830	
۷.	Contribution SEB	250.—	
3.	Intérêts des carnets	360.65	
4.	Commission de lecture SPR		100.—
5.	Correspondant à l'« Educateur »		1 000.—
6.	Délégations		1 435.20
7.	Frais de séance CC, CG, vac.		4 484.40
8.	Imprimés		800.50
9.	Matériel, ports, etc.	*	1 618.95
	CIP		2 000.—
11.	Location du bureau		960.—
12.	Divers		478.20
13.	Frais de restructuration		2 342.—
		13 440.65	15 219.25
	Excédent de dépenses	1 778.60	
		15 219.25	15 219.25

En diminution de Fr. 1178.60, la fortune s'élève à Fr. 1261.45.

Budget 1978 de la SPJ

1.	Cotisations	12 800.—	
2.	Contribution SEB	250.—	
3.	Intérêts des carnets	300.—	
4.	Commission de lecture SPR		200.—
5.	Correspondant à l'« Educateur »		1 000.—
6.	Délégations		1 200.—
7.	Frais de séance CC, CG, vac.		4 500.—
8.	Imprimés		200.—
9.	Matériel, ports, etc.		1 800.—
10.	CIP		500.—
11.	Location du bureau		960.—
12.	Divers		300.—
13.	Frais de restructuration		2 560.—
		13 350.—	13 220.—
	Excédent de recettes		130.—
		13 350.—	13 350.—

Le Fonds du Centenaire de l'Ecole normale de Delémont s'élève à Fr. 12 649.80, celui de l'Ecole normale de Porrentruy à Fr. 17 310.85.

Le Fonds Mimosa, géré par la Commission Croix-Rouge Jeunesse, est de Fr. 15 673.25. La vente a produit Fr. 30 727.80 et une somme de Fr. 22 993.— a été versée en 1977 aux enseignants qui ont demandé une aide pour leurs élèves défavorisés.

La fortune du **Centre d'information pédagogique** s'élève à Fr. 20 315.35. En 1977, les dépenses se sont élevées à Fr. 2098.— et les recettes à Fr. 5960.—.

Tous les comptes, vérifiés et reconnus exacts par les organes de contrôle, et le budget 1978 de la SPJ, ont été approuvés par le comité général, et la cotisation maintenue à Fr. 10.— pour cette année.

Le CG a encore approuvé la proposi-

tion de la Société jurassienne de travail manuel et de réforme scolaire de supprimer l'alinéa 2 de l'article 1 de ses statuts : « La SJTMRS est une sous-section de la SPJ. » Cette modification permettra à la société, dès l'année prochaine, de poursuivre son activité par-dessus la nouvelle frontière entre le canton du Jura et le Jura bernois.

Le CG a confié au Comité SPJ le mandat de préparation du partage des biens de la SPJ. Ce travail se fera en collaboration avec les deux comités provisoires.

L'assemblée administrative a pris fin par des remerciements adressés au CC par Maurice Barraud.

M. François Jacquet, collaborateur scientifique à l'IRDP, a ensuite donné une intéressante causerie, puis présidé un débat sur la réforme de l'enseignement de la mathématique.

A. Babey.

La SEJB se présente à la presse

Présidé par Yves Monnin, le comité provisoire de la Société des enseignants du Jura bernois a reçu la presse le 14 mars à Sonceboz. Tour à tour, Paul Simon, Jacques Paroz et Yves Monnin ont présenté des rapports touchant à l'organisation actuelle de la Société des enseignants bernois, à la création de la SEJB et à ses statuts.

La SEB, a dit Paul Simon, regroupe la grande majorité des enseignants du canton de Berne, et est formée à raison de 98 % par les maîtres primaires. Elle regroupe encore des organismes possédant un certain degré d'autonomie, par exemple la Société des maîtres aux écoles moyennes. Elle est organisée à l'échelon des districts, 35 sections accueillant les enseignants de toutes catégories.

Six de ces sections forment la SPJ, qui œuvre au sein de la SPR. Les prestations sociales de la SEB sont importantes. Citons l'assurance responsabilité civile, le fonds des enseignants sans place, le fonds de secours, l'immeuble pour retraités, le home pour étudiants et, pour la deuxième année de maladie d'un enseignant, le versement de 40 % du salaire, le 60 % étant octroyé par l'Etat.

En faisant l'historique de la SEJB, Jacques Paroz a rappelé qu'au cours de ces dernières années, l'évolution de la situation sur les plans scolaire et pédagogique (début de l'année scolaire différent pour les Romands et les Alémaniques, plans d'études différents, appartenance des Romands à l'Ecole romande, etc.), avait

contraint la SEB à envisager de laisser une certaine autonomie aux régions, en particulier au Jura.

La SPJ avait alors étudié la modification de ses structures pour devenir une association pédagogique et syndicale. Elle avait mis sur pied pour ce faire une commission chargée de préparer de nouveaux statuts. Présidée par Raymond Haeberli, de La Neuveville, celle-ci présenta un premier projet. Mais l'évolution de la situation politique dans le Jura interrompit ses travaux. Le 12 mars 1976, plus de 500 enseignants des trois sections du Jura bernois, réunis en assemblée extraordinaire à Péry, décidaient le principe d'une association régionale, selon les statuts de la SEB. Une commission de 12 membres fut aussitôt formée qui entreprit de préparer les projets de statuts. Au printemps 1977, elle soumettait un premier projet aux sections, aux associations et au comité cantonal de la SEB. En décembre de la même année, le projet définitif en était publié, et les statuts étaient adoptés le 20 janvier dernier, au cours d'une assemblée générale des trois sections tenue à Péry. Ils entreront en vigueur dès la dissolution de la SPJ, un comité provisoire de 9 membres (3 par section) étant chargé de la mise en place des structures.

Les statuts

Association pédagogique et syndicale, la SEJB, dit Yves Monnin, a comme buts le développement et le progrès de l'éducation, de l'enseignement, de l'instruction et de la culture, le perfectionnement de ses membres, la défense de leurs intérêts moraux, professionnels, sociaux et matériels.

Elle regroupe les enseignants de tous le degrés des sections de Bienne-La Neuve ville, Courtelary et Moutier. Tout en fai sant partie de la SEB, elle jouit d'une cer taine autonomie. Elle possède en effet un pouvoir de décision dans les questions de portée régionale. Dans le cadre de la SEB, elle établit des contacts avec les autorités et les autres associations pour les affaires qui la concernent et, pour les questions de portée générale, elle fait des propositions aux organes centraux de la SEB auxquels elle peut présenter un rapport de minorité. Elle est considérée comme section cantonale de la Société pédagogique romande, ce qui permettra aux Jurassiens de posséder deux fois plus de représentants au sein de cet organisme.

L'organe suprême de l'association est l'assemblée générale qui se réunit en principe tous les trois ans et qui est dotée d'un pouvoir décisionnel: nomination du président et des membres du comité central, création et nomination de commissions permanentes, modification des statuts.

L'assemblée des délégués est une innovation importante, constituant un véritable pouvoir législatif composé de représentants des sections et des différentes catégories d'enseignants. Elle se réunit avant chaque assemblée des délégués de la SPR et de la SEB.

Le comité central, qui constitue le pouvoir exécutif, est composé de 9 membres (trois par section) et représente équitablement les différentes catégories d'enseignants. Le secrétaire-adjoint de la SEB peut fonctionner comme secrétaire de la SEJB.

Seule ombre au tableau, il est probable, a dit Yves Monnin, que de nombreux maîtres secondaires n'adhéreront pas à la nouvelle association régionale.

A. Babey.

SEJ

Du pain sur la planche pour le comité provisoire

Pour avoir assisté à la dernière séance du comité provisoire du Syndicat des enseignants jurassiens qui s'est tenue le 21 mars à Glovelier, sous la présidence de Pierre Ielmi, le soussigné peut attester que le travail de nos représentants n'est pas une sinécure. En effet, dans les mois qui nous séparent de la création du canton, et partant de la mise en place définitive du SEJ, de nombreux problèmes découlant de l'adoption des statuts par l'assemblée générale des trois sections et du mandat donné au comité provisoire devront, autant que faire se peut, être étudiés ou réglés.

Le comité provisoire devra par exemple

veiller à ce que les sections élaborent leurs statuts qui ne devront pas être en contradiction avec ceux du SEJ, qu'il en soit de même pour les onze associations d'enseignants groupées au sein du syndicat. Il devra établir un règlement sur la protection des sociétaires en cas de non-réélection injustifiée et en cas de grève. Règlements encore à préparer concernant la caisse de chômage, le salaire assuré, l'assurance maladie et accidents, l'assurance invalidité et la caisse de secours. Il doit constituer ses représentants à la Chambre des associations et à la Chambre des sections. Il doit constituer les commissions pédagogique, des traitements, de l'Education permanente, de la Croix-Rouge Jeunesse, du Centre d'information pédagogique, et il doit encore pour celles-ci établir les règlements qu'il soumettra à l'assemblée des délégués. Il doit préparer le fonctionnement de groupes de réflexions.

Le comité provisoire souhaite que les membres soient nombreux à se presser au portillon pour donner le meilleur d'euxmêmes dans ces commissions qui auront un travail tout neuf à effectuer. A noter qu'un premier groupe de réflexion s'est déjà mis à l'ouvrage. Il prépare la documentation qui servira de base à une information extérieure par le moyen des journaux régionaux. Quatre membres du

comité le composent pour l'instant. Ce sont Michel Huot, Pernette Ingold, Françoise Rais et Laurent Froidevaux. Tous les collègues qui désirent renforcer ce premier noyau sont les bienvenus. Michel Huot, Vicques (tél. 22 59 88) les renseignera sur les prochaines séances.

Une des autres tâches du comité provisoire sera de préparer le statut de travail du secrétaire central, de préparer le règlement qui précisera son rôle, ses tâches, ses compétences et la forme de son contrat d'engagement. Citons encore pour mémoire l'étude des relations à définir avec la SRP et le CARESP, ainsi que

l'étude de la forme à donner au bulletin officiel du Syndicat.

A cette liste qui n'est pas exhaustive, il faudra encore ajouter le partage des biens de la SEB et ceux de la caisse de retraite. Et le comité provisoire n'oublie pas que le mandat qui lui a été confié prévoit qu'il représente les enseignants auprès de la Constituante, de son bureau et de toute autre instance du canton du Jura. De nombreux contacts ont déjà été pris dans ce domaine, qui laissent augurer d'un excellent travail.

A. Babey.

Un demi-million de francs pour le SEJ

Dans l'« Educateur », Nº 12, nous avons fait état de la décision que devra prendre l'assemblée des délégués de la Société des enseignants bernois, qui se tiendra le 26 avril prochain à Berne, et qui concerne le partage de la fortune de la SEB.

A propos de cette information, le secrétaire adjoint de la SEB, Paul Simon, nous fait remarquer avec justesse que si la valeur des immeubles de la SEB a bien été estimée à environ 6 millions de francs, cela ne signifie pas que la SEJ recevra la part que nous indiquions, mais bien plutôt la part de la fortune nette. « Il est encore trop tôt pour donner un chiffre aux col-

lègues concernés par ce partage, précise Paul Simon, le secrétariat de la SEB n'ayant pas encore effectué le moindre calcul à ce sujet. Lorsque l'Assemblée des délégués aura approuvé les comptes 1977, les responsables du secrétariat seront alors en mesure de fournir des renseignements précis et basés sur une réalité comptable. »

Nous nous excusons auprès de nos collègues qui n'avaient pas rectifié d'euxmêmes notre information incomplète et à qui nous avons donné pendant quelques jours l'illusion d'être riches.

В.

J'AI RETENU

DE MES LECTURES...

Ceux qui ont la chance de s'en tirer ne veulent à aucun prix que les autres les mettent en danger. Ceux qui ont la chance, car ce n'est rien d'autre qu'un hasard heureux, d'avoir des enfants normaux, refusent qu'ils puissent être retardés par la présence d'enfants moins doués. (...) Un enfant un peu déficient dans une classe, voilà peut-être le seul moyen d'ouvrir les autres à la fraternité, à l'attention; de leur prouver qu'il existe d'autres qualités que celles qui conduisent à ce qu'on appelle la réussite. Les parents n'ont que ce mot à la bouche! Et nous-mêmes, un petit témoin de cette sorte peut seul nous apprendre cette patience qui est la forme la plus malaisée de l'amour. Nous devrions, nous autres, préférer les plus pauvres, mais ce sont les plus doués qui nous flattent!

> Gilbert Cesbron « Mais moi je vous aimais » Ed. Laffont.

MOIS APRÈS MOIS AU...

Centre de perfectionnement

Programme des cours et manifestations 1979

Exceptionnellement, le délai pour l'annonce détaillée des cours devant figurer dans le programme 1979 est fixé au 20 juin prochain.

Nous invitons les responsables, les animateurs, les associations et institutions concernés, les commissions d'école à remettre leur programme à la direction du centre qui reste à leur entière disposition pour un entretien préalable. Il y a lieu d'indiquer pour chaque cours annoncé:

- le titre;
- le ou les animateurs prévus;
- le corps enseignant concerné;
- l'objectif général du cours ;
- le programme succinct;
- la durée proposée;

- la date et l'heure précises de la 1^{re} rencontre ;
- le lieu choisi.

Nous suggérons de mieux utiliser les possibilités suivantes offertes par le centre :

- organisation d'un cours groupant tout ou partie du corps enseignant de votre localité et fixation de la durée et de l'horaire répondant mieux à la disponibilité du corps enseignant;
- organisation de visites d'institutions ou d'entretiens présentant un intérêt direct pour l'enseignement;
- organisation de séminaires répondant directement aux besoins d'une école ou d'un groupe d'enseignants.

Cours semestriels

Le groupe de travail a terminé son rapport ; la traduction française sera terminée dans le courant du mois d'avril. Une consultation des institutions représentées à la commission du centre sera faite. Par ailleurs, chaque enseignant intéressé peut demander ledit document au secrétariat du centre.

Cours 1978

De nouvelles inscriptions peuvent être encore admises pour certains cours. Veuillez vous renseigner au secrétariat du centre. Quelques places sont encore disponibles pour les deux cours suivants:

No 5.9.1. Rédaction : élocution et vocabulaire, 2, 3 et 4 octobre. Animateur : M. Pierre Henry, Porrentruy.

Nº 5.103.1. Histoire extra-européenne: la civilisation chinoise: le jeudi 14 septembre à Moutier. Animateurs: M. André Montavon et la sous-commission d'histoire.

Réflexions...

Le perfectionnement n'est pas un privilège réservé aux seuls enseignants. Le centre a tenté de dégager dans un document récent — à la disposition des enseignants ou personne intéressée — les parallèles et les divergences d'un perfectionnement destiné aux enseignants par rapport à celui pratiqué dans les autres secteurs de l'économie et de l'administration.

Les objectifs généraux du perfectionnement doivent rester souples et adaptables aux nécessités et réalités changeantes de notre époque. Dans la vie de chaque adulte, le recours à l'institution de perfectionnement doit devenir une pratique normale et somme toute banale consistant à faire régulièrement l'inventaire de ses capacités, ses connaissances, ses possibilités de perfectionnement afin de s'intégrer activement dans la société actuelle.

Cours et manifestations du mois de mai 1978

- 1.1.2. Activités créatrices manuelles : M. J. Häusler, dès mai à Lajoux.
- 1.1.3. Activités créatrices manuelles : M. J.-F. Favre, dès mai à Lajoux.
- 1.3.2. Education musicale, 3e et 4e années: MM. J.-L. Pétignat, V. Ragni et H. Monnerat du 16 au 19 mai plus un jour en novembre à Moutier ou à Delémont.
- 1.16.5. Classes expérimentales (CIM) : M. Ferrario, en mai, juin ou septembre.
- 4.1.2. Environnement: MM. J. Wagner et H. Treu, dès le 3 mai à Courrendlin.
- 4.1.3. **Environnement :** MM. J. Wagner et H. Treu, dès le 10 mai à Alle.
- 4.1.4. Environnement: MM. J. Wagner et H. Treu, dès le 17 mai à Alle.
- 4.1.5. **Environnement : MM**. J. Wagner et H. Treu, dès le 24 mai à Sonceboz.
- 4.1.6. **Environnement : MM**. J. Wagner et H. Treu, dès le 31 mai à Courrendlin.
- 5.11.1. **Enseignement biblique:** MM. R. Noirjean et J.-P. Lüthi, dès le 3 mai à Delémont.
- 5.11.2. **Enseignement biblique:** MM. R. Noirjean et J.-P. Lüthi, dès le 10 mai à Moutier.
- 5.11.3. **Enseignement biblique:** MM. R. Noirjean et J.-.P Lüthi, dès le 17 mai à Tramelan.
- 5.27. **Emploi des peaux et de la four-rure** (USPM, GJ): M^{mc} M. Stöckli, mai ou juin à Cortébert.
- 5.51. **Italien** (COPMS): M. Pier-Giorgio Conti, dès mai à Bienne.
- 5.60. Séminaire à l'intention des maîtres d'application et de stages: M. M. Girardin, du 8 au 12 mai à l'Ecole normale de Delémont.

- 5.64.7. Initiation à la géographie quantitative et théorique : du 1^{er} au 3 mai à Lausanne.
- 5.66. Auto-évaluation: M. E. Berger, en mai.
- 5.69.2. Les rouages de l'économie nationale : M. E. Berger, en mai.
- 5.95.2. Dessin de paysages: M. D. Wyss, dès le 13 mai aux Franches-Montagnes.
- 5.97.4. La lecture publique dans les petites localités: dès le 10 mai.
- 5.99.2. L'économie, c'est votre vie : dès le 10 mai à Moutier ou autre lieu à fixer d'entente avec les participants.
- 5.100.1. **Histoire de l'art: XIX**^e siècle: M. D. Wyss, dès le 3 mai à l'Ecole normale de Delémont.
- 5.100.2. Musée de l'art brut à Lausanne: M. D. Wyss, le 8 mai à Lausanne.

- 5.106.1. Cinéma: M. W. Zwahlen, le 10 mai au Centre de perfectionnement à Moutier.
- 5.106.3. **Diaporama à l'école:** M Deppierraz, dès le 17 mai.
- 5.110.4. Macramé: Mmc M. Pétignat, dès le 27 mai à Saignelégier.
- 5.110.8. Travail avec de la terre glaise (SJTMRS): M^{me} P. Boillat, dès le 3 mai à Delémont.
- 5.120.1. Problèmes pratiques concernant l'inadaptation et la délinquance des mineurs: Me M. Girardin, le 10 mai et le 25 octobre à Delémont.
- 5.120.2. Problèmes pratiques concernant l'inadaptation et la délinquance des mineurs: M^c M. Girardin, le 31 mai et le 22 novembre à Moutier.
- 6.11.7. **Teintures végétales de laines**: M^{mes} H. Sanglard et P. Voëlin, du 25 au 28 mai aux Cuffattes.

AJEPS

Cours 1978

(Rappel)

Tous les cours de l'AJEPS ont été publiés dans le programme 1978 du Centre de perfectionnement du corps enseignant à Moutier. En voici un rappel succinct.

Semaine de sport 1978

- 6.13.1. ATHLÉTISME + JEUX, Moutier, 3 8.7.1978. **Délai d'inscription :** 3.5.1978.
- 6.13.2 CANOÉ + EXCURSIONS, Le Doubs, 3 8.7.1978. **Délai d'inscription :** 3.5.1978.
- 6.13.3 EXPRESSION CORPORELLE, Moutier, 3 8.7.1978. **Délai d'inscription :** 3.5.1978.
- 6.13.4. NATATION + VOLLEYBALL, Bienne (EN), 3 8.7.1978. **Délai d'inscription :** 3.5.1978.
- 6.13.5 TENNIS + ÉQUITATION, Les Reussilles, 3 8.7.1978. **Délai d'inscription :** 3.5.1978.
- 5.102.3 GYM. AUX ENGINS, Delémont, 30.8, 6, 13 et 20.9.1978 (me. a.-m.). **Délai d'inscription :** 30.6.1978.
 - 5.102.1 BASKETBALL, Delémont (?), octobre 1978. Délai d'inscription: 15.8.1978.
- 5.102.8 PATINAGE, Porrentruy, 4 et 11.11.1978 (matin). **Délai d'inscription :** 4.9.1978.

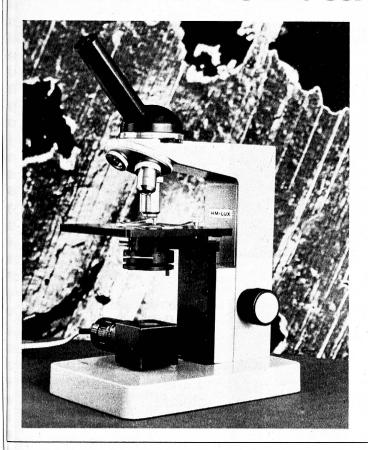
Sur demande, des cours supplémentaires peuvent être organisés. Les sous-sections de l'AJEPS sont invitées à organiser des rencontres et entraînements (volleyball, etc.).

INSCRIPTION à : Jean-René Bourquin, 2801 Rossemaison (tél. (066) 22 72 20).

PROGRAMME: les participants reçoivent un programme détaillé un mois avant le cours.

Rédacteur de la rubrique jurassienne : Abel BABEY, Pastourelles 17, 2800 Delémont. Tél. (066) 22 29 34.

Acheter HM-LUX c'est bien acheter!



Moderne

par sa forme nette

Maniable

par sa forme compacte

 Possibilités d'extension par son système de construction

modulaire

Robuste

par sa construction stable et solide

Pas d'entretien même après des années d'utilisation

Son prix :

Fr. 850.-, Icha compris



est synonyme de précision dans le monde entier.

WILD+LEITZ SA

Kreuzstrasse 60 8032 Zurich Tél. (01) 34 12 38 Av. Recordon 16 1004 Lausanne Tél. (021) 25 13 13

OFFRE SPÉCIALE POUR LE CORPS ENSEIGNANT



Gaby MARCHAND chante pour les enfants

Disponible dès maintenant aux Editions LERINE, case postale 100, 1700 Fribourg 2. Tél. (037) 22 63 20.

Les partitions des 50 chansons des deux premiers disques de Gaby Marchand. (Poèmes et comptines de Vio Martin, Jacques Urbain, Monique Moncaire, Jean Cuttat, Emile Gardaz, Gil Pidoux, Philippe Moser et Gaby Marchand.)

Les 50 partitions sont en vente au prix de Fr. 30.-..

Egalement disponibles les disques et cassettes :

- « RENDEZ-MOI MES ROSES » Do 55007 22 chansons au prix de Fr. 20.—.
- « VOICI L'HIVER » Do 55015 28 chansons au prix de Fr. 20.—.

4 cassettes spéciales pour école :

une face chanson une face play-back la cassette au prix de Fr. 20.—.

Envoi contre remboursement ou facture selon désir, plus frais et port.



tient ses locaux à votre disposition pour l'organisation de vos semaines "vertes", séminaires, camps de ski de fond ou de piste, camps d'entraînement, colonies de vacances, etc.

Prix forfaitaires avec pension complète. Pour tous renseignements, téléphonez au 038 33 20 66.



Demandez sans engagement un choix de **découpages**

Indiquez toujours votre profession pour profiter de nos prix «école»

Ketty & Alexandre

Maison de vacances

pour la jeunesse à Grächen, dans la vallée de Zermatt, 39 places dans des chambres à 2 ou 3 lits avec eau chaude et froide, possibilité de cuisiner ou pension complète, prix avantageux. Jugendheim Bergfriede, 3925 **Grächen,** tél. (028) 56 11 31.

• • Duculot

LECTURE EN CLASSE

Les romans des adolescents à l'écoute du monde

NOUVEAUTÉS TRAVELLING



Holman - LE ROBIN-SON DU MÉTRO.

Une tentative de survie dans ce lieu étrange qu'est le métro de New York.



Lacq - CHANTAL ET LES AUTRES.

Fugue, détresse et amours d'une adolescente.

NOUVEAUTÉS TRAVELLING SUR LE FUTUR



Hughes - ALERTE AU PLATEAU 10.

Le gigantesque complot des mystérieux hommes-poissons.



Corentin/Lacq -L'ÉNERGIE DU DÉS-ESPOIR.

Dans les coulisses d'une centrale nucléaire.

Mod. VT-2



Salon International de l'Enfance et de la Jeunesse Lausanne – Palais de Beaulieu, 3–15 mai 1978 Un exemplaire gratuit d'un des titres de la collection Travelling (37 titres disponibles au prix de Fr. 9.80 l'exemplaire) ou de la collection Travelling sur le futur (6 titres disponibles au prix de Fr. 9.80 l'exemplaire) sera remis au stand de la Diffusion Payot N° 1832, halle 18 à Kid 78 à tout enseignant qui désire l'étudier pour la lecture en classe.

Diffusion Payot Lausanne.

● ● ● En vente chez votre libraire ● ●

OLYMPUS

Microscopes modernes pour l'école

Grand choix de microscopes classiques et stéréoscopiques pour les élèves et pour les professeurs Nous sommes en mesure d'offrir le microscope approprié à chaque budget et à chaque cas particulier

Demandez notre documentation! Avantageux, livrables du stock Service prompt et soigné

Démonstration, références et documentation: représentation générale: WEIDMANN + SOHN, dép. instruments de précision, 8702 Zollikon ZH, tél.: 01 65 51 06

SPF 1979 ? Perspectives Volapük!

(Il est conseillé aux lecteurs occasionnels qui n'ont pas eu connaissance du premier article de s'en référer à l'« Educateur » N° 12. Nous sommes au Volapük. La rencontre eut lieu pendant les relâches de Carnaval.)

Cinq heures. L'heure de mon rendezvous. L'heure respectueuse du soleil, où toutes les beautés qui grandissent l'âme émanaient encore de la montagne. Cinq heures, dans le domaine alpin du Volapük. L'heure des soirs clairs, quand le soleil s'assied sur les crêtes rouges pour écouter le ronflement des avalanches. L'heure du thé.

Je marchais. Et seule l'empreinte de mes pas mouillait le chemin. Depuis si longtemps qu'il sciait les surfaces cristallisées! Trois contours, trente contours... j'aperçus enfin le visage extérieur du manoir. Le président de la SPVk (Société pédagogique du Volapück) vivait ici, à l'écart des places publiques. Un petit carré jaune réchauffait la masse assombrie de la vieille bâtisse. Etait-ce la lampe dans le bureau? Je n'eus pas le loisir d'en supposer davantage. La porte s'ouvrit d'elle-même. Les aboiements farouches et les approches du chien de garde souillant la chair hivernale avaient prévenu de mon arrivée.

Le manoir offrait de l'espace, de la grandeur... au cœur de la saison blanche, la sécurité de murs épais. Avec l'ancienneté de la maison, le mobilier défraîchi charmait encore beaucoup dans ses aspects de pompeuse majesté. Un jeu de vitres composaient l'ouverture de la chambre de séjour sur les veines bleutées du jardin. Dans la pièce voisine qu'une porte dérobait, je vis la cheminée, des brandons en plein feu, deux fauteuils au tissu flétri tournés face à face, du thé servi accompagné d'amuse-gueules, des tableaux au mur...

- Vous me recevez avec trop d'honneurs, M. le président, un peu comme Tintin au Château de Moulinsart. Croyezvous que les bureaux de nos administrations soient des tabernacles de la quiétude?
- Ecoutez! S'il est une chose que je répugne, le manque de savoir-vivre. Ma nature d'instinct l'évite. Comme toutes les personnes vivant au Volapück, en fait. Car ne l'oubliez pas! Nous appartenons au domaine alpin mais surtout au domaine des rêves. Alors...

- Alors voilà. Vos notes m'ont suscité plusieurs interrogations. J'en ai griffonné brièvement un brouillon qui copiera la même démarche que vous dans mes investigations. Il est dit par exemple que les responsables des services sont élus présidents SPVk par rotation. Au préalable pourquoi quatre services, et pourquoi cette clause?
- Le fonctionnement de notre société avait mal débuté voici quelque dix ans. Des histoires de structures indigestes, bref, écrasons! Le président était alors confronté à de trop larges problèmes et le temps imparti trop restreint. Notre candidat à la haute fonction exécutive se choisissait en effet dans le corps enseignant et il continuait le métier dans sa classe. Nous nous placions derechef devant un dilemme : ou bien le poste offrait une rémunération au moins équivalente à celle d'un instituteur, ce qui nous aurait permis de le pourvoir à plein temps; ou bien la tâche de l'exécutif était subdivisée en plusieurs avenues telles études, relations, éducation permanente, informations, ce qui favorisait le brassage des idées et des économies d'argent. Nous pensions que quatre personnes susceptibles de travailler en équipe étaient plus aptes à répondre aux doléances de la base. Des caractères et des sensibilités diversifiés à l'exécutif évalueraient de facon meilleure nos demandes d'ordre pédagogique. Les mandatés devraient en outre tracer le bilan annuel de leurs affaires devant l'assemblée. Il est plus difficile alors pour un collège de personnes de s'oublier en étalant des titres qu'elles ne méritent pas. Cette formule appliquée présentait l'avantage de garder les pieds au chaud dans la réalité concrète de sa classe, l'inconvénient majeur étant de surcharger le bateau du titulaire. L'on ne pouvait pas décemment exiger de nos responsables d'entrer à la Société pédagogique comme l'on entre en religion. L'instruction publique l'avait clairement compris. La médiocrité de notre société était directement proportionnelle aux moyens investis en elle. C'est pourquoi chaque responsable dispose aujourd'hui d'une demi-journée par semaine pour mener à bonne fin les objectifs en cours. Je précise pour votre enquête que nous ne nous pavanons pas à la pointe du progrès. Certaines sociétés du Romandük ont sur ce point des longueurs d'avance. Mais nous avons la chance déjà de savoir que la nécessité de notre existence n'est plus

à démontrer. Quant à votre dernière question, la présidence par rotation répond au même souci d'innovations évoqué tout à l'heure. Nous devons nous sentir constamment sur la brèche et ne pas poser notre séant tel le bon roi Dagobert sur un trône tout cousu d'or. Un cigare?

- Non merci. Ma pipe... je...

Le président s'était brusquement raidi en direction d'une console Louis XV. Il s'en fallait de peu! Sa main battit l'air mais le briquet restait hors de portée. Il se dressa aussitôt et pivota vers l'objet nécessaire. De sa bouche rendue soudainement sensuelle, les volutes d'une herbe à l'ambassadeur filaient le long de l'os nasal, se tordaient au niveau des globes de l'œil pour se dissoudre en de vagues brumailles sur l'architecture de son front. A sa droite, le feu s'essouflait et ne crachait plus de brandons. Il dut s'en apercevoir, car je me souviens d'un détail banal aux allures protubérantes. Lorsqu'il s'avisa de se courber vers la niche à bois, divisant de ce fait les hauteurs de son corps de moitié, lui, l'homme si distingué, à qui aucune bonne manière ni bon goût n'échappait, me permit d'entrevoir sous son pantalon bleu de Prusse rehaussé par l'arondi de sa lune deux chaussettes tricotées jaune vif. Jaune sous un costume de soirée bleu de Prusse, pensez donc? Petite tenue, tenue de chasse, sordide, négligée...

- Revenons à nos moutons, voulezvous ?
- Ah oui, nos moutons... Vous possédez quatre services qui semblent parfaitement rodés. Néanmoins aucun d'entre eux ne me parle des aspects syndicaux de la profession. Alors qu'un tel lièvre se trouve fréquemment traqué, expliquez-vous?
- Vous vous êtes certainement rendu à l'office du tourisme de notre ville. Les prospectus y sont imprimés en deux langues: «Bienvenue à Volapük-Ville», « Bienvenue à Volapak-Ville »! C'est clair, cher monsieur, tout comme chez vous d'ailleurs, nos gens descendent de deux branches linguistiques différentes. D'un côté la majorité qui se réclame du langage des « ük » ; de l'autre ceux qui s'expriment en «ak» avec, concernant les instituteurs, trois sections fondées: Volapak-Ville, Tavelak, Murtenak. Ne seraient-ce déjà les caractères mobiles d'imprimerie que les deux franges de population utilisent, la défense des intérêts pédagogiques ne pouvait se concevoir sur une ligne commune. Vous lisez « ük » ou vous lisez « ak », jamais les deux, ça va de soi! Or, comprenez-vous, les intérêts syndicaux ne relèvent pas d'une culture dans un si petit Etat. Nous pouvions sans opposition rester unis et fermes en la matière au sein d'une association regroupant

les deux communautés. Et nous l'avons de surcroît signé, ce « modus vivendi », par une Convention de défense des droits de l'enseignant du Volapük, attribuant à chaque institution de la corporation la

part légitime qui lui revenait. Un instant s'il vous plaît, le téléphone sonne!

Il sonne, il sonne... Bon sang! C'était mon réveil criant : « Debout morbleu, tu vas manquer ta classe!» Petit matin d'une journée d'avril. Le lait cuisait. Le chat miaulait. Dehors, il ventait. Mais quel rêve? Quel rêve avais-je donc fait?

Jean-Pierre Pasquier.

Un thème vécu en classe: le boulanger

Ce thème, riche en découvertes et en manipulations de toutes sortes, est bien propre à mobiliser l'intérêt des enfants de classes enfantines. Les suggestions que nous proposons ici n'ont pas la prétention d'épuiser le sujet, et il sera nécessaire souvent de les modifier, de les compléter, de les adapter à la classe et aux réactions des enfants

Sur le plan méthodologique, la base est toujours une manipulation pratique des enfants; à partir de là, il est possible de verbaliser, de conceptualiser. Dans une troisième colonne, figure l'objectif pédagogique principal.

Le comité remercie

Le Comité cantonal de la SPF exprime sa gratitude à toutes les personnes citées pour leur action dans la société.

1. Commission romande « Choix des lectures »

M. Christian Seydoux, Villars-sur-Glâne, responsable. M. Pierre Scharenberger, Courtepin. Les enseignants de l'école de Cormanon, Villars-sur-Glâne, in corpore.

1. Commission fribourgeoise « Images du passé »

Marie-Madeleine Neuhaus, Fribourg. M. Jean-Paul Oberson, Bulle. M. Yves Quartier, Bulle.

Activités possibles Pratique

Conceptualisation Théorie

Objectifs pédagogiques

1. Motivation: par exemple goûter avec pains différents. croissants, biscuits, gâteaux, etc. (anniversaires...).

RUBRIQUE ÉCOLE ENFANTINE

nom de ce qu'on a mangé. Comparer les goûts, les odeurs...

Retrouver ce qu'on a mangé d'abord, en premier, ensuite, en dernier.

Verbalisation: vocabulaigoûts, odeurs, actions, récipients, notions de quan-

Verbaliser. Connaître le Eveiller l'intérêt des enfants, leur donner envie de travailler le thème. Mémoire.

Organisation temporelle. Education des perceptions.

2. Nous fabriquons des biscuits (recette simple).

re, syntaxe (ingrédients, tité: autant, plus, moins).

Enrichissement de la langue par des actions et découvertes nouvelles. Mémoire. Organisation temporelle.

3. Nous mangeons les biscuits fabriqués.

Représentation simple sur cartes des différents moments de la fabrication. Jeu de cartes à remettre dans l'ordre chronologique, recherche de la carte manquante; à partir d'une carte, dire ce qu'on a fait juste avant, juste après... L'enfant qui s'exprime reçoit un biscuit.

Langage.

Organisation temporelle. Approche de la lecture (dessins, symboles).

4. Nous essayons de fabriquer du pain avec les ingrédients que les enfants auront propo-

Recherche par les enfants des ingrédients à apporter. discussion: Observation, comment est-il? Quel goût a-t-il? Quelle couleur? Comparaison avec le pain du boulanger.

Comparaison, observation. Raisonnement: recherche de la cause (pourquoi est-il plat? pourquoi est-il fade ?...).

5. Visite chez le boulanger: préparation.

Discussion des règles de conduite qu'il faudra observer sur la route, dans le magasin, dans le laboratoire du boulanger : ne pas courir partout, ne toucher que ce que le boulanger permet de toucher.

Vie pratique. Education du sens social: respect du travail des autres.

6. Visite chez le boulanger: arrivée devant le magasin.

Observation de la vitrine. Forme des pains, nom de quelques produits exposés.

Observation, vocabulaire.

Choisissez CAMPING-BUS chez le SPÉCIALISTE

de la branche où vous trouverez le plus grand choix exposé

Importateur:

BOURGEOIS-CARAVANES

298, route St-Julien, 1258 PERLY douane (extrême frontière) Tél. 71 10 95 - Genève

langer, nous écoutons racontons les enfants qui expliquent ce qu'ils voient), nous manipulons ce qu'il nous permet de manipuler...

7. Nous regardons le bou- De retour en classe, nous notre visite ce qu'il nous explique (éventuellement photos ou (éventuellement, ce sont dessins rappelant l'essentiel du travail du boulanger).

> Nous dessinons ce qui nous a plu au cours de cette visite.

> Nous mimons le travail du boulanger.

> Nous modelons les formes de pains que nous avons vues.

> Rappel de tous les ingrédients, de toutes les opérations à effectuer. Noter la recette sous forme de bande dessinée.

Mémoire, vocabulaire. Organisation temporelle.

Expression par le dessin, la peinture...

Expression par le corps.

Expression par les activités manuelles.

Vie pratique. Vocabulaire, langage, préparation à la lecture.

Nous avons indiqué que les activités créatrices permettent une meilleure observation; il va sans dire que les activités artistiques, poèmes, comptines, chansons, rythmique, activités créatrices manuelles, etc., s'intègrent tout naturellement au thème.

Références bibliographiques

R. Tavernier, « De la maternelle au cours élémentaire », Paris, Bordas, 1974.

R. Hannoun, «A la conquête du milieu », Paris, Hachette, 1975.

> Un groupe de maîtresses enfantines fribourgeoises.

fois, tous ingrédients nécessaires (400 g. de farine; 8 g. de sel; 5 g. de levure du boulanger; 0,25 l. d'eau froide = 20 petits pains environ).

8. Nous refabriquons du

pain selon la recette du

boulanger, avec, cette

9. Dégustation.

Discussion: comparaison Prise de conscience et resavec le pain du boulanger. Causerie sur les personnes qui travaillent pour que le boulanger puisse faire du pain (paysan, meunier), sur le temps qu'il faut pour qu'un grain de blé devienne farine, puis pain.

pect du travail de l'homme. Prise de conscience de la valeur d'un morceau de pain (gaspillage).

> Rédactrice de la rubrique fribourgeoise: Mme Lucienne MORTIER, rue des Alpes 28, 1700 Fribourg. Tél. (037) 22 16 15.

TRAVAIL DE VACANCES A L'ÉTRANGER

ef Ecole de vacances organise des séjours linguistiques pour jeunes en Allemagne, en Autriche et en Angleterre. ef Ecole de vacances cherche des professeurs ou professeurs/animateurs jeunes et dynamiques, désireux d'enseigner et de participer à l'élaboration d'un programme de loisirs intéressant et varié.

Professeurs d'allemand ou d'anglais ayant quelques années d'expérience.

Universitaires ayant de très bonnes connaissances de la langue allemande ou anglaise et ayant déjà enseigné.

S'adresser à : ef Ecole de vacances, Valentin 30, 1004 Lausanne. Tél. (021) 23 51 66.

> L'ÉCOLE ACTIVE DE MALAGNOU cherche

STAGIAIRE POUR 1 ANNÉE

expérience en pédagogie active souhaitée.

Faire offre détaillée au secrétariat : 29 bis, route de Malagnou, 1208 GENÈVE.

PATCHWORK EN TOSCANE

Stages 6 à 10 jours. De 420 fr. à 700 fr., nourri, logé, matériel. Groupes 4 à 5 pers. 13-22 juin - 1-10 juillet, 18-27 juillet - 3-12 août - 19-28 août - 6-15 octobre -22-31 octobre.

Sylviane Zurly, Via Verdi 3, Colignola, Mezzana, Pisa, Italia. Tél. (050) 87 01 85.



Plus de 100 propriétaires suisses de maisons de colonies de vacances et de ski atteints par une seule demande:

contactez

CONTACT 4411 Lupsingen.

L'ÉCOLE FRANÇAISE DE ZURICH

engage

un professeur de physique-mathématiques

- physique (2e, 1re, terminale) 13 h., mathématiques (1re A, Term. A) 6 h., ou, éventuellement : un professeur de physique (13 h.) et un professeur de mathématiques (6 h.). Classes à effectifs réduits. Rémunération intéressante. Rentrée des classes : 5 septembre 1978.

S'adresser à l'Ecole Française de Zurich. Rütistrasse 42, 8032 ZH, tél. (01) 34 60 84.



Mutuelle Vaudoise + Vaudoise Vie

Audition musicale à l'école

Il est regrettable que certaines branches dites moins scolaires soient parfois négligées au profit de celles qui engagent directement l'avenir et qui font souvent l'objet d'examens.

L'audition d'œuvres musicales fait partie des enfants pauvres de notre école primaire.

Programme

Pour laisser toute latitude aux maîtres, le DIP n'a pas fixé de programme rigoureux. Voici ce qu'indique le « Programme valaisan de 1961 »:

« Chaque fois que les circonstances le permettront, le maître aura à cœur de faire écouter des disques ou des émissions musicales à la radio (émissions radio-scolaires, par exemple). Tantôt ces auditions seront précédées d'un bref commentaire adapté à l'âge des enfants :

- vie du compositeur ;
- brève analyse de l'œuvre;
- notions élémentaires sur la forme et le genre de composition mis en parallèle avec des formes similaires contenues dans des pièces vocales préalablement étudiées;
- situation de l'œuvre dans le temps historique ;
- parallèle entre le sujet musical et la géographie ethnique ou entre d'autres créations artistiques de la même époque (peinture, littérature, etc.).
- » Tantôt elles seront présentées dans le seul but d'entendre de la belle musique et de la faire aimer, tout en procurant une intelligente récréation à la classe. »

Formation des maîtres

Elle dépend naturellement des écoles normales, et je n'ai pas de détails précis qui indiquent ce qui est enseigné dans ce domaine. Pour ce qui est du Valais, les cours d'éducation musicale sont axés essentiellement sur les méthodologies de solfège et de chant. L'histoire de la musique est plutôt traitée lors des cours à option.

Personnellement, je pense que cette ouverture à la musique classique est incluse dans l'éducation permanente, non seulement au travers de cours de perfectionnement, mais aussi par une recherche personnelle (disques, livres, radio, concerts...).

Pourquoi l'audition musicale ?

Connaître, puis aimer...

« Beethoven, Mozart, c'est toujours pareil, cela devient ennuyeux! » Ce jugement que beaucoup de jeunes adoptent, sur quels critères est-il fondé? Ces jeunes ont-ils vraiment l'occasion d'entendre des œuvres de ces musiciens? J'en doute. N'attendons pas de nos élèves qu'ils aient le « coup de foudre » pour une musique qui ne leur est pas familière. C'est à nous qu'incombe la tâche, ardue il est vrai, de faire connaître les richesses et la prodigieuse variété de cet art.

Place dans l'horaire

En Valais, la nouvelle grille-horaire ménage une place assez large pour l'éducation musicale: 90 minutes pour les 1^{res} et 2^{es}, 80 minutes pour les 3^{es} et 4^{es}, ainsi que pour les 5^{es} et 6^{es} filles, et 110 minutes pour les 5^{es} et 6^{es} garçons. Il est donc tout à fait possible de trouver dans le mois une place pour l'audition musicale.

Matériel didactique

— Les disques foisonnent dans le commerce; il existe des séries économiques (ex.: Musidisc, Fr. 8.— le 33 tours) dont la qualité suffit largement pour une audition en classe.

— Certains disques, plus fonctionnels, sont créés directement pour les enfants; la série « Vie des Grands Musiciens », publiée par le Petit « Ménestrel » est excellente, bien qu'il soit utile de la compléter par des extraits d'œuvres commentées.

— Les livres sont très utiles (commentaires, fragments de partitions, présentation des genres musicaux, des instruments...). Les 2 livres de M. J.-J. Rapin, « A la Découverte de la Musique », devraient enrichir la bibliothèque de tous les maîtres.

— Les émissions radioscolaires sont généralement très bien présentées ; la plupart exigent une préparation préalable.

Que faire écouter?

Il n'y a pas de règle établie, car il y a différentes manières d'aborder la musique. Je pense qu'il est préférable de commencer par les œuvres descriptives, telles que: « Les Quatre Saisons » de Vivaldi, la « Symphonie Pastorale » de Beethoven, la « Moldau » de Smetana, le « Carnaval des Animaux » et la « Danse macabre » de Saint-Saëns, « Pierre et le Loup » de Prokoffief pour ne citer que les plus connues. Il sera plus aisé par la suite d'aborder des œuvres plus intrinsèquement musicales... P.-M. G.

Divers

«Que fais-tu en faveur de l'Europe?»

C'est la question posée à l'occasion du 5 mai, Journée de l'Europe, aux 350 millions d'habitants, citoyens de 20 pays, membres du Conseil de l'Europe.

Depuis 1965, année de sa première célébration, cette journée donne l'occasion aux hommes politiques de tirer des bilans et aux idéalistes d'évaluer la lenteur des progrès par rapport aux objectifs.

Mais qu'est-elle cette Journée de l'Europe pour les enseignants?

Comme pour la plupart des citoyens, une journée ordinaire chargée d'une signification largement ignorée? Ou, peut-être, une de ces occasions où le programme devrait être « perturbé » par une adjonction, une allusion particulière? Une de plus, car les « invitations » à célébrer tel événement, telle action, se multiplient.

Et pourtant, même si comme beaucoup d'entre vous, nous sommes parfois un peu agacés par une attitude de plus en plus répandue qui attend de l'enseignant qu'il soit une sorte de « bonne à tout faire » de notre fin de siècle, nous pensons que cet appel s'adresse à nous aussi, et que ce serait faillir à notre responsabilité que de le rejeter « parce que nous avons d'autres tâches plus urgentes ».

Si donc vous avez quelque engagement politique et croyez à la nécessité de l'ouverture sur l'Europe, invitez vos autorités communales à marquer le 5 mai, ne serait-ce qu'en hissant le drapeau de l'Europe 1.

¹ Le drapeau de l'Europe et de la documentation sur le Conseil de l'Europe peuvent être obtenus auprès de l'Union européenne de Suisse, case postale 215, 3000 Berne 26. Tél. (031) 24 35 36. Prix du drapeau: de Fr. 93.— à Fr. 212.—.

Si, en qualité d'enseignant, vous admettez que cette dimension — l'Europe — doit entrer dans la réflexion des adultes en devenir, vous trouverez un moment pour expliquer ce que représente la bannière bleue aux douze étoiles d'or que vos jeunes auront peut-être remarquée sur un édifice officiel, ou, si les circonstances le permettent, pour vous attarder à la déclaration européenne des Droits de l'Homme, à telle convention européenne sur la protection des eaux, la défense de l'environnement, etc.

Sans renier leurs origines, les adultes de demain se sentiront plus européens que notre génération. Il nous appartient de les sensibiliser à cette réalité en devenir, de les y préparer.

C'est une manière de faire quelque chose en faveur de l'Europe.

Le Comité suisse du Centre d'éducation européenne ², membre du Conseil suisse du Mouvement européen et la section suisse de l'Association européenne des enseignants, vous y invitent.

> René Jotterand Président du Comité suisse du Centre d'éducation européenne.

> Serge Moser Secrétaire général de l'Association européenne des enseignants.

Service de placements SPR

Angleterre. Place au pair offerte à un jeune homme de 17 ans au moins.

Italie, Milan: jeunes filles au pair demandées par familles avec enfants.

Tessin: Lugano et Bellinzone, idem.

Allemagne et Angleterre: encore quelques possibilités.

André Pulfer, 1802 Corseaux.

Les livres

Les origines des classes supérieures vaudoises 1

Il faut constater que vers 1960 et dans la plupart des pays industriels, les structures scolaires héritées du XIXe siècle présentent à de rares exceptions près une structure identique: deux voies parallèles, en ceci qu'après un tronc commun élémentaire plus ou moins long, l'arbre se dédouble en deux rameaux d'inégale importance. Pour les masses populaires, la voie courte du primaire; pour les élites, la voie plus longue du secondaire, conduisant vers les études supérieures.

Or, dès le début de ce siècle, l'organigramme des écoles vaudoises présente une structure à proprement parler pas binaire, mais ternaire. Aux deux branches parallèles de l'école primaire et des collèges s'ajoute une troisième, celle des classes primaires supérieures. Certes, ces dernières relèvent administrativement de l'enseignement primaire, dont leurs maîtres sont issus et dont elles constituent le couronnement. La loi précise toutefois que par leurs conditions d'admission leur programme et leurs exigences, elles dispensent un enseignement du second degré.

Dès lors, la question vient aux lèvres : pourquoi le canton de Vaud a-t-il créé deux systèmes d'enseignement moyen ?

Y répondre est l'objet du présent ouvrage.

La rédaction de l'« Educateur » a le plaisir d'annoncer la parution de cette étude due à la plume d'un ancien président de la SPR, Armand Veillon.

COMMENT OBTENIR CET OUVRAGE?

Un rabais spécial est consenti aux membres de la SPR puisqu'ils peuvent obtenir ce volume pour le prix de Fr. 32.— (frais d'expédition compris).

Adresser votre versement à la Bibliothèque historique vaudoise CCP 10 - 222 29, en portant l'indication « SPR » au dos du coupon.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction

Première partie: De 1806 à 1861

I 1806 - 1861. Coup d'œil sur un demi-siècle d'école vaudoise.

Deuxième partie : De 1861 à 1885

II Constitution de 1861, lois scolaires de 1865 et 1869.

III Les écoles secondaires au sens de la loi de 1865 : la doctrine.

IV Les écoles secondaires au sens de la loi de 1865 : les faits.

V L'école primaire vaudoise entre 1865 et 1880.

Troisième partie : De 1885 à 1900

VI L'école primaire vaudoise dans les années huitante.

VII Les publications d'Alexandre Herzen.

VIII Les enseignants primaires et la révision de la loi de 1865.

IX Les rapports de la Société vaudoise des instituteurs secondaires relatifs à la réforme de l'enseignement du second degré.

X Les lois scolaires de 1889 et 1892.

XI Les écoles secondaires style 1892 : les faits.

XII La situation aux environs de 1900: essai de bilan.

Quatrième partie: De 1900 à 1906

XIII Le rapport Millioud sur la réforme de l'enseignement secondaire.

XIV L'enseignement primaire supérieur français. Les rapports des conférences d'instituteurs en 1903 et 1904.

XV Le rapport De Riaz.

XVI Vers la création des classes primaires supérieures (Loi du 15 mai 1906, règlement du 15 février 1907).

XVII Corps enseignant et plan d'études.

XVIII Les premiers pas.

STAGE INTERNATIONAL DE MIME ET D'EXPRESSION Dirigé par le MIME AMIEL

Du 10 au 21 juillet 1978 à Leysin

Pour débutants et avertis

Mime - Expression corporelle - Théâtre - Danse moderne-jazz - Masques - Pédagogie - Mimodrame -Psychodrame - Rêve éveillé - Yoga - Eutonie -Massage

Renseignements: Mme D. Farina, 2 Obersagen, 6318 Walchwil Tél. (042) 77 17 22

imprimerie

Vos imprimés seront exécutés avec goût

corbaz sa montreux

² Le Comité suisse du Centre d'éducation européenne et la section suisse de l'Association européenne des enseignants éditent « Documents pour l'enseignement », dont le contenu devrait faciliter l'introduction de la dimension européenne dans l'enseignement. Editeur : Gilbert Eggimann, 72, chemin Ami-Argand, 1290 Versoix.

¹ Volume de 280 pages environ. Format 16 × 235 cm.



Pour tous ceux qui dessinent à l'encre de Chine, où chaque trait se doit d'être d'une netteté impeccable et d'une régularité parfaite, il est temps de se procurer le Prontograph Kern.

Il existe plusieurs présentations du Prontograph: les stylos uniques, les coffrets de travail comprenant trois ou quatre stylos, les boîtes de compas combinées.

Nouveauté: Grâce à la cartouche de rechange, le remplissage se fait encore plus aisément.

Prospectus et démonstrations dans les magasins spécialisés ou directement par

Kern & Cie S.A., 5001 Aarau Téléphone 064-25 1111 Une conception moderne du journal d'enfants destinée aux petits de 5 à 10 ans

bricolages chansons contes recettes découpages



10 numéros par an Editions séparées en français et en allemand

... conçu, réalisé et illustré par une équipe spécialiste de l'enfance...
Une mention toute spéciale doit être accordée à l'illustration et au dessin
à la plume, toujours savoureux, souvent excellents, et dont la compréhension
n'offre pas de difficultés pour les petits.

L'ÉDUCATION NATIONALE

BULLETIN	D'ABON	NEMEN	IT
A ARMONOF ALLY	Editions	Diarrot C	

à envoyer aux Editions Pierrot S.A.
Rue de Genève 7, 1003 Lausanne

Rue de Genève 7, 1003 Lausanne		
Prénom Nom		Je souscris l'abonnement suivant
Adresse		☐ Franç. ☐ Allem
Nº postal /		☐ 5 nos, Fr. 14.— ☐ 10 nos, Fr. 25.—
Signature		□ 20 nos, Fr. 48.50 /
Date		

Construire? Avec l'UBS bien sûr!

Pour construire, il faut un partenaire financier solide: l'UBS.

Plus de 30 000 de nos clients en Suisse bénéficient d'un prêt hypothécaire.

Avant de prendre une décision, téléphonez à notre spécialiste du crédit. Il vous fournira rapidement une proposition de financement correspondant à vos besoins.

Union de Banques Suisses

• • • Renard Poche

ENFANTS de 5 à 8 ans

Mamans, maîtresses, normaliennes, découvrez dans Renard Magazine









des textes à se faire lire et des histoires à se faire raconter, de la lecture variée, des devinettes, des coloriages, des recettes de cuisine, du bricolage,

de la physique amusante, des bandes dessinées... et même une petite pièce de théâtre à mettre en scène. Des heures de plaisir en perspective.

Nous vous offrons un Renard Magazine à l'achat d'un autre titre de la collection Renard Poche (54 titres) au stand de la Diffusion Payot N° 1832, halle 18 à Kid 78, ou chez votre libraire. Offre valable du 3 au 15 mai 1978.



● ● ● ● Ecole des loisirs

Les chemins de fer MARTIGNY - CHÂTELARD et MARTIGNY - ORSIÈRES ainsi que le SERVICE AUTOMOBILE MO

vous proposent de nombreux buts pour promenades scolaires et circuits pédestres

Salvan - Les Marécottes - La Creusaz - Le Trétien - Gorges du Triège - Finhaut - Barrage d'Emosson - Châtelard-Giétroz - Funiculaire de Barberine - Train d'altitude et monorail - Chamonix - Mer de glace par le chemin de fer du

Montenvers - Verbier (liaison directe par télécabine dès Le Châble) - Fionnay - Mauvoisin - Champex - La Fouly - Ferret - Hospice du Grand-St-Bernard - Vallée d'Aoste par le tunnel du Grand-St-Bernard.

Réductions pour les écoles.

Renseignements: Direction MC-MO, 1920 Martigny, tél. (026) 2 20 61.

Service auto MO, 1937 Orsières, tél. (026) 411 43.



DAUPHINS SAUTEURS...

dans le seul « dauphinarium » de la Suisse. Chaque jour plusieurs représentations du spectacle extraordinaire des dauphins, qui a lieu par n'importe quel temps.

Entre autres, plus de 400 animaux du monde entier, montées d'éléphants, de poneys, char avec chevaux, incubation ouverte au public. Restaurant avec prix avantageux et places de pique-nique.

Ouvert chaque jour (ainsi que les jours fériés) de 9 à 18 h. (mai à août 19 h.).

Entrées collectives pour les écoles : enfants Fr. 1.50, adultes Fr. 4.—. Maîtres gratuit.

Renseignements : bureau du zoo, tél. (055) 27 52 22.

CHERCHEZ-VOUS UN AGRÉABLE BUT DE COURSE D'ÉCOLE ?

LE FUNICULAIRE DE

CHAUMONT



VOUS CONDUIT AU BELVÉDÈRE DE NEUCHÂTEL

Altitude 1100 m. Tour panoramique : vue sur les lacs et les Alpes. Promenades pédestres balisées. Accès à la station de départ (La Coudre) par le trolleybus (ligne 7) depuis le centre ou la gare de Neuchâtel.

Demandez les conditions d'émission des billets collectifs, les horaires ou une course spéciale : tél. (038) 33 24 12 et à la Cie des transports en commun de Neuchâtel et environs, quai Godet 5, 2001 Neuchâtel.

VISITEZ LE

MUSÉE SUISSE DES PTT

Helvetiaplatz 4, 3030 Berne

Expositions temporaires sur l'histoire et les tendances actuelles des PTT. Collection philatélique des PTT, expositions permanentes et spéciales. Ouvert les jours ouvrables de 9 à 12 h. et de 14 à 17 h.

Les jours fériés de 10 à 12 h. et de 14 à 17 h.

Fermé le lundi matin et les jours fériés principaux.

Entrée libre.

Les problèmes de l'ÉNERGIE vous intéressent!

Vous souhaitez:

- une information hebdomadaire sous la forme d'un bulletin
- une bibliographie et des films sur l'économie électrique
 des programmes de visites d'entreprises électriques...
- ainsi que toutes sortes de renseignements concernant ce débat essentiel

Adressez-vous à l'Office d'électricité de la Suisse romande case postale 84, 1000 Lausanne 20. Tél. (021) 22 90 90